



Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce n°7

Étude d'impact sur
l'environnement

FLOOR TO FLOOR

Création d'une usine
de recyclage de plastiques sur
la commune de Salaise-sur-
Sanne (38)

Juillet 2023

Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
Pièce 0	Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA
Pièce 1	Note de présentation non technique du projet
Pièce 2	Présentation administrative et technique du projet
Pièce 3	Capacités techniques et financières
Pièce 4	Pièce spécifique justifiant du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à enregistrement.
Pièce 5	Plans réglementaires et autres pièces graphiques
Pièce 6	Résumé non technique de l’étude d’impacts
Pièce 7	Étude d’impact sur l’environnement
Pièce 8	Annexes de l’étude d’impact
Pièce 9	Étude de dangers

TABLE DES MATIERES

1.	RESULTAT DE L’EXAMEN AU CAS PAR CAS	1
2.	OBJET DE L’ETUDE D’IMPACTS	2
3.	LE SITE ET LE PROJET	3
3.1	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DU SITE	3
3.2	HISTORIQUE DU SITE	9
3.3	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	11
4.	ANALYSE DE L’ETAT INITIAL	12
4.1	DONNÉES D’URBANISME	12
4.1.1	<i>Groupement / collectivité</i>	<i>12</i>
4.1.2	<i>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</i>	<i>14</i>
4.1.3	<i>Plans Locaux d’Urbanisme (PLU)</i>	<i>16</i>
4.1.3.1	Situation du site au regard du PLU	16
4.1.3.2	Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD)	17
4.1.3.3	Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP)	18
4.1.4	<i>Servitudes d’Utilité Publique (SUP)</i>	<i>19</i>
4.1.4.1	Plan de Prévention des Risques Technologiques de Roussillon	19
4.1.4.2	Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Sanne	20
4.1.4.3	Servitudes liées aux canalisations de transport de matières dangereuses	21
4.1.4.4	Autres Servitudes d’Utilité Publique	22
4.1.5	<i>Opération d’Intérêt National</i>	<i>22</i>
4.1.6	<i>Cahier de Prescriptions Architecturales, urbaines, paysagères et environnementales de la ZAC INSPIRA</i>	<i>22</i>
4.2	MILIEU HUMAIN	23
4.2.1	<i>Population</i>	<i>23</i>
4.2.1.1	Variation de la population	23
4.2.1.2	Structure de la population	24
4.2.1.3	Habitat	25
4.2.2	<i>Contexte économique local</i>	<i>25</i>
4.2.2.1	Échelle communale	25
4.2.2.2	Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons	26
4.2.3	<i>Agriculture</i>	<i>28</i>
4.2.4	<i>Patrimoine</i>	<i>30</i>
4.2.4.1	Sites classés ou inscrits	30
4.2.4.2	Archéologie	31
4.2.5	<i>Etablissements Recevant du Public (ERP)</i>	<i>32</i>
4.2.5.1	Établissements scolaires	32
4.2.5.2	Crèche	32
4.2.5.3	Maisons de retraite / EHPAD	32
4.2.5.4	Hôpital	33
4.2.5.5	Équipement sportif et de loisir	33
4.2.5.6	Synthèse des ERP sensibles	33
4.2.5.7	ERP non sensibles	33
4.2.6	<i>Tourisme</i>	<i>35</i>

4.2.7	<i>Voies de transport</i>	35
4.2.7.1	Accès routiers	35
4.2.7.2	Voies ferroviaires.....	37
4.2.7.3	Accès fluvial	38
4.2.7.4	Trafic aérien.....	38
4.2.7.5	Transports en commun	39
4.2.7.6	Modes doux.....	40
4.2.8	<i>Corine Land Cover</i>	41
4.2.9	<i>Synthèse de l’occupation des sols</i>	42
4.3	MILIEU PHYSIQUE	44
4.3.1	<i>Climatologie</i>	44
4.3.1.1	Températures	44
4.3.1.2	Précipitations.....	45
4.3.1.3	Vents	45
4.3.2	<i>Topographie</i>	46
4.3.3	<i>Géologie</i>	47
4.3.3.1	Contexte géologique	47
4.3.3.2	Banque du Sous-Sol (BSS)	48
4.3.3.3	Lithologie observée et perméabilité des sols au droit du site en 2016	50
4.3.3.4	Qualité des sols	51
4.3.3.5	Pollution des sols / Bases de données	52
4.3.4	<i>Hydrogéologie</i>	55
4.3.4.1	Contexte hydrogéologique	55
4.3.4.2	Masses d’eau souterraines	56
4.3.4.3	Qualité des eaux souterraines	56
4.3.4.4	Investigations au droit du site	57
4.3.4.5	Exploitation des eaux souterraines	57
4.3.5	<i>Eaux superficielles</i>	58
4.3.5.1	Réseau hydrographique	58
4.3.5.2	Zones humides	59
4.3.5.3	Qualité des eaux superficielles	60
4.3.5.4	Usages	60
4.3.6	<i>Qualité de l’air</i>	61
4.3.6.1	Documents cadres	61
4.3.6.2	Valeurs réglementaires	61
4.3.6.3	Observatoire ATMO AURA.....	63
4.3.6.4	Sources de pollution de l’air dans les environs du projet	67
4.3.6.5	Investigation à proximité du site	68
4.3.6.6	Odeurs	68
4.4	POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE	69
4.4.1	<i>Consommations énergétiques</i>	69
4.4.2	<i>Potentiel solaire</i>	69
4.4.3	<i>Potentiel éolien</i>	71
4.4.4	<i>Potentiel bois-énergie</i>	72
4.4.5	<i>Réseau de chaleur</i>	76
4.4.6	<i>Potentiel géothermique</i>	76

4.5	RISQUES ET INSTALLATIONS SENSIBLES.....	78
4.6	MILIEU NATUREL	79
4.6.1	<i>Périmètre des aires d’études</i>	79
4.6.2	<i>Contexte écologique</i>	81
4.6.3	<i>Diagnostic écologique</i>	87
4.6.3.1	À l’échelle du secteur Nord de la ZAC.....	87
4.6.3.2	Inventaire faunistique	88
4.6.3.3	Habitats	89
4.6.3.4	Inventaire floristique	95
4.7	PAYSAGE ET VISIBILITÉS	97
4.8	AMBIANCE ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	102
4.8.1	<i>Etude acoustique – Etat initial au droit du projet</i>	102
4.8.2	<i>Ambiance acoustique</i>	104
4.8.3	<i>Plan d’Exposition au Bruit (PEB) et Plan de Gêne Sonore (PGS)</i>	105
4.8.4	<i>Cartes de bruit stratégiques</i>	105
4.8.5	<i>Vibrations</i>	107
4.9	SYNTHÈSE DE L’ÉTAT INITIAL.....	108
5.	LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET ET SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES.....	117
5.1	RAISONS DU CHOIX DU PROJET	117
5.1.1	<i>Un projet nécessaire</i>	117
5.1.2	<i>Une évolution planifiée</i>	118
5.2	CHOIX DE L’IMPLANTATION.....	119
5.2.1	<i>Une position centrale</i>	119
5.2.2	<i>Un site favorable</i>	120
5.3	SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGÉES	120
6.	EVOLUTION PROBABLE DU SITE EN L’ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	121
7.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	122
7.1	DOCUMENTS CADRES CONCERNANT L’URBANISME	122
7.1.1	<i>SCOT DES rives du rhone</i>	122
7.1.2	<i>PLU de Salaise-sur-sanne</i>	122
7.2	DOCUMENTS CADRES CONCERNANT L’EAU	122
7.2.1	<i>SDAGE Rhône-Méditerranée</i>	122
7.2.2	<i>SAGE et contrats de milieu</i>	123
7.3	DOCUMENTS CADRES CONCERNANT L’AIR, LE CLIMAT ET L’ÉNERGIE.....	124
7.3.1	<i>SRCAE Rhône-alpes</i>	124
7.3.2	<i>PRSE3 Auvergne-Rhone-Alpes</i>	124
7.3.3	<i>PCAET de la CC Entre Bièvre et Rhône</i>	125
7.3.4	<i>Plan de Protection de l’Air de l’agglomération lyonnaise</i>	125
7.4	DOCUMENTS CADRES DE PLANIFICATION RÉGIONALE	126
7.4.1	<i>SRADDET d’Auvergne-Rhône-Alpes</i>	126
7.5	DOCUMENTS CADRES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS	128
8.	EFFETS DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT – MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION ASSOCIEES	129

8.1	INTRODUCTION	129
8.2	PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ERC	130
8.3	USINE DE RECYCLAGE – PHASE CHANTIER	131
8.3.1	<i>Planning previsionnel des travaux</i>	131
8.3.2	<i>Effets et mesures liés à la phase chantier</i>	132
8.3.2.1	Gestion de chantier	133
8.3.2.2	Terre, sols et eau	134
8.3.2.3	Air / Climat	136
8.3.2.4	Circulation routière	137
8.3.2.5	Bruit et vibration	138
8.3.2.6	Déchets.....	139
8.3.2.7	Émissions lumineuses.....	142
8.3.2.8	Paysage.....	142
8.3.2.9	Patrimoine culturel et archéologique.....	143
8.3.2.10	Population et santé humaine	144
8.3.2.11	Maîtrise des risques en phase chantier	145
8.3.2.12	Biodiversité.....	146
8.3.2.13	Conclusion	146
8.4	USINE DE RECYCLAGE – PHASE EXPLOITATION.....	147
8.4.1	<i>Milieu humain</i>	147
8.4.1.1	Occupation des sols.....	147
8.4.1.2	Activités économiques	147
8.4.1.3	Agriculture.....	148
8.4.1.4	Patrimoine culturel.....	148
8.4.1.5	Tourisme et loisirs	148
8.4.1.6	Émissions lumineuses.....	148
8.4.1.7	Émissions électromagnétiques.....	149
8.4.1.8	Gestion des risques	149
8.4.2	<i>Air</i>	150
8.4.2.1	Activité de recyclage de plastique	150
8.4.2.2	Stockage et chargement des produits finis (MPR en billes ou poudre de PVC).....	154
8.4.2.3	Biosurveillance de la qualité de l’air	154
8.4.2.4	Circulation	155
8.4.2.5	Odeurs	156
8.4.3	<i>Eaux</i>	156
8.4.3.1	Besoins en eau.....	157
8.4.3.2	Modalités générales de gestion des eaux à l’échelle du projet.....	157
8.4.3.3	Modalités de gestion des eaux – Fonctionnement normal	159
8.4.3.4	Modalités de gestion des eaux – Fonctionnement anormal	162
8.4.3.5	Gestion des ouvrages hydrauliques.....	163
8.4.4	<i>Sols, sous-sol et eaux souterraines</i>	164
8.4.4.1	Sols et sous-sols.....	164
8.4.4.2	Prélèvements d’eaux souterraines	165
8.4.4.3	Rejets.....	165
8.4.5	<i>Milieus naturels, habitats et espèces</i>	166
8.4.6	<i>Paysage et approche visuelle</i>	172

8.4.6.1	Architecture et volumétrie	173
8.4.6.2	Aménagements paysagers.....	178
8.4.7	<i>Energies</i>	181
8.4.7.1	Consommations énergétiques.....	181
8.4.7.2	Mesures relatives à l’énergie.....	181
8.4.8	<i>Climat et changement climatique</i>	184
8.4.8.1	Projections climatiques	184
8.4.8.2	Vulnérabilité au climat	184
8.4.8.3	Impact sur le climat	184
8.4.9	<i>Bruit et vibrations</i>	186
8.4.9.1	Références réglementaires.....	186
8.4.9.2	Description des sources de nuisances sonores et de vibrations.....	186
8.4.9.3	Maitrise des émissions sonores.....	187
8.4.9.4	Modélisation acoustique du projet FLOOR TO FLOOR	188
8.4.9.5	Autosurveillance.....	189
8.4.10	<i>Déchets</i>	189
8.4.10.1	Déchets générés par l’activité	189
8.4.10.2	Gestion des déchets	190
8.4.11	<i>Circulation routière</i>	191
8.4.11.1	Trafic lié au projet	191
8.4.11.2	Accès au site	192
8.4.11.3	Limitation de l’impact sur les conditions de circulation	193
8.4.11.4	Intermodalité.....	193
8.4.11.5	Modes actifs et doux	194
8.4.11.6	Voiries internes	194
8.4.11.7	Propreté des voiries.....	196
8.4.11.8	Limitation de la gêne pour le voisinage	196
8.5	USINE DE RECYCLAGE – FIN DE VIE DU PROJET	197
8.6	SYNTHÈSE DES MESURES ERC, MODALITÉS DE LEUR SUIVI ET COUT ASSOCIÉ	199
8.6.1	<i>Synthèse des mesures</i>	199
8.6.2	<i>Modalité de suivi des mesures</i>	203
8.6.3	<i>Estimation des coûts des mesures ERC proposées</i>	205
9.	SANTE PUBLIQUE – VOLET SANITAIRE	207
9.1	EVALUATION DES ÉMISSIONS	207
9.1.1	<i>Emissions atmosphériques</i>	207
9.1.1.1	Emissions de poussières issues du process de recyclage du plastique.....	208
9.1.1.2	Emission de gaz d’échappement liées à la circulation sur le site	208
9.1.2	<i>Emissions aqueuses</i>	208
9.1.3	<i>Emissions sonores</i>	209
9.2	EVALUATION DES ENJEUX	210
9.3	EVALUATION DES VOIES D’EXPOSITION ET SCHÉMA CONCEPTUEL	210
9.4	COMPATIBILITÉ DES MILIEUX	213
9.4.1	<i>Etat actuel</i>	213
9.4.2	<i>Contribution du projet</i>	213
9.4.3	<i>Compatibilité du milieu</i>	213

9.5	EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	214
9.6	MESURES MISES EN PLACE POUR LIMITER ET SURVEILLER LES ÉMISSIONS.....	215
9.7	CONCLUSION DE L’ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	216
10.	ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D’AUTRES EFFETS CONNUS	217
10.1	IDENTIFICATION DES PROJETS À PROXIMITÉ	217
10.2	ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS.....	217
10.2.1	<i>Création d’une centrale photovoltaïque au sol</i>	<i>217</i>
10.2.2	<i>Zone d’aménagement concerté INSPIRA</i>	<i>217</i>
10.2.3	<i>Extension du site Cottard Glénat.....</i>	<i>218</i>
11.	METHODES ET SOURCES UTILISEES POUR EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT	219
11.1	DOCUMENTS D’URBANISME.....	219
11.2	MILIEU HUMAIN.....	219
11.3	MILIEU PHYSIQUE	220
11.4	POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE	220
11.5	RISQUES ET INSTALLATIONS SENSIBLES.....	221
11.6	MILIEU NATUREL	221
11.7	BRUIT.....	221
11.8	EFFETS CUMULÉS.....	221
12.	REDACTEURS DE L’ETUDE D’IMPACT	222

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE D’ÉTUDE À L’ÉCHELLE RÉGIONALE	5
FIGURE 2 : LOCALISATION DU PROJET FLOOR TO FLOOR DANS L’EMPRISE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE.....	6
FIGURE 3 : LOCALISATION DU SITE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE.....	7
FIGURE 4 : LOCALISATION CADASTRALE DU SITE DU PROJET	8
FIGURE 5 : VUES AÉRIENNES DU SECTEUR D’IMPLANTATION DU PROJET AVANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZIP	9
FIGURE 6 : VUES AÉRIENNES DU SECTEUR D’IMPLANTATION DEPUIS LA CRÉATION DE LA ZIP	10
FIGURE 7 : LE TERRITOIRE D’ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	13
FIGURE 8 : ORIENTATIONS DU SCOT RIVES DU RHÔNE DANS L’ENVIRONNEMENT DU SITE DU PROJET.....	15
FIGURE 9 : EXTRAIT DU PLU DE SALAISE-SUR-SANNE	16
FIGURE 10 : ZONAGE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	19
FIGURE 11 : ALÉA INONDATION DE LA SANNE (VERSION PAC 2017).....	20
FIGURE 12 : SERVITUDES LIÉES AUX CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)	21
FIGURE 13 : SERVITUDES D’UTILITÉ PUBLIQUES	22
FIGURE 14 : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE L’ÉVOLUTION DU NOMBRE D’HABITANTS SUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE ENTRE 1968 ET 2018.....	24
FIGURE 15 : POPULATION DE SALAISE-SUR-SANNE PAR GRANDES TRANCHES D’ÂGES	24
FIGURE 16: POPULATION DE SALAISE-SUR-SANNE DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D’ACTIVITÉ EN 2018.....	25

FIGURE 17 : LOCALISATION DU SITE DU PROJET AU SEIN DE L'ESPACE INSPIRA	28
FIGURE 18 : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE DE 2019.....	30
FIGURE 19 : LOCALISATION DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE AUX ABORDS DU SITE DU PROJET	31
FIGURE 20 : LOCALISATION DES ERP SENSIBLES À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET	34
FIGURE 21 : CHEMINS RÉFÉRENCÉS AU PDIPR SUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE	35
FIGURE 22 : INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET	36
FIGURE 23 : VOIES FERRÉES À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET	37
FIGURE 24 : LOCALISATION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES LES PLUS PROCHES DU SITE DU PROJET.....	38
FIGURE 25 : LOCALISATION DES LIGNES ET ARRÊTS DE TRANSPORTS EN COMMUN LES PLUS PROCHES DU SITE DU PROJET	39
FIGURE 26 : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET	40
FIGURE 27 : CORINE LAND COVER 2018	41
FIGURE 28 : SYNTHÈSE DE L'OCCUPATION DES SOLS.....	43
FIGURE 29 : TEMPÉRATURES MOYENNES À LA STATION DE SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	44
FIGURE 30 : PRÉCIPITATIONS MOYENNES À LA STATION DE SAINT-PIERRE-DE-BŒUF.....	45
FIGURE 31 : ROSE DES VENTS DE REVENTIN ET FRÉQUENCE DES VENTS EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE	46
FIGURE 32 : CARTOGRAPHIE DE LA TOPOGRAPHIE AUTOUR DU SITE D'ÉTUDE	46
FIGURE 33 : EXTRAIT DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE AU 1/50000ÈME.....	47
FIGURE 34 : LOCALISATION DES SONDAGES À PROXIMITÉ DU PROJET ET LITHOLOGIE ASSOCIÉE	49
FIGURE 35 : LOCALISATION DES SONDAGES RÉALISÉS AU DROIT DU SITE DU PROJET DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE	50
FIGURE 36 : LOCALISATION DES SITES BASOL À PROXIMITÉ DU SITE	53
FIGURE 37 : LOCALISATION DES SITES CASIAS À PROXIMITÉ DU SITE D'ÉTUDE	55
FIGURE 38 : HYDROGÉOLOGIE DANS L'ENVIRONNEMENT DU PROJET.....	56
FIGURE 39 : LOCALISATION DES POINTS D'EAU BSS LES PLUS PROCHE DU SITE	58
FIGURE 40 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE AUTOUR DU SITE DU PROJET	59
FIGURE 41 : RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS EN 2019 EN AURA	63
FIGURE 42 : ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS EN AURA ENTRE 2000 ET 2019	64
FIGURE 43 : NOMBRES DE JOURS EN VIGILANCE POLLUTION ENTRE 2011 ET 2020	65
FIGURE 44 : MOYENNE ANNUELLE DE QUALITÉ DE L'AIR AU NIVEAU DU SITE DU PROJET EN 2019 (NO ₂)	66
FIGURE 45 : MOYENNE ANNUELLE DE QUALITÉ DE L'AIR AU NIVEAU DU SITE DU PROJET EN 2019 (PM ₁₀)	66
FIGURE 46 : MOYENNE ANNUELLE DE QUALITÉ DE L'AIR AU NIVEAU DU SITE DU PROJET EN 2019 (PM _{2,5})	67
FIGURE 47 : CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE EN 2020.....	69
FIGURE 48 : ÉNSOLEILLEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN KWH/M ² /JOUR	70
FIGURE 49 : MASQUES LOINTAINS ET COURSE DU SOLEIL AU NIVEAU DU SITE DU PROJET.....	70
FIGURE 50 : LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AU POTENTIEL ÉOLIEN FRANÇAIS	71
FIGURE 51 : LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX FORÊTS EXPLOITABLES EN AURA	73
FIGURE 52 : PART DE CHAQUE FILIÈRE DANS LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE EN 2018	74
FIGURE 53 : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UNE CHAUFFERIE BOIS ÉNERGIE.....	75
FIGURE 54 : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION DE COGÉNÉRATION BOIS ÉNERGIE	75
FIGURE 55 : POTENTIEL GÉOTHERMIQUE DU MEILLEUR AQUIFÈRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES	77
FIGURE 56 : POTENTIEL GÉOTHERMIQUE À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET	78
FIGURE 57 : LOCALISATIONS DES AIRES D'ÉTUDES AUTOUR DU LOT B	80
FIGURE 58 : LOCALISATION DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES	83

FIGURE 59 : LOCALISATION DES ZONAGES D’INVENTAIRES.....	84
FIGURE 60 : TRAME VERTE ET BLEUE DU SRADDET AURA.....	85
FIGURE 61 : TRAME VERTE ET BLEUE À L’ÉCHELLE SU SECTEUR NORD DE LA ZAC.....	86
FIGURE 62 : SYNTHÈSE DES ENJEUX GLOBAUX À L’ÉCHELLE DU SECTEUR NORD (SOURCE : ÉTUDE D’IMPACT INSPIRA).....	88
FIGURE 63 : VUE DE LA FRICHE HERBACÉE FAVORABLE À LA REPRODUCTION DU BRUANT PROYER EN SEPTEMBRE 2020 (NON FAUCHÉE) © EODD	89
FIGURE 64 : VUE DU SITE DU PROJET DEPUIS LE MERLON À L’EST, EN OCTOBRE 2021 (PARCELLE FAUCHÉE) AVEC AU PREMIER PLAN LA ZONE L’HABITAT DU BRUANT PROYER © EODD	90
FIGURE 65 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS EN 2022.....	91
FIGURE 66 : ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS À L’ÉCHELLE DU SECTEUR NORD (SCE : EXTRAIT DU DOSSIER DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES).....	92
FIGURE 67 : ENJEUX FAUNE RELEVÉS EN 2021.....	93
FIGURE 68 : AVIFAUNE À ENJEU MODÉRÉ ET HABITATS DE REPRODUCTION (SOURCE : ÉTUDE D’IMPACT INSPIRA).....	94
FIGURE 69 : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AU SEIN DE L’AIRE D’ÉTUDE IMMÉDIATE (SOURCE : ÉTUDE D’IMPACTS ZAC INSPIRA).....	96
FIGURE 70 : VUES 3D DE L’ÉTAT ACTUEL DU SITE DU PROJET	98
FIGURE 71 : POSITIONNEMENT DE CHAQUE PRISE DE VUE.....	99
FIGURE 72 : VISIBILITÉ PROCHE EN DIRECTION DU PROJET AU POINT 1.....	99
FIGURE 73 : VISIBILITÉ ÉLOIGNÉE EN DIRECTION DU PROJET AU POINT 2	100
FIGURE 74: VISIBILITÉ PROCHE EN DIRECTION DU PROJET DU POINT 3	100
FIGURE 75 : VISIBILITÉ ÉLOIGNÉE EN DIRECTION DU PROJET AU POINT 4	101
FIGURE 76 : VISIBILITÉ PROCHE EN DIRECTION DU PROJET AU POINT 5.....	101
FIGURE 77 : VISIBILITÉ ÉLOIGNÉE EN DIRECTION DU SITE AU POINT 6.....	102
FIGURE 78 : RÉSULTATS DES MESURES DE L’ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ACOUSTIQUE	103
FIGURE 79 : ÉTUDE ACOUSTIQUE MENÉE À L’ÉCHELLE DE LA ZAC – NIVEAUX SONORES À 4 M DE HAUTEUR.....	104
FIGURE 80 : ZONES EXPOSÉES AU BRUIT DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TYPE A LDEN - PÉRIODE DE 24 H	106
FIGURE 81 : ZONES EXPOSÉES AU BRUIT DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TYPE A LN – PÉRIODE NOCTURNE	106
FIGURE 82 : CLASSEMENT SONORE DES VOIES DE CIRCULATION EN ISÈRE	107
FIGURE 83 : DEVENIR DES DÉCHETS PLASTIQUES PAR PAYS DE L’UNION EUROPÉENNE (SOURCE PLASTICS EUROPE)	118
FIGURE 84 : IMPLANTATIONS DES SITES DE PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ GERFLOR.....	119
FIGURE 85 : SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA DÉMARCHE ERC	130
FIGURE 86 : DÉROULEMENT GÉNÉRAL DES TRAVAUX	132
FIGURE 87 : EXEMPLE DE SIGNALÉTIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER	140
FIGURE 88 : ILLUSTRATION DE LA ZONE ACCUEILLANT LA CENTRALE DE DÉPOUSSIÉRAGE.....	151
FIGURE 89 : PVC RECYCLÉ PAR RÉGÉNÉRATION (À GAUCHE) ET MICRONISATION (À DROITE) (©PAPREC).....	154
FIGURE 90 : SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE GESTION DES EAUX.....	158
FIGURE 91 : PRINCIPE D’IMPLANTATION DE STRUCTURES ALVÉOLAIRES ULTRA LÉGÈRES (SOURCE : SOGEMAP)	161
FIGURE 92 : SYNTHÈSE DES IMPACTS AU DROIT DU LOT B (SOURCE : DOSSIER DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES DU SECTEUR NORD DE LA ZAC INSPIRA).....	170
FIGURE 93 : IMPACTS SUR LES HABITATS DES CORTÈGES DE L’AVIFAUNE NICHEUSE (SOURCE : DOSSIER DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES DU SECTEUR NORD DE LA ZAC INSPIRA).....	170
FIGURE 94 : IMPACTS SUR LES HABITATS DE L’ALOUETTE LULU ET DU BRUANT PROYER (SOURCE : DOSSIER DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES DU SECTEUR NORD DE LA ZAC INSPIRA).....	171

FIGURE 95 : IMPACTS SUR LES HABITATS FAVORABLES AUX REPTILES ET À LA TRUXALE MÉDITERRANÉENNE (SOURCE : DOSSIER DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES DU SECTEUR NORD DE LA ZAC INSPIRA).....	171
FIGURE 96 : INSERTION DU PROJET DANS LE PAYSAGE - VUE PROCHE DEPUIS L'INTERSECTION DE LA RUE DENIS PAPIN ET LA RD 51 (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE)	173
FIGURE 97 : INSERTION DU PROJET DANS LE PAYSAGE - VUE LOINTAINE DEPUIS LE PONT DE LA VOIE FERRÉE DE LA RD 51 (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE)	173
FIGURE 98 : PRÉSENTATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF.....	174
FIGURE 99 : PRÉSENTATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL	175
FIGURE 100 : ILLUSTRATIONS DU PARKING DE VÉHICULES LÉGERS DU PROJET (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE)	176
FIGURE 101 : VUE AXONOMÉTRIQUE DU PROJET FLOOR TO FLOOR (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE)	177
FIGURE 102 : ILLUSTRATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN LIMITE NORD DU SITE (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE) ..	179
FIGURE 103 : EXTRAIT DU PLAN DE MASSE PAYSAGER.....	180
FIGURE 104 : ILLUSTRATION DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUES	183
FIGURE 105 : SYNTHÈSE DE LA MODÉLISATION ACOUSTIQUE DU PROJET (SCÉNARIO À TERME)	188
FIGURE 106 : ACCÈS AU SITE	193
FIGURE 107 : EXTRAIT DU PLAN DE CIRCULATION	195
FIGURE 108 : ILLUSTRATION DU PARKING DE VÉHICULES LÉGERS DU PROJET	196
FIGURE 109 : SCHÉMA CONCEPTUEL DES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME FLOOR TO FLOOR	212

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS SUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE ENTRE 1968 ET 2018.....	23
TABLEAU 2 : POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE SUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE	26
TABLEAU 3 : DONNÉES AGRICOLES POUR LA COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE.....	29
TABLEAU 4 : ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES AU DROIT DU SITE.....	57
TABLEAU 5 : QUALITÉ DU RHÔNE ET DE LA SANNE À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET.....	60
TABLEAU 6 : SEUILS DE POLLUTION PRÉVUS PAR LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE	62
TABLEAU 7 : RÉSULTATS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À LA STATION A7 SALAISE-OUEST SUR LES 12 DERNIERS MOIS	65
TABLEAU 8 : DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	79
TABLEAU 9 : RÉGLEMENTATION EN TERMES DE NIVEAUX SONORES	102
TABLEAU 10 : NIVEAUX SONORES MESURÉS EN 2019 ET 2022 AU NIVEAU DE 2 POINTS À PROXIMITÉ DU SITE.....	104
TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	108
TABLEAU 12 : DÉCHETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE GÉNÉRÉS SUR LE CHANTIER ET LES FILIÈRES D'ÉLIMINATIONS ENVISAGEABLES.....	141
TABLEAU 13: LOCALISATION DES POINTS DE REJET (COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DANS LE RÉFÉRENTIEL LAMBERT 93)	159
TABLEAU 14 : PROGRAMME D'AUTOSURVEILLANCE DES REJETS AQUEUX	163
TABLEAU 15 : ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET FLOOR TO FLOOR.....	167
TABLEAU 16 : RÉGLEMENTATION EN TERMES DE NIVEAUX SONORES	186
TABLEAU 17 : ESTIMATION DES DÉCHETS PRODUITS PAR LE SITE.....	189
TABLEAU 18 : TRAFIC INDUIT PAR LE PROJET FLOOR TO FLOOR ET IMPACT SUR LE TRAFIC EXISTANT	192
TABLEAU 19 : SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES EN PHASE CHANTIER.....	199
TABLEAU 20 : SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES EN PHASE EXPLOITATION	200

TABLEAU 21 : PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SUIVI MIS EN PLACE	204
TABLEAU 22 : COÛT DES PRINCIPALES MESURES ERC EN EXPLOITATION	205
TABLEAU 23 : SCENARII D’EXPOSITION ÉTUDIÉS	214
TABLEAU 24 : SYNTHÈSE DES MESURES D’ÉVITEMENT OU DE RÉDUCTION DES RISQUES SANITAIRES	215
TABLEAU 25 : IDENTIFICATION DES PROJETS À PROXIMITÉ DU SITE D’ÉTUDE (AU 08/02/2023)	217

Un résumé non technique est présenté en pièce n°6

Cette étude d’incidence sur l’environnement présente de façon détaillée les impacts chroniques résultant du fonctionnement des installations FLOOR TO FLOOR.

Ce document est à appréhender avec l’étude d’impact menée à l’échelle de la ZAC dans le cadre de sa Demande d’Autorisation Environnementale et qui intègre les projets connus dont le projet FLOOR TO FLOOR.

1. RESULTAT DE L’EXAMEN AU CAS PAR CAS

Le projet FLOOR TO FLOOR est soumis à examen au cas par cas dans la mesure où il concerne :

- Des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement soumises à autorisation et à enregistrement (catégories 1.a et 1.b du tableau annexé à l’article R.122-2 du Code de l’Environnement) ;
- La construction d’un bâtiment d’une emprise au sol supérieure à 10 000 m² (catégorie 39.a du tableau annexé à l’article R.122-2 du Code de l’Environnement).

Le dossier d’examen au cas par cas, déposé complet le 21/03/2021, a fait l’objet d’un avis de l’Autorité Environnementale, reçu par courrier daté du 25/04/2022, faisant référence à l’article L.122-1-1 du Code de l’Environnement précisant notamment que « [...] III. Les incidences sur l’environnement d’un projet dont la réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation » et que « Lorsque les incidences du projet sur l’environnement n’ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l’octroi de cette autorisation, le maître d’ouvrage actualise l’étude d’impact en procédant à une évaluation de ces incidences, dans le périmètre de l’opération pour laquelle l’autorisation a été sollicité et en appréciant leurs conséquences à l’échelle globale du projet ».

Par conséquent, le projet FLOOR TO FLOOR prenant place au sein de la ZAC INSPIRA, faisant par ailleurs l’objet d’une Autorisation Environnementale, il a été demandé que l’étude d’impact de la ZAC INSPIRA soit mise à jour en prenant en compte les incidences sur l’environnement du projet FLOOR TO FLOOR. Cette étude d’impact sera jointe au dossier mis à l’Enquête Publique.

L’étude d’impact actualisée a été déposée par INSPIRA le 22/12/2022. Elle intègre notamment le projet FLOOR TO FLOOR, en particulier dans le chapitre décrivant les impacts et les mesures du projet d’aménagement. L’étude d’impact actualisée de la ZAC INSPIRA est jointe parmi les annexes à cette étude d’impact.

La décision de l’Autorité Environnementale à l’issue de la phase d’examen au cas par cas est présentée en annexe 1.

2. OBJET DE L’ETUDE D’IMPACTS

Cette étude d’impacts est présentée par la société FLOOR TO FLOOR dans le cadre de sa demande d’autorisation environnementale en vue d’exploiter une usine de recyclage de plastiques, sur la commune de Salaise-sur-Sanne (38).

Conformément aux dispositions du Code de l’Environnement, cette pièce n°7 présente **les impacts prévisibles des installations du projet sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal**. Les incidences complémentaires, en fonctionnement dégradé, sont quant à elles exposées dans l’étude de dangers (cf. pièce n°9).

Le contenu de cette étude d’impacts est en relation avec l’importance des impacts chroniques sur l’environnement liées à l’exploitation des installations du projet. Conformément à l’article R.122-5 du Code de l’Environnement, l’étude d’impact :

- Est proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d’être affectée par le projet, à l’importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l’environnement ou la santé humaine ;
- Décrit le projet, y compris son emplacement, ses caractéristiques physiques, en phases travaux et opérationnelle, ses résidus et émissions de toutes natures ;
- Décrit les aspects pertinents de l’état initial de l’environnement du projet ;
- Détermine les impacts directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur les facteurs mentionnés à l’article L. 122-1 , ainsi que sur le climat et le changement climatique ;
- Décrit les incidences négatives notables sur l’environnement résultant de la vulnérabilité du projet aux risques et catastrophes majeurs ;
- Décrit les solutions de substitution examinées ;
- Présente les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement et la santé, les compenser s’ils ne peuvent être évités ni réduits et, s’il n’est pas possible de les compenser, la justification de cette impossibilité ;
- Propose des mesures de suivi, le cas échéant ;
- Indique les conditions de remise en état du site après exploitation ;
- Comporte un résumé non technique.

Bien que le projet ne soit pas visé par une procédure d’Évaluation Environnementale, l’étude d’incidences prend la forme d’une étude d’impact de façon que le contenu soit proportionné à l’étude d’impact de la ZAC INSPIRA.

3. LE SITE ET LE PROJET

3.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DU SITE

Le site du projet est localisé sur la commune de Salaise-sur-Sanne, dans le département de l’Isère (38), dans la vallée du Rhône, à environ 40 km au Sud de Lyon et au Nord de Valence. Il est situé sur la partie Sud-Ouest de la commune, au lieu-dit Petites-Balmes.

→ Cf. Figure 1 ci-après

Le site est implanté au cœur de la vaste zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons. Cette zone industrielle qui s’étend sur environ 4 km entre la N7 et le Rhône, est composée :

- Au Nord, de la plateforme chimique de Roussillon (150 ha) ;
- Au Sud, d’une zone partiellement aménagée classée en Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) dénommée INSPIRA (340 ha).

→ Cf. Figure 2 ci-après

Les coordonnées géographiques moyennes du site du projet sont (centre du site) :

- X = 45° 20' 20" N
- Y = 4° 47' 47" E
- Altitude : 151,3 m NGF.

Le site est environné par :

- Au Nord :
 - La route départementale RD 51 et la rue Denis Papin ;
 - Les sites industriels TREDI (valorisation et traitement de déchets) et LINDE GAS (fabrication et stockage de gaz industriels) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - Des espaces enherbés ;
- A l’Est :
 - Une noue de gestion des eaux pluviales et un merlon enherbé ;
 - Le site industriel THOR (fabrication de produits chimiques)
 - La rue des Balmes ;
 - La voie ferrée n°830 000 (Paris-Lyon-Marseille) ;
- Au Sud :
 - Un merlon enherbé et une noue de gestion des eaux pluviales ;
 - La voie d’accès au site projeté reliée à la Rue des Balmes ;
 - Le site industriel HLOG (logistique de produits chimiques) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
- A l’Ouest :
 - Des espaces enherbés ;
 - Les sites industriels TRANSPORT COTTARD (transport de substance chimiques), LES COURRIERS RHODANIENS (transports en commun) et STIG (chaudronnerie et tuyauterie industrielle) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - La rue des Peymenards.

→ Cf. Figure 3 ci-après

Le projet porte sur le lot B de la ZAC INSPIRA, prenant place sur les parcelles cadastrales n°1292, 1294, 1295, 1296, 1299 et 1300 de la section AS du cadastre de la commune de Salaise-sur-Sanne.

La surface totale du site est de 43 905 m².

→ Cf. Figure 4 ci-après

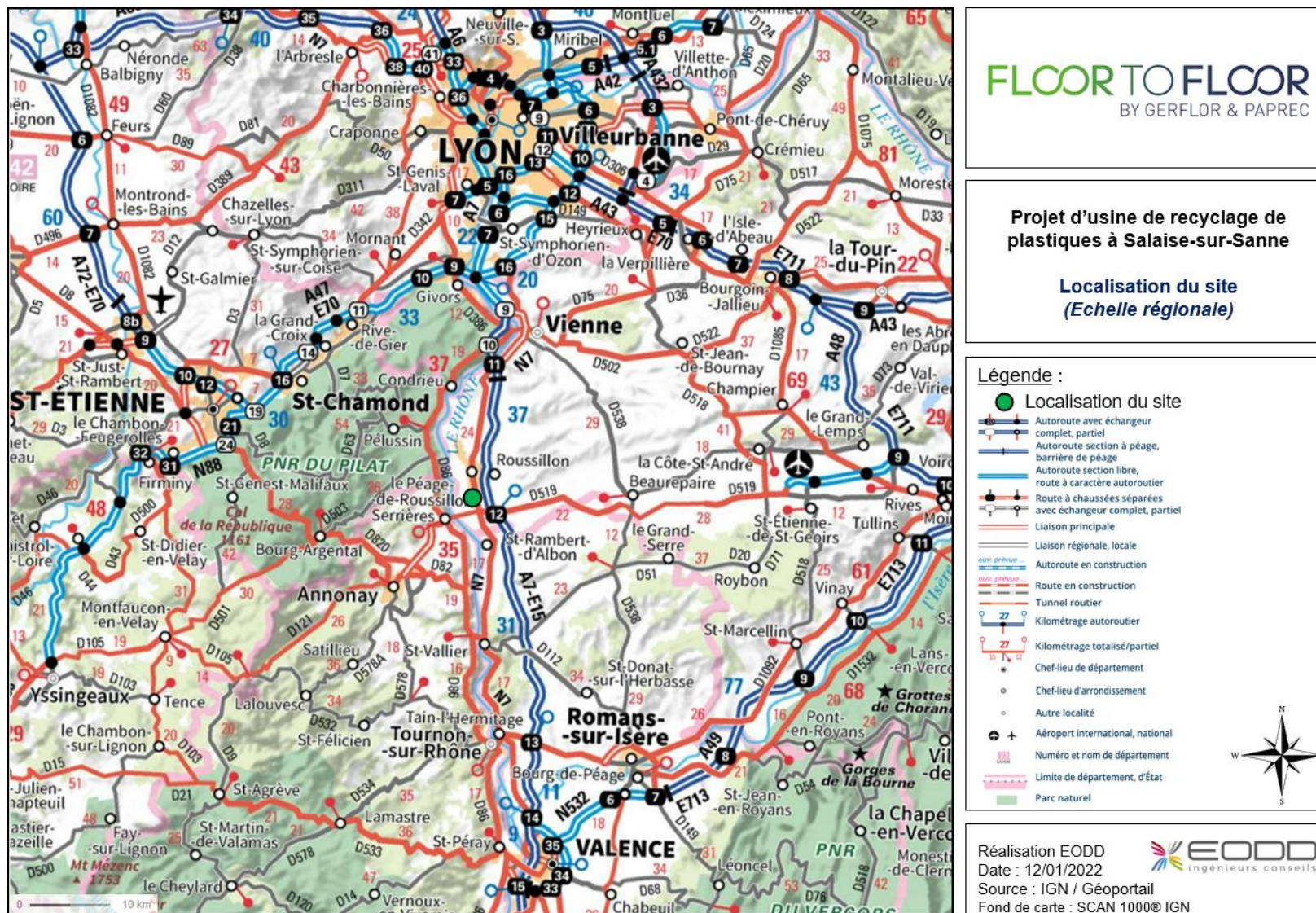


Figure 1 : Localisation du site d’étude à l’échelle régionale

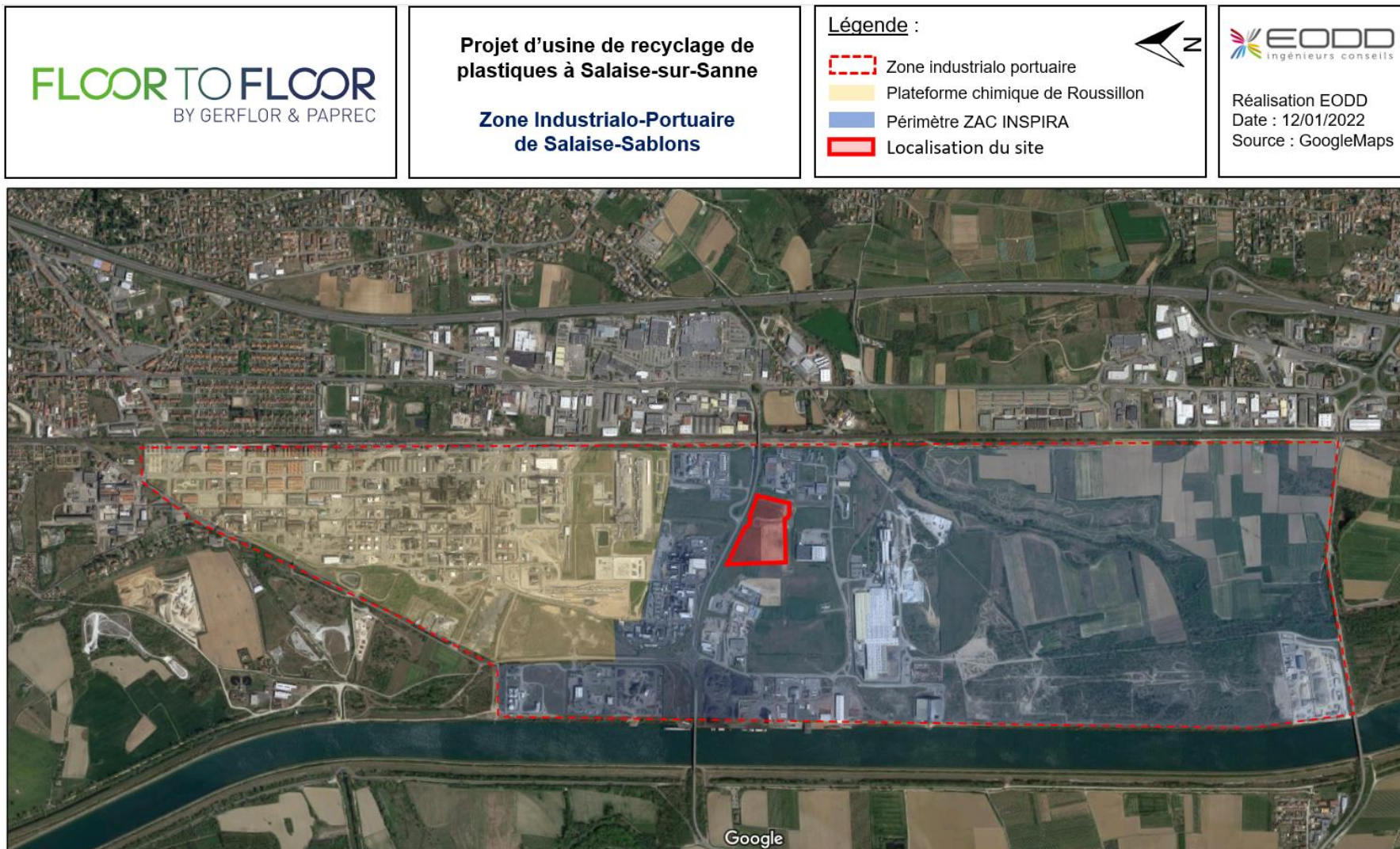


Figure 2 : Localisation du projet FLOOR TO FLOOR dans l’emprise de la zone industrialo-portuaire

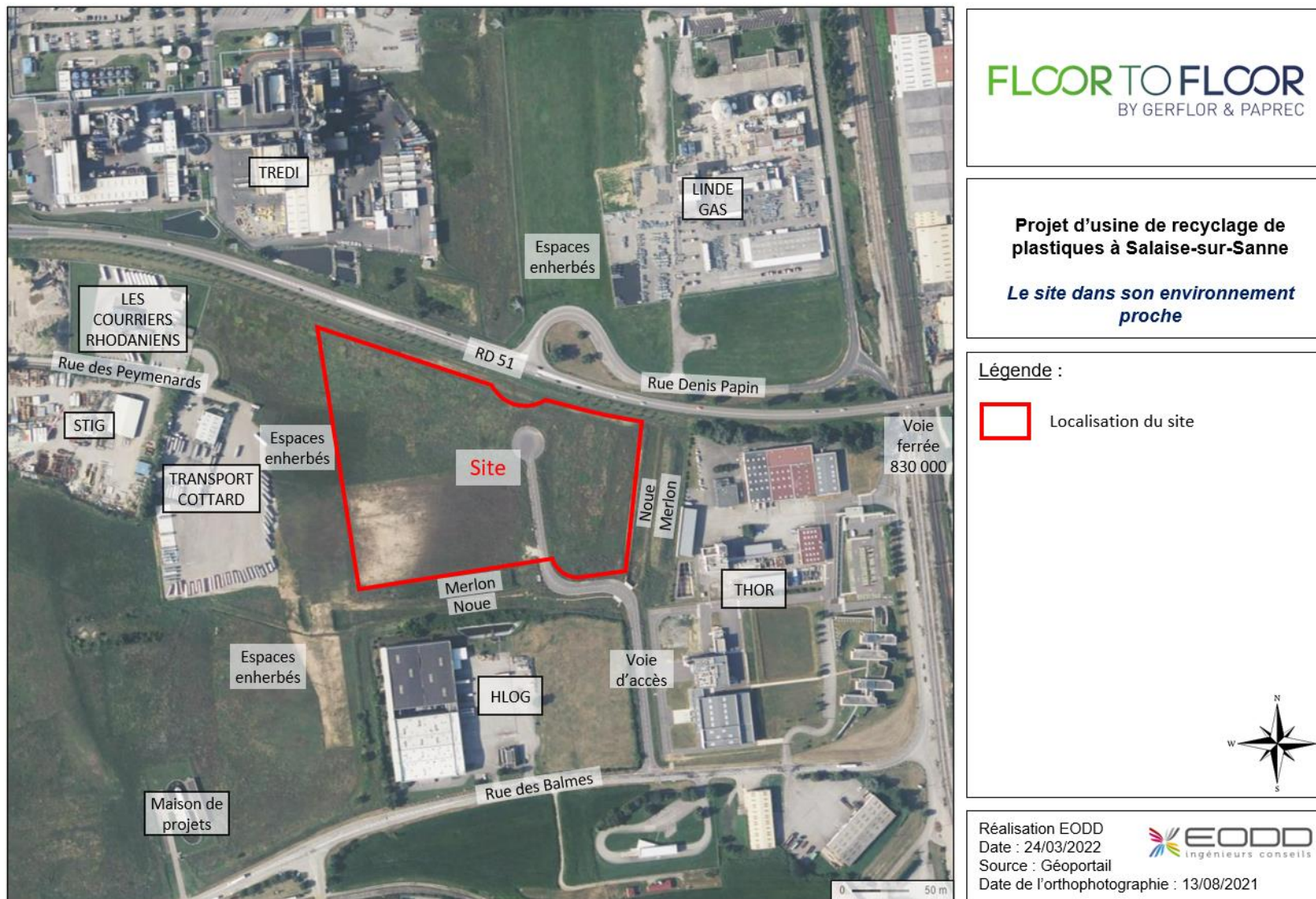


Figure 3 : Localisation du site du projet dans son environnement proche

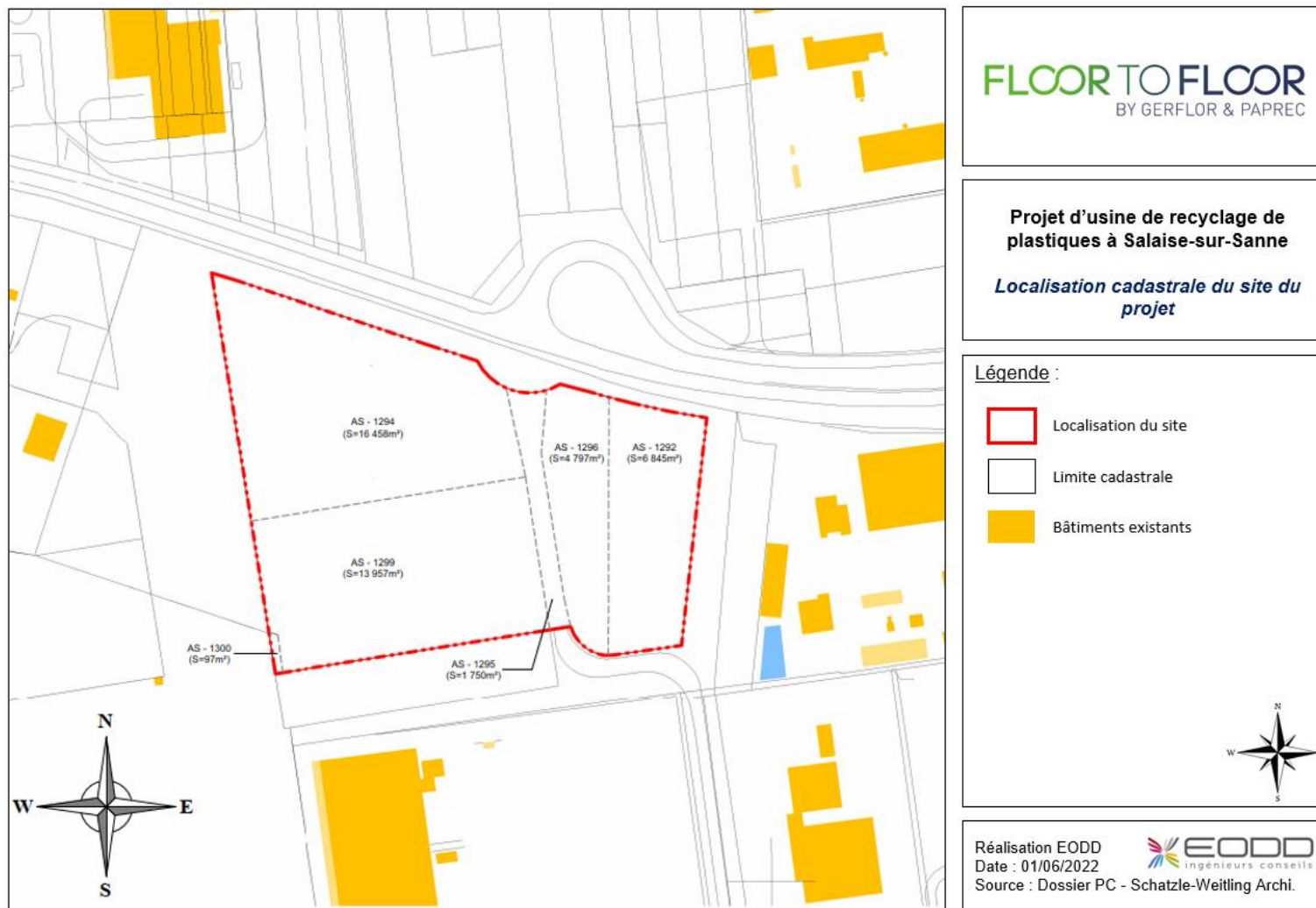


Figure 4 : Localisation cadastrale du site du projet

3.2 HISTORIQUE DU SITE

Le site projeté pour l’implantation du projet FLOOR TO FLOOR n’a jamais été industrialisé

Les vues aériennes suivantes décrivent l’évolution de la zone industrialo portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons depuis le milieu des années 1970, à partir desquelles le canal de dérivation du Rhône a été creusé.

Les terrains concernés par le projet étaient, à l’origine, des terres agricoles. La plateforme chimique, au Nord, était déjà en fonctionnement depuis de nombreuses années.

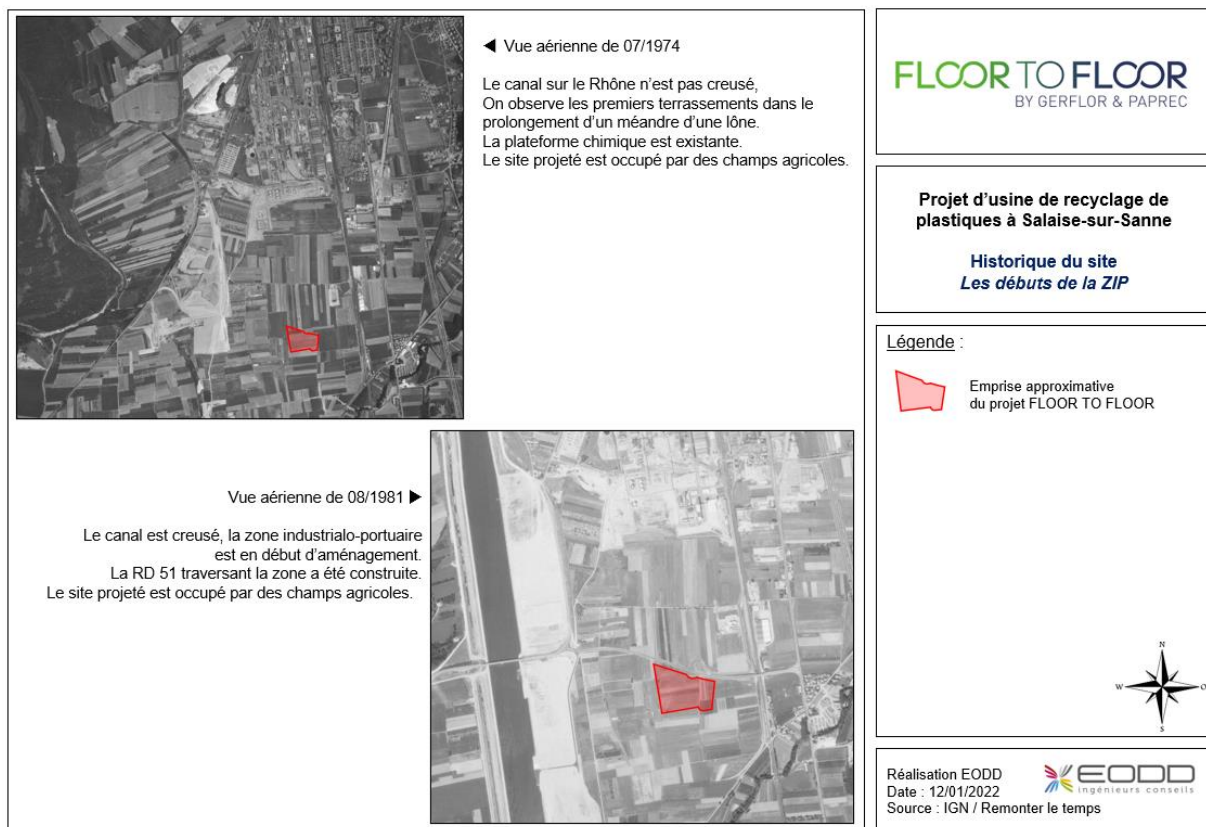


Figure 5 : Vues aériennes du secteur d’implantation du projet avant le développement de la ZIP

La ZIP s’est ensuite développée lentement. On remarque sur les vues aériennes ci-dessous que la zone n’a presque pas évolué en 20 ans, si ce n’est en bordure du canal. L’examen des vues aériennes montre également que l’activité agricole au droit du site projeté s’est arrêtée à la toute fin des années 2000.

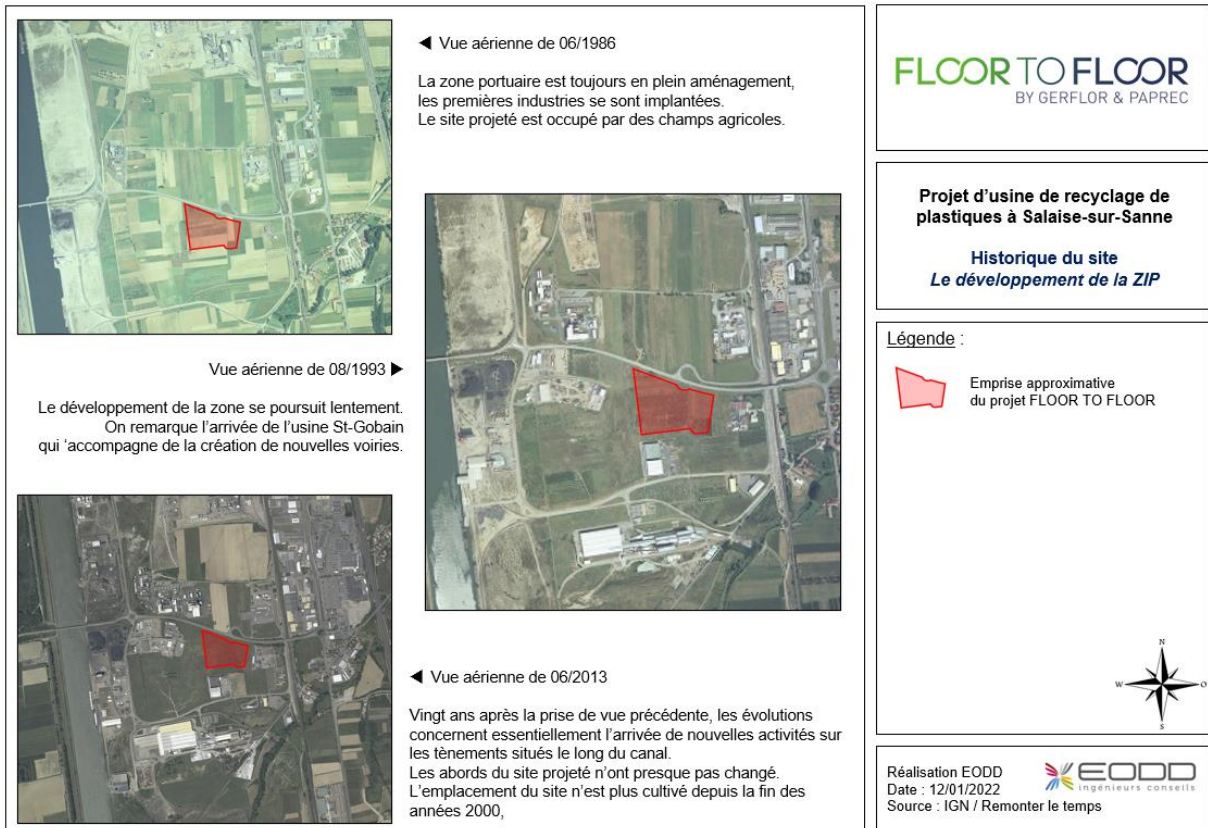


Figure 6 : Vues aériennes du secteur d’implantation depuis la création de la ZIP

3.3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le descriptif technique du projet est présenté plus en détail dans la pièce n°2, correspondant à la présentation administrative et technique du projet. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Le fabricant de revêtements de sol GERFLOR s’est associé avec le recycleur PAPREC pour créer FLOOR TO FLOOR, un projet d’économie circulaire concernant une unité de valorisation des déchets de plastiques, essentiellement de type PVC provenant de revêtements de sols, afin qu’ils soient recyclés en nouveaux produits, majoritairement des nouveaux revêtements GERFLOR. Le process FLOOR TO FLOOR s’appuie sur 3 étapes principales que sont le tri des matières entrantes, le broyage du plastique et enfin l’extrusion ou la micronisation, conduisant à la production d’un PVC recyclé directement réutilisable. L’unité FLOOR TO FLOOR en projet à Salaise-sur-Sanne se veut exemplaire sur le plan énergétique. L’exploitant s’engage par ailleurs à mettre tout en œuvre afin de maîtriser les impacts et les risques induits par le fonctionnement du process. L’objectif est de pouvoir valoriser à terme environ 40 000 t de matières plastiques chaque année.

4. ANALYSE DE L’ETAT INITIAL

L’Etat Initial (t=0) correspond à l’état actuel du site du projet et de son environnement.

Son étude permet de caractériser les milieux récepteurs et d’identifier les enjeux dans l’environnement du site, avant la mise en œuvre du projet.

Dans l’ensemble du document, les distances sont calculées à partir des limites ICPE.

4.1 DONNÉES D’URBANISME

La compatibilité du projet avec les documents cadres concernant l’urbanisme est traitée au chapitre 7.1. Elle concerne :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône 2019,
- Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Salaise-sur-Sanne.

4.1.1 GROUPEMENT / COLLECTIVITÉ

La commune de Salaise-sur-Sanne fait partie de la communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône », née le 1^{er} janvier 2019 par la fusion des communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire. L’arrêté préfectoral de fusion n° 38-2018-12-10-004 est signé le 10 décembre 2018.



Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est bordée par le fleuve Rhône à l’Ouest et s’étend jusqu’au territoire de la Bièvre à l’Est, à l’extrémité Ouest de l’Isère. Elle regroupe 37 communes réparties sur une superficie de 400 km² et représentant environ 68 000 habitants (données 2019).

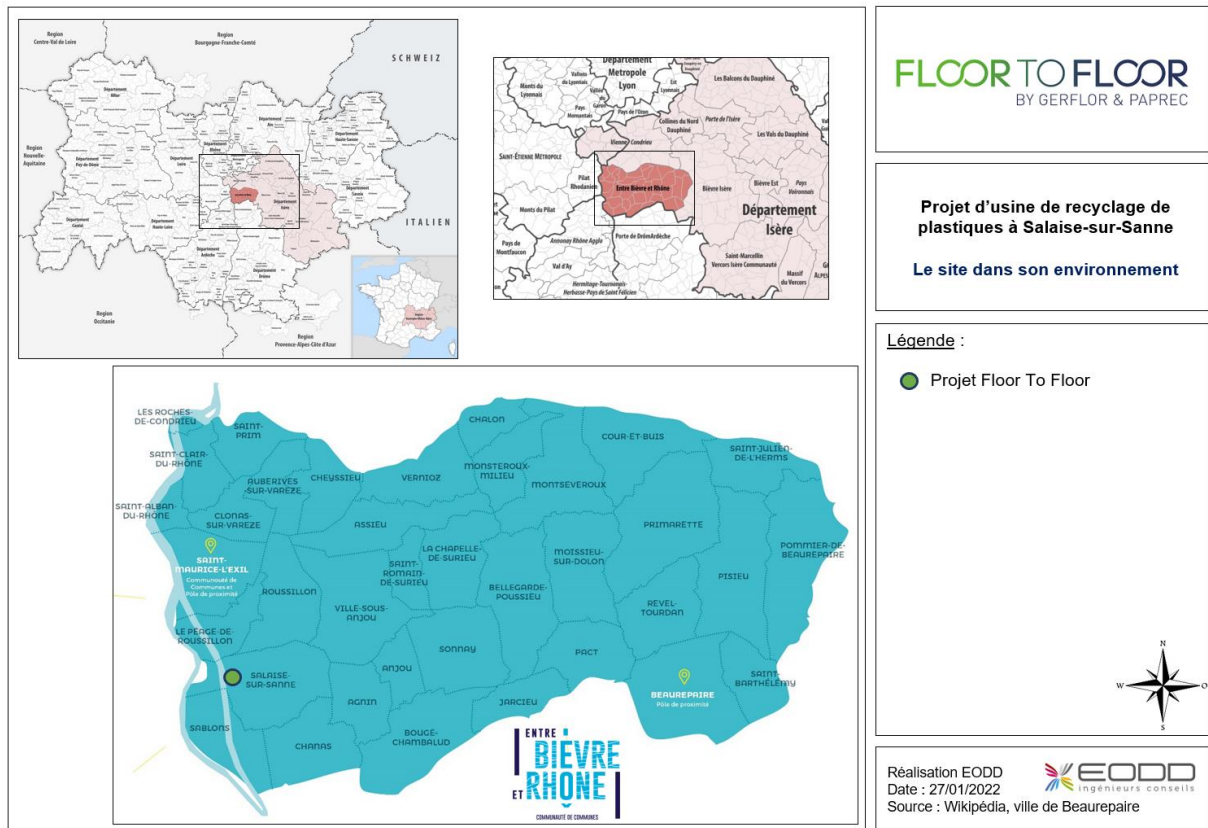


Figure 7 : Le territoire d’Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes exerce des missions au service des habitants et des entreprises de son territoire, dans des domaines d'intervention variés :

- **Environnement :**
 - Développer les énergies renouvelables,
 - Protéger les espaces naturels remarquables,
 - Agir pour la qualité de l’air,
 - Lutter contre l’ambroisie ;
- **Développement économique :**
 - Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l’exercice de leurs activités,
 - Soutenir la création d’emplois ;
- **Gestion des déchets :**
 - Collecter les déchets des particuliers et des entreprises,
 - Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage ;
- **Transports :** Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle ;
- **Tourisme :** Valoriser et animer l’offre touristique du territoire ;
- **Culture :** Créer et gérer les équipements culturels : conservatoire, médiathèque, cinéma l’Oron, salles de spectacles... ;
- **Urbanisme et aménagement du territoire :** Définir l’organisation du territoire et instruire les permis de construire ;
- **Voirie :** Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires ;
- **Logement :** Organiser le développement d’une offre de logements accessibles à tous ;
- **L’eau :**
 - Distribuer l’eau potable,
 - Collecter et traiter les eaux usées et pluviales,

- Préserver les milieux aquatiques,
- Prévenir les risques d’inondations,
- Entretien et aménager les cours d’eau ;
- **Sport** : Créer et gérer les équipements sportifs : centre aquatique Aqualône, piscines Charly-Kirakossian et intercommunale à Beaurepaire, gymnase intercommunal à Beaurepaire, complexes sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral... ;
- **Enfance** : Proposer une offre d’accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais d’assistants maternels, crèches, accueils de loisirs ;
- **Action sociale** : Accompagner les habitants dans leurs projets ;
- **Nouvelles technologies** : Développer l’usage des nouvelles technologies.

4.1.2 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT est un document d’urbanisme et de planification qui définit, à l’échelle large d’un bassin de vie et pour le long terme (20-25 ans), les grandes orientations d’aménagement et de développement d’un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l’organisation de l’espace, notamment en matière d’urbanisme, d’habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l’environnement, de déplacement des personnes et des marchandises... Le SCoT constitue un cadre de référence et oriente les autres documents d’urbanisme locaux et sectoriels, qui doivent lui être compatibles (Plans Locaux d’Urbanisme, Programmes Locaux de l’Habitat, Plans de Mobilité, etc.).



Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est membre du syndicat mixte des Rives du Rhône. Il a pour vocation et compétence l’élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Rives du Rhône.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Rives du Rhône, approuvé le 28 novembre 2019, couvre 153 communes, dont celle de Salaise-sur-Sanne, sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône) et réparties sur les 6 intercommunalités suivantes :

- La Communauté d’Agglomération (CA) de Vienne Condrieu Agglomération ;
- La CC Entre Bièvre et Rhône ;
- La CA Annonay Rhône Agglo;
- La CC Porte de DrômArdèche ;
- La CC du Pilat Rhodanien ;
- La CC du Val d’Ay.

Ce document d’urbanisme et de planification a pour principale vocation la mise en place d’une stratégie, sur le long terme, en matière d’organisation de l’espace (urbanisme et habitat), de développement économique et commercial, de préservation de l’environnement, de déplacement des personnes et des marchandises, etc.

Au travers de ses prescriptions et recommandations, la stratégie de développement du territoire des Rives du Rhône se fonde sur les 2 grandes ambitions, déclinées en 4 objectifs, suivantes :

- **Ambition n°1 : Les Rives du Rhône : territoire dynamique de la moyenne vallée du Rhône**
 Cette première ambition a pour but de conforter le positionnement stratégique du territoire en moyenne vallée du Rhône. Il s’agit de mettre en synergie les dynamiques économiques, d’améliorer les mobilités, de conforter un développement démographique maîtrisé et d’organiser un développement équilibré autour de l’armature urbaine du territoire.
- **Ambition n°2 : Intensifier les efforts pour faire évoluer les modes de développement**
 Cette seconde ambition a pour but d’intensifier les efforts visant à faire évoluer les modes de développement afin de mieux protéger mais aussi valoriser les ressources du territoire. Un important travail de renouvellement urbain sera également à produire pour revitaliser les centrales urbaines ;
- **Objectif n°1 : Valoriser les différentes formes d’économies locales ;**
- **Objectif n°2 : Intégrer les composantes environnementales et paysagères dans le développement du territoire ;**
- **Objectif n°3 : Améliorer les conditions d’accessibilité et de mobilité pour les habitants et les entreprises ;**
- **Objectif n°4 : Offrir des logements à tous dans des cadres de vie diversifiés, tous de qualité.**

Le site du projet se trouve au sein d’un espace urbanisé localisé entre les sites de développement économique métropolitain de la Plateforme chimique et de l’extension la ZIP Salaise / Sablons qui constituent des plateformes d’échange fluvial, et à proximité directe d’une liaison inter-urbaine (RD 51).



Figure 8 : Orientations du SCoT Rives du Rhône dans l’environnement du site du projet

4.1.3 PLANS LOCAUX D’URBANISME (PLU)

Les plans locaux d’urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d’Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) est un document d’urbanisme qui, à l’échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d’aménagement et d’urbanisme et fixe en conséquence les règles d’aménagement et d’utilisation des sols.

Le site d’étude se trouve sur le territoire de la commune de Salaise-sur-Sanne, dotée d’un Plan Local d’Urbanisme (PLU), approuvé par délibération du conseil municipal du 24 février 2014.



4.1.3.1 Situation du site au regard du PLU

Le site d’étude est localisé en zone Uz du PLU. La zone UZ appartient à la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) et est réservée aux activités économiques, industrielles, artisanales et autres services liés au fonctionnement de la zone. Les Installations Classées pour la Protection de l’Environnement sont autorisées dans l’ensemble de la zone UZ, à l’exception du sous-secteur UZa au sein duquel les ICPE classées Seveso seuil haut sont interdites.

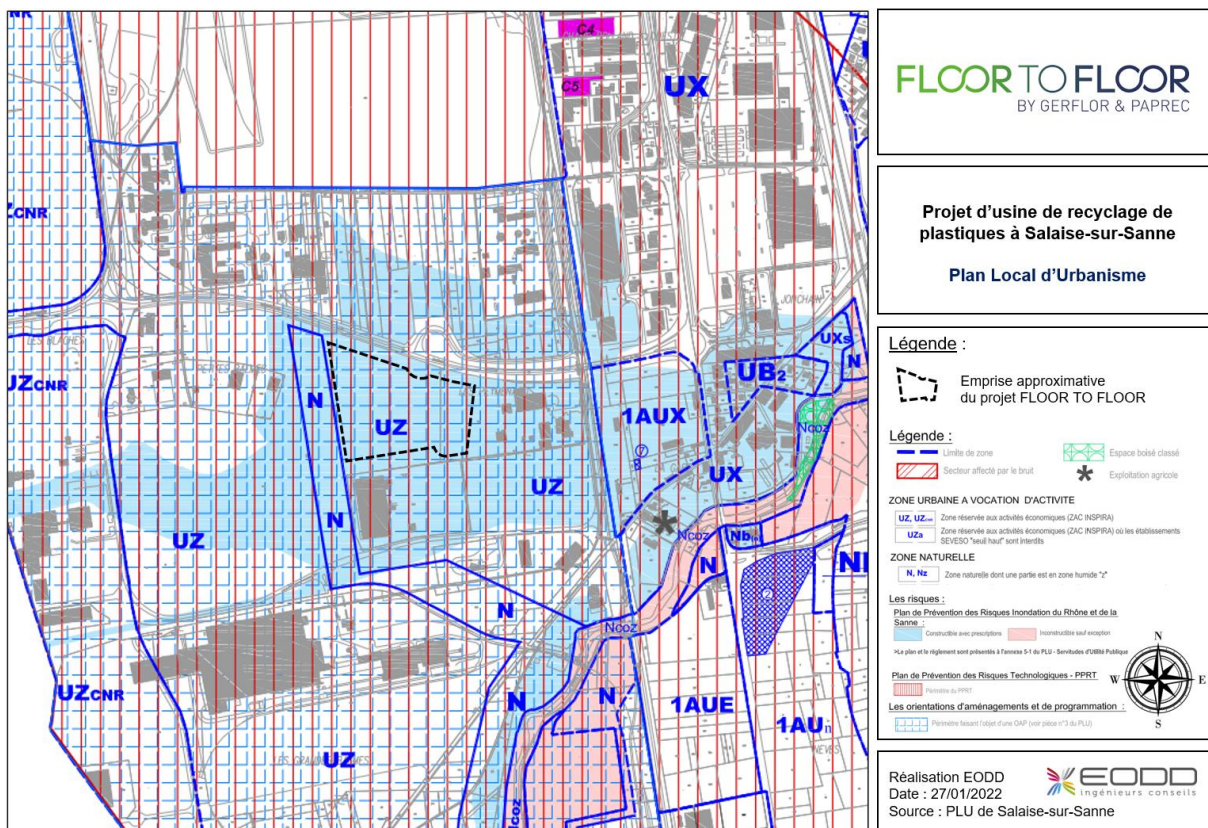


Figure 9 : Extrait du PLU de Salaise-sur-Sanne

Le site est bordé par un corridor classé N. La zone N comprend les espaces à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit enfin de leur caractère d'espace naturel.

Le zonage bleu recoupant le périmètre du site d'étude et relatif aux risques d'inondation est obsolète et ne doit pas être pris en compte dans cette cartographie.

A noter que les travaux préparatoires au lancement d'un PLUi sur le territoire ont débuté en 2020 et s'est poursuivi par une réflexion autour de la gouvernance en 2021. Ce PLUi n'est pas achevé au jour de l'établissement de ce dossier.

4.1.3.2 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) expose le projet d'urbanisme de la commune et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales d'aménagement et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Le PADD de Salaise-sur-Sanne repose sur 4 orientations principales, chacune déclinées en plusieurs actions :

- Orientation n°1 : Encadrer la croissance démographique :
 - Maintenir une adéquation entre l'augmentation de la population et l'offre de services ;
 - Poursuivre une urbanisation maîtrisée ;
 - Proposer des formes urbaines peu consommatrices d'espaces ;
 - Réaliser des opérations d'initiative publique et de mixité sociale ;
- Orientation n°2 : Favoriser le développement économique :
 - Poursuivre le développement des zones économiques ;
 - Dynamiser le tissu commercial de proximité ;
 - Préserver l'activité agricole ;

Le projet est particulièrement concerné par cette 2^{ème} orientation ;
- Orientation n°3 : Améliorer et organiser les flux de circulation :
 - Développer l'offre en transports en commun ;
 - Poursuivre la valorisation des chemins piétons et vélos existants ;
 - Créer un maillage de circulation douce ;
 - Favoriser les aménagements routiers ;
- Orientation n°4 : Maintenir la diversité des paysages :
 - Identifier les éléments bâtis et paysagers à protéger ;
 - Limiter l'urbanisation sur les versants pour un développement urbain respectueux de son cadre de vie ;
 - Poursuivre la préservation et la mise en valeur des espaces naturels de Salaise sur Sanne ;
 - Rechercher l'insertion paysagère des activités économiques ;
 - Préserver les terres agricoles pour la variété des paysages ;
 - Garantir une logique de développement durable pour les actions menées sur le territoire.

4.1.3.3 Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP)

Les orientations d’aménagement et de programmation (OAP), propres à certains quartiers ou secteurs, permettent à la collectivité de prévoir des dispositions portant sur l’aménagement, l’habitat, les transports et les déplacements, en fixant les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l’environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l’insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement.

Des Orientations d’Aménagement et de Programmation ont été établies à l’échelle du périmètre de la ZAC INSPIRA ; celles portant sur le territoire de Salaise-sur-Sanne ont été intégrées au PLU de la commune.

L’espace industriel INSPIRA doit « promouvoir un développement économique et l’aménagement responsable de ce site de 340 ha afin :

- De créer de l’activité industrielle ;
- De développer les transports ferroviaires et fluviaux ;
- D’être exemplaire en matière de prise en compte environnementale et sociale ;
- D’intégrer le concept d’écologie industrielle au bénéfice des entreprises actuelles et futures. »

Cet espace industriel responsable et multimodal doit devenir la zone industrielle du 21ème siècle.

Dans ce contexte, on relève les points importants suivants parmi les OAP de la ZAC INSPIRA :

- Le projet doit pouvoir être flexible et pouvoir s’adapter aux activités industrielles ;
- L’aménagement doit s’organiser en bandes selon un axe Est-Ouest de façon à faciliter la connexion entre les éléments structurants de la zone ;
- Le corridor de la Sanne, qui traverse la partie Sud de la ZAC, doit être préservé et valorisé ;
- Un nouvel accès doit être créé au Sud depuis l’échangeur autoroutier afin de décongestionner la N7 ;
- Les modes doux et collectifs doivent être développés.

Ces éléments sont valables à l’échelle de la ZAC mais concernent essentiellement la partie Sud qui reste à aménager ; le site d’étude est quant à lui projeté sur une zone déjà viabilisée et équipée.

À noter que la partie Nord de la ZAC fait l’objet d’une Evaluation Environnementale (en cours).

4.1.4 SERVITUDES D’UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

Les Servitudes d’Utilité Publique (SUP) sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées par l’autorité publique dans un but d’utilité publique.

Le site du projet est concerné par les servitudes suivantes :

- Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Roussillon ;
- Le Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Sanne ;
- La zone d’effets liés à la canalisation de transport de propylène Transugil ;
- La zone de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques de type PT1.

4.1.4.1 Plan de Prévention des Risques Technologiques de Roussillon

Le site est concerné par les zones d’effet des établissements HLOG, TREDI et THOR

Les zones d’aléas existantes et concernant le site sont les suivantes :

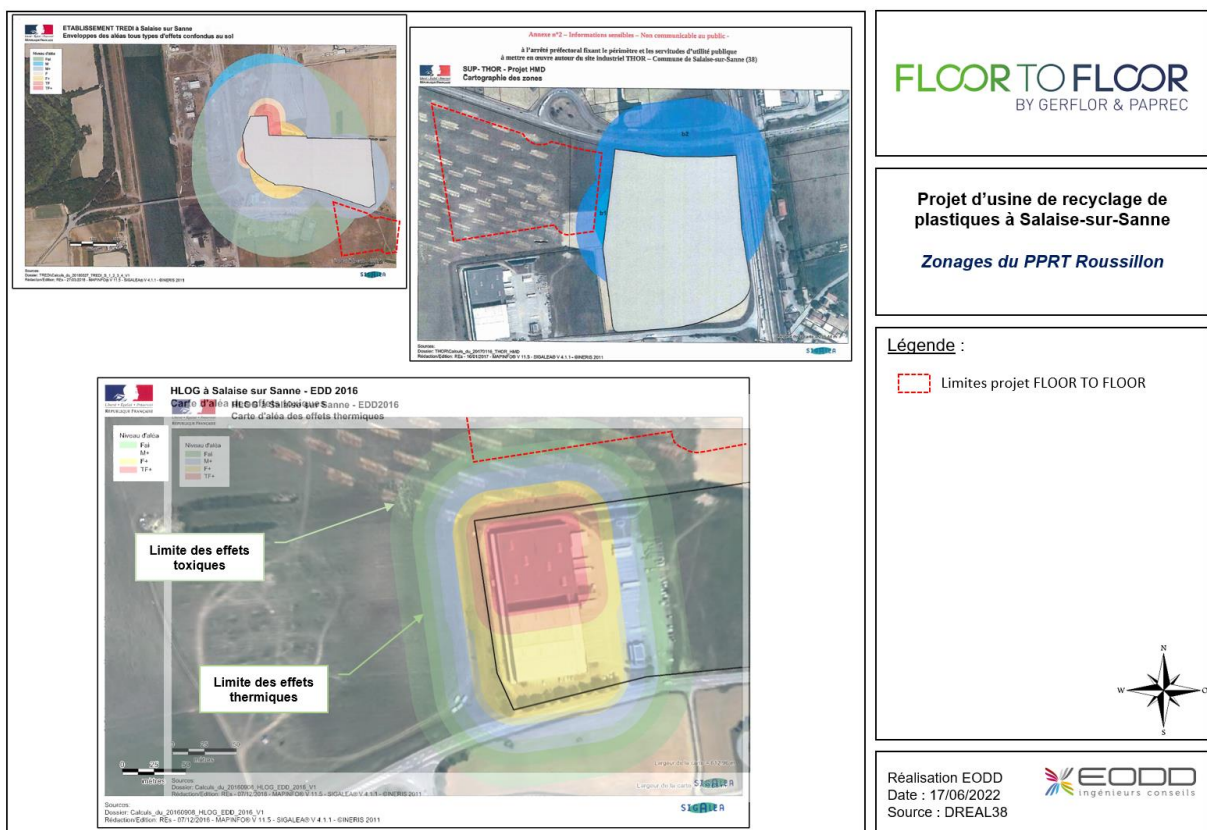


Figure 10 : Zonage des risques technologiques

→ Cf. Etude des dangers en pièce n°9

4.1.4.2 Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Sanne

Le site est concerné par un aléa moyen et faible. La carte représentant l’aléa inondation est représenté ci-après.

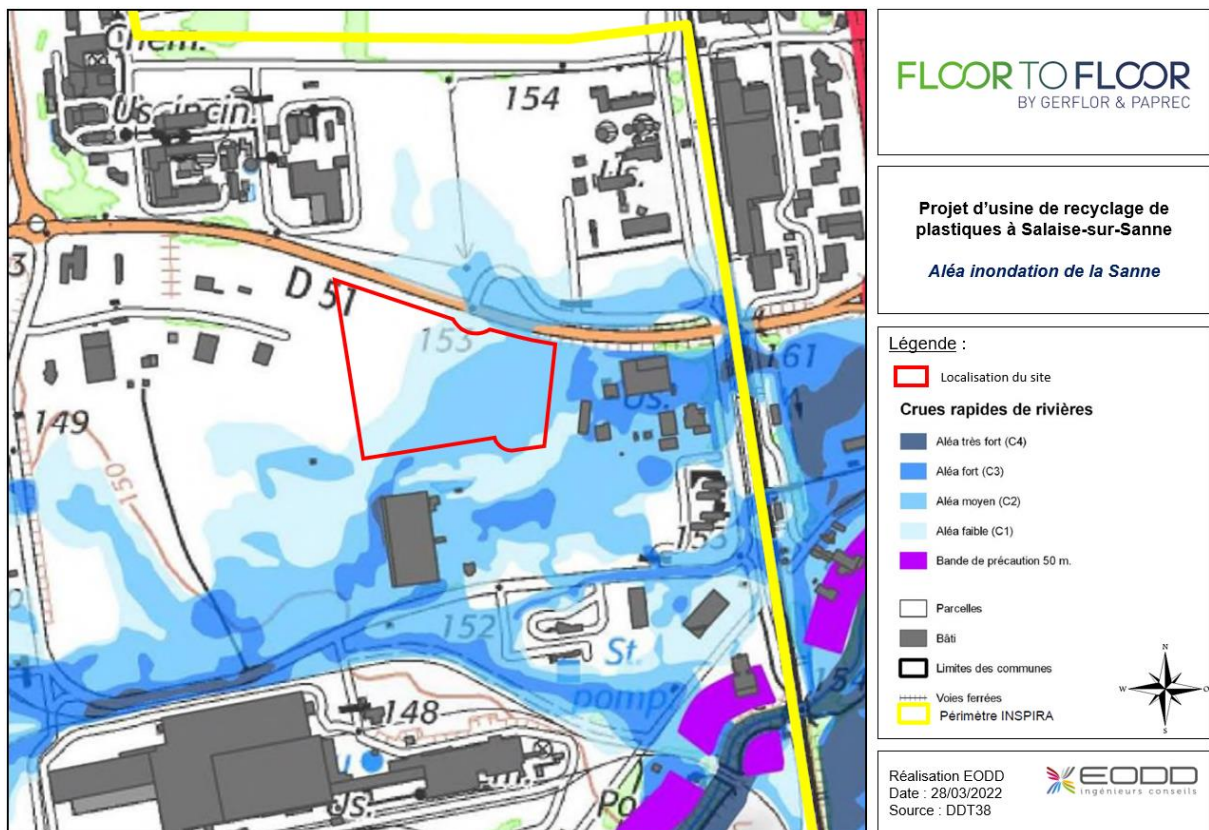


Figure 11 : Aléa inondation de la Sanne (version PAC 2017)

→ Cf. Etude des dangers en pièce n°9

4.1.4.3 Servitudes liées aux canalisations de transport de matières dangereuses

La partie Nord du site d’étude est située dans la bande de 350 m autour de la canalisation TRANSUGIL, dans la zone des effets irréversibles causés par une perte de confinement avec rupture franche de ce pipeline de propylène.

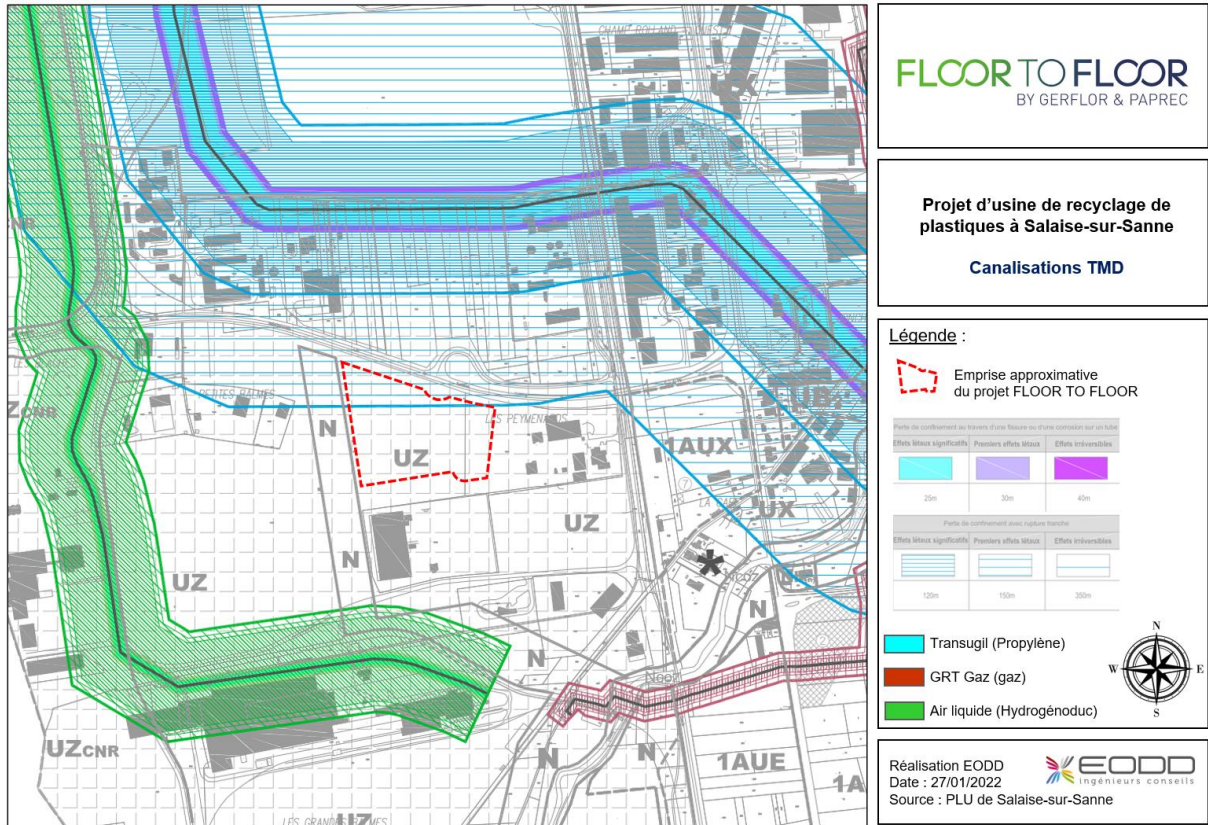


Figure 12 : Servitudes liées aux canalisations de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

→ Cf. Etude des dangers en pièce n°9

4.1.4.4 Autres Servitudes d’Utilité Publique

Le site d’étude est implanté dans une zone de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques de type PT1 induit par le poste électrique de catégorie 1 « Gampaloup » situé à 2,6 km à l’Est du site.

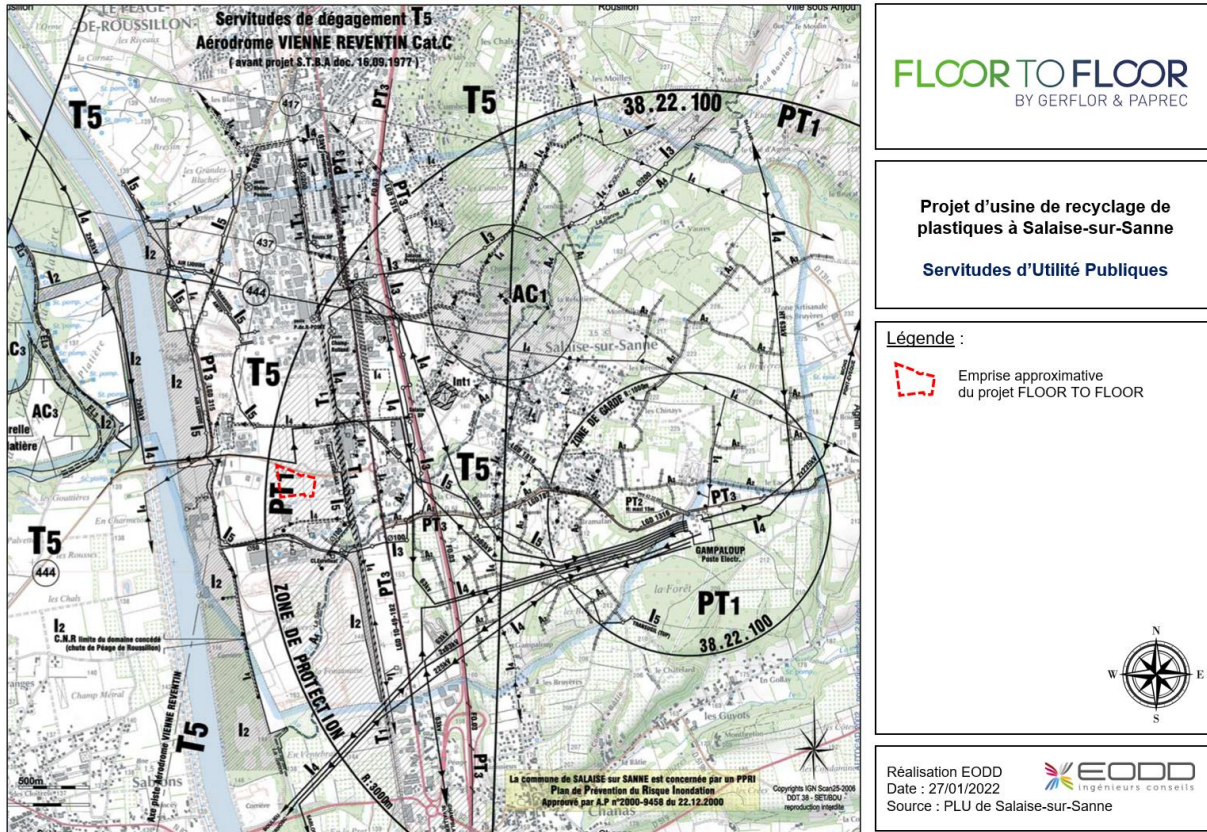


Figure 13 : Servitudes d’utilité publiques

Dans la zone de protection de 3 km autour du poste électrique de Gampaloup, il est interdit de produire ou propager des perturbations se plaçant dans la gamme d’ondes radioélectriques susceptible de perturber le poste et d’éviter toute perturbation électromagnétique.

4.1.5 OPÉRATION D’INTÉRÊT NATIONAL

Le site du projet n’est pas situé au droit d’une zone faisant l’objet d’une Opération d’Intérêt National.

4.1.6 CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA ZAC INSPIRA

Pour assurer une bonne intégration dans son environnement et en réponse aux ambitions du projet, la ZAC INSPIRA s’est doté d’un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUE) pour ses espaces publics et privés. Ce CPAUE comporte :

- D’une part, des prescriptions (obligatoires, incontournables) ;
- D’autre part, des préconisations (conseils et orientations d’aménagement), dont au moins 7 d’entre-elles devront être respectées.

Il présente, pour le traitement des espaces privés :

- Des prescriptions urbaines :
 - Le traitement des zones non aedificandi et surfaces non bâties ;
 - Les dispositions d’alignements ;
 - Des prescriptions architecturales :
 - Les implantations ;
 - Les entrées de lot ;
 - Les enseignes ;
 - Le traitement des clôtures ;
- Des prescriptions paysagères :
 - La végétalisation des clôtures et des limites intra-lots
 - Les arbres ;
- Des règles d’éclairage responsable ;
- Des clauses environnementales relatives :
 - A la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque inondation ;
 - A la gestion de la ressource en eau ;
 - A la biodiversité et la gestion des espaces verts ;
 - A la multimodalité ;
 - Aux modes actifs et doux ;
 - A la qualité de l’air et aux gaz à effet de serre ;
 - Aux odeurs ;
 - A l’acoustique ;
 - A l’optimisation énergétique et au bioclimatisme ;
 - A la valorisation des terres ;
 - Au cycle de vie des matériaux.

Le CPAUPE est applicable dans la limite des dispositions du PLU ou des dispositions relatives à la réglementation sur les installations classées.

4.2 MILIEU HUMAIN

4.2.1 POPULATION

4.2.1.1 Variation de la population

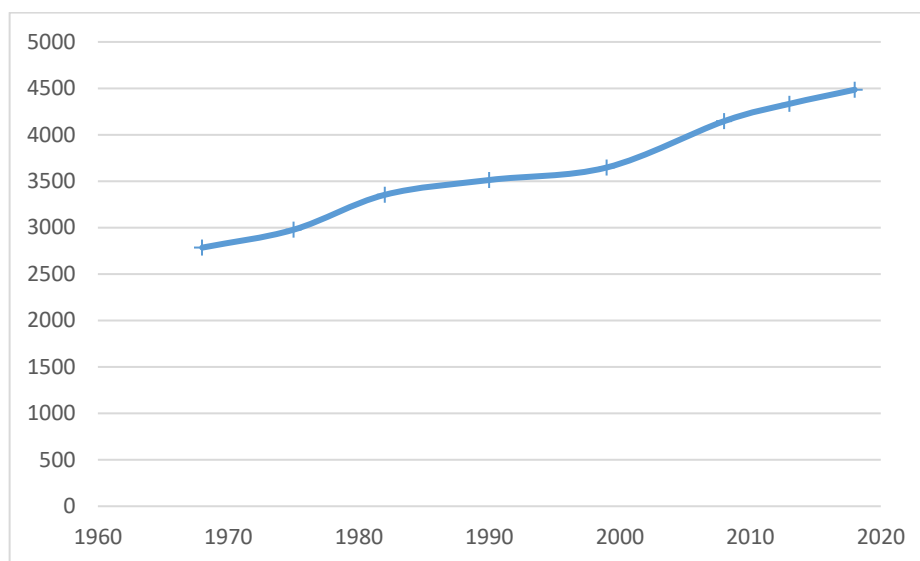
D’après l’INSEE, la commune de Salaise-sur-Sanne compte 4 485 habitants en 2018, sur une superficie de 16,11 km², soit une densité d’environ 278 habitants par km².

Entre 1968 et 2018, la commune de Salaise-sur-Sanne a connu des fluctuations de populations et une croissance démographique générale relativement constante, comme présenté dans le tableau et la figure ci-après.

Tableau 1 : Evolution du nombre d’habitants sur la commune de Salaise-sur-Sanne entre 1968 et 2018

Source : INSEE

ANNEE	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2012	2018
POPULATION	2 785	2 978	3 354	3 513	3 648	4 147	4 333	4 485
DENSITE MOYENNE	173	185	208	218	226	257	269	278
VARIATION %	6,9 %	12,6%	4,7%	3,8%	13,7%	4,5%		3,5%



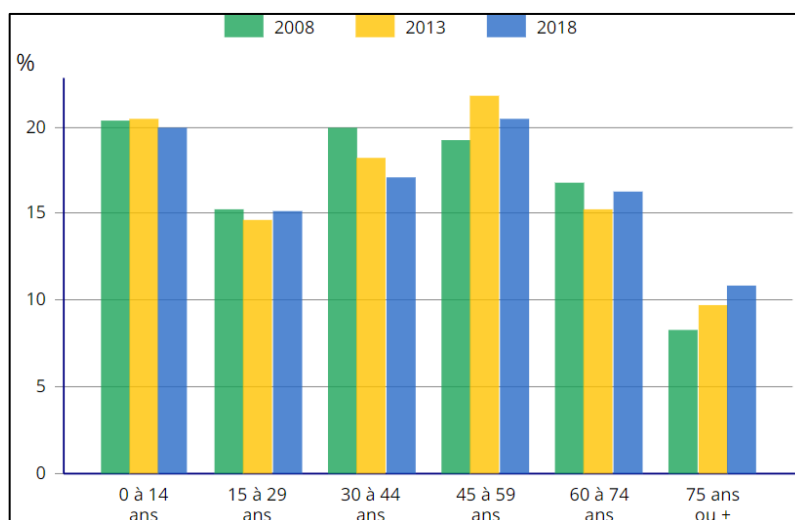
Source : INSEE

Figure 14 : Représentation graphique de l'évolution du nombre d'habitants sur la commune de Salaise-sur-Sanne entre 1968 et 2018

4.2.1.2 Structure de la population

Selon les données du recensement général de la population de 2018, **environ 52,2 % de la population a moins de 44 ans**. En 2018, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 45 à 59 ans, correspondant à 20,5 % de la population, suivie de près par la tranche des 0 à 14 ans, qui représente 20 % de la population.

Les personnes dites sensibles représentent 30,9 % de la population (10,9 % de personnes de plus de 75 ans et 20 % de personnes de moins de 14 ans).



Source : INSEE

Figure 15 : Population de Salaise-sur-Sanne par grandes tranches d'âges

L'augmentation de la proportion des plus de 75 ans entre 2008 et 2018 montre un **léger vieillissement de la population** (passage de 8,3 à 10,9 % de la population), conformément aux tendances nationales.

La population de Salaise-sur-Sanne est **globalement plus âgée** que la moyenne du département de l'Isère et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par exemple, en 2018, les plus de 60 ans représentent 27,2 % de la population

de Salaise-sur-Sanne contre environ 23,9 % pour le département de l’Isère et 25,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Les moins de 30 ans représentent 35,1 % de la population de Salaise-sur-Sanne contre environ 37,1 % pour le département de l’Isère et 35,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les femmes représentent environ 51,9 % de la population en 2018.

4.2.1.3 Habitat

D’après l’INSEE, la commune de Salaise-sur-Sanne présente une densité de population moyenne de 278 habitants par km² en 2018. On observe une **progression du nombre de logements** sur le territoire depuis 1968.

En 2018, **la proportion de maisons est largement supérieure à celle des appartements** (81,4 % de maisons et 17,4 % d’appartements). La part de logements collectifs (appartements) est en augmentation.

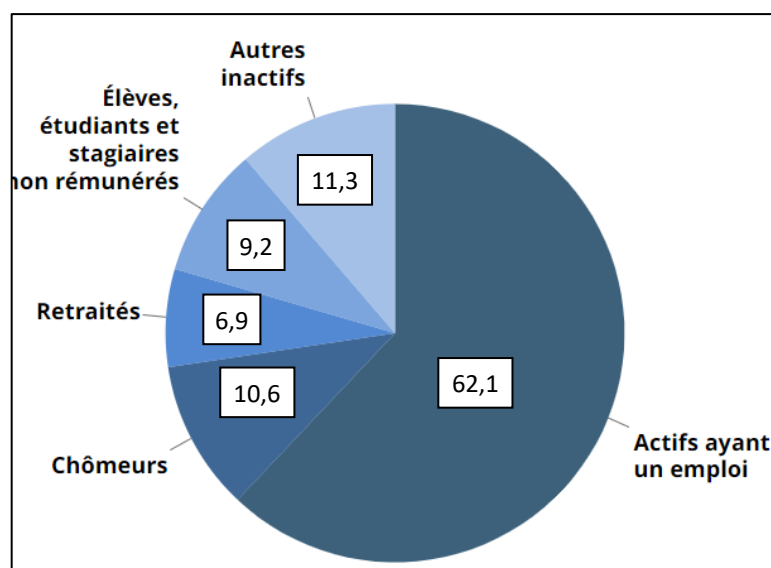
Le parc de logements est majoritairement composé de **résidences principales** (89,9 % en 2018). Les résidences secondaires restent à la marge (3,2 % en 2018).

En 2018, 67,5 % des habitants de Salaise-sur-Sanne étaient propriétaires de leur logement.

4.2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

4.2.2.1 Échelle communale

En 2018, les actifs ayant un emploi représentent 62,1 % des 15-64 ans et le pourcentage de chômeurs est de 10,6 %.



Source : INSEE

Figure 16: Population de Salaise-sur-Sanne de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018

La répartition des actifs ayant un emploi en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle est donnée dans le tableau ci-dessous. **Les professions intermédiaires sont la catégorie la plus représentée** (environ 29,8 % des actifs ayant un emploi en 2018), suivie par les ouvriers.

Tableau 2 : Population active ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle sur la commune de Salaise-sur-Sanne

Source : INSEE

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	2013		2018	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Agriculteurs exploitants	12	0,7 %	10	0,6 %
Artisans, commerçants, chefs d’entreprise	152	9,4 %	160	9,2 %
Cadres, prof. Intellectuelles supérieures	144	8,9 %	125	7,2 %
Prof. Intermédiaires	388	24 %	515	29,8 %
Employés	468	29 %	425	24,6 %
Ouvriers	452	28 %	495	28,6 %
TOTAL	1 616	100%	1 730	100%

L’indicateur de concentration d’emploi est de 237,1 emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

4.2.2.2 Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons

La Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons est divisée en 2 grands espaces :

- la Plateforme chimique des Roches-Roussillon au Nord (150 ha) ;
- la ZAC Inspira au Sud (340 ha).

Le site du projet est localisé dans le périmètre de la ZAC INSPIRA (cf. § 3.1), plus précisément dans le Secteur Nord.

Située entre les communes de Roussillon, le Péage de Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Saint-Clair-du-Rhône, elle est localisée à une quarantaine de minutes de l’agglomération lyonnaise et de ses 3 gares TGV. Elle se situe à proximité de 4 autres axes autoroutiers permettant un accès direct et rapide à Paris et à l’ensemble des principales places européennes. Elle est également à proximité de deux aéroports (aéroports de Lyon-Saint-Eupéry et de Saint-Etienne).

Un partenariat opérationnel avec la Plateforme chimique des Roches-Roussillon permet aux entreprises de bénéficier de services industriels apportés par le Groupement d’intérêt Économique Osiris (ex. secours incendie, laboratoires, santé au travail...).

Cette proximité immédiate des deux sites accueille un écosystème fort offrant des échanges de flux optimisés et/ou la mutualisation de besoins. Cette organisation facilite l’accueil d’activités consommatrices d’énergies, de matières, de ressources humaines qualifiées...

Des partenariats construits avec des pôles de compétitivités et clusters permettent de diffuser l’innovation sur INSPIRA et auprès de ses entreprises : accords de coopération signés avec Axelera, Tenerrdis, Cluster Lumière, INDURA.

- **Plateforme chimique des Roches-Roussillon**

La Plateforme Chimique des Roches-Roussillon est une plateforme multi-opérateurs implantée sur 150 hectares où sont installées 16 entreprises (environ 1 500 salariés).

La Plateforme Chimique des Roches-Roussillon est un des **acteurs clé de la Plateforme Industrielle « Vallée de la Chimie de Rhône-Alpes »**. Elle réalise essentiellement des productions de chimie de base alimentant de

nombreux sites chimiques Rhônealpins. Tous les industriels de la plateforme sont eux-mêmes présents sur d’autres sites de la région.

Véritable pôle d'excellence, la plateforme Les Roches-Roussillon réunit aujourd'hui les leaders mondiaux de la chimie autour du GIE OSIRIS, gestionnaire de services et d’infrastructures mutualisés. Ce dernier assure la coordination et l’animation de l’ensemble des sociétés de la plateforme en matière de sureté, sécurité, environnement, logistique, utilités et économies d’énergies.

- **ZAC INSPIRA**

INSPIRA s’étend sur environ 340 hectares, dans la continuité de Plateforme Chimique des Roches-Roussillon. Cette ZAC est limitée géographiquement à l’Ouest par le canal du Rhône, à l’Est par la voie ferrée Lyon-Marseille, au Nord par la Plateforme Chimique des Roches-Roussillon, au Sud par la RD 1082.

Le site présente une situation géographique idéale, sur un axe économique européen majeur de circulation multimodale (fluviale, ferroviaire et routière) et de productions pharmaceutiques et chimiques.

En tant que **2^{ème} site portuaire du bassin Rhône-Saône** et faisant partie des premiers sites fret de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l’espace s’impose comme un hub multimodal conséquent.

Fort de son expertise industrielle et chimique, INSPIRA s’inscrit naturellement comme un espace productif adapté aux produits et services d’aujourd’hui et de demain :

- Énergie,
- Écotechnologie,
- Matériaux,
- Recyclage,
- Chimie,
- Industrie,
- Distribution multimodale,
- Économie circulaire,
- Activités supports (transport-logistique, ingénierie, services aux entreprises...).

INSPIRA accueille dès à présent plus de **950 emplois et 23 entreprises**. Il reste environ 160 hectares de terrains disponibles, auxquels s’ajoutent environ 70 hectares d’espaces verts et 30 hectares de voiries et de voies ferrées. L’organisation générale de la zone est présentée sur la figure suivante.

La mise en place d’un système de management environnemental et sociétal certifié **ISO 14001** permet de répondre au niveau d’exigence attendu par les industriels en termes d’aménagement et de gestion de l’espace. Un accompagnement est proposé aux industriels qui souhaitent bénéficier des actions engagées par INSPIRA. Le système de management environnemental et sociétal repose sur 5 axes stratégiques :

- Préserver les ressources naturelles, par la mise en œuvre en particulier des principes de l’économie circulaire,
- Protéger la biodiversité, en commençant par préserver et valoriser le corridor écologique de la Sanne,
- Favoriser les modes de transport et de déplacement alternatifs, moins émetteurs de gaz à effet de serre,
- Réduire l’impact des activités sur les milieux naturels et prévenir toute pollution,
- Contribuer à l’insertion professionnelle des habitants du territoire.

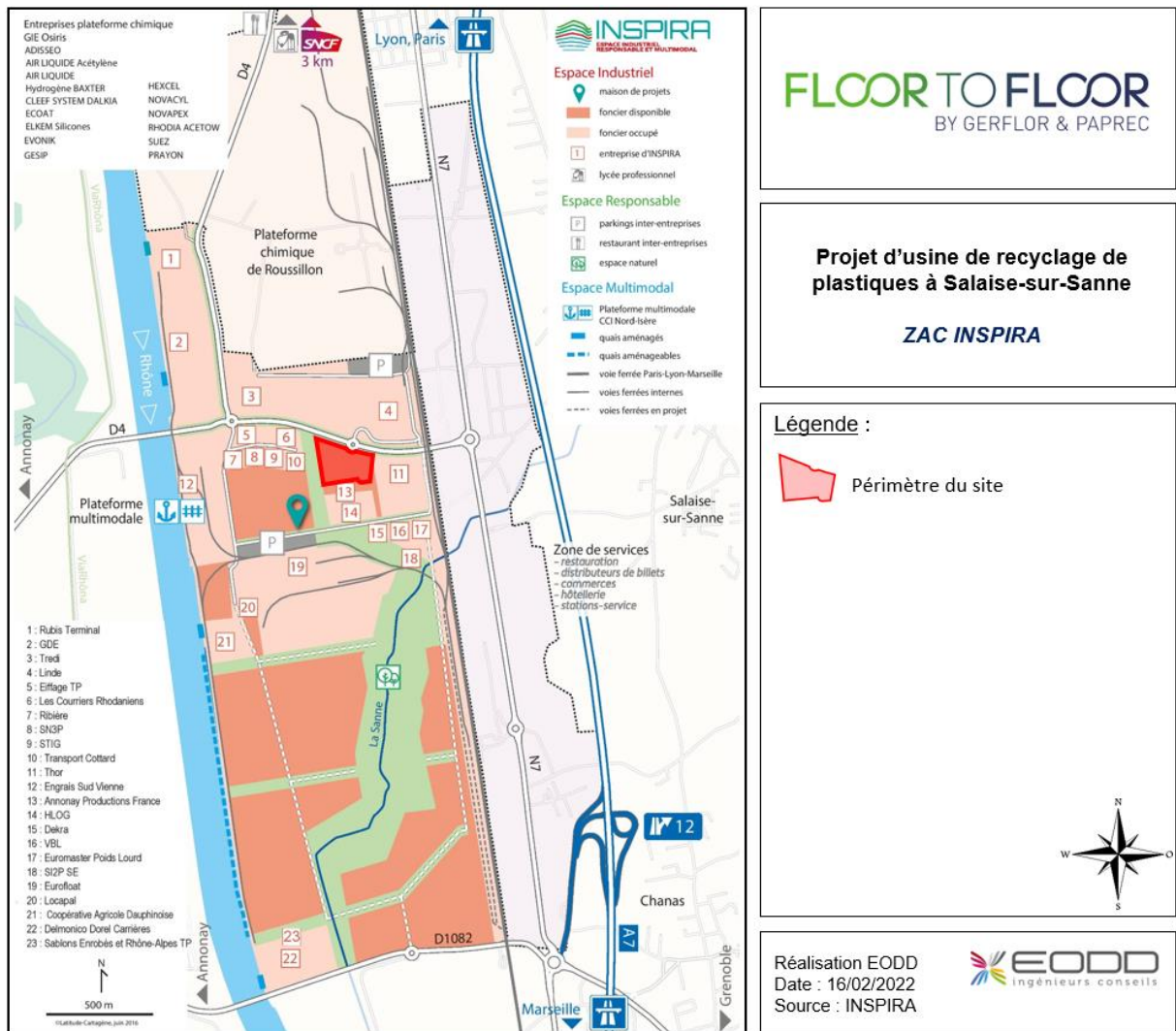


Figure 17 : Localisation du site du projet au sein de l'espace INSPIRA

4.2.3 AGRICULTURE

Les agriculteurs exploitants représentent une catégorie socioprofessionnelle très minoritaire au sein de la commune (10 actifs sur 1730 en 2018 selon l'INSEE).

Les superficies utilisées pour l'agriculture sont restées relativement stables entre 1988 et 2010 passant de 453 ha à 448 ha, soit environ 28 % de la superficie du territoire communal. **L'activité liée à l'agriculture est plutôt soutenue sur le territoire de Salaise-sur-Sanne.**

Les principales surfaces agricoles sont utilisées pour la culture des céréales (232 ha sur 448 en 2010) et les vergers (122 ha sur 448 en 2010).

Tableau 3 : Données agricoles pour la commune de Salaise-sur-Sanne

Source : AGRESTE

	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	40	20	14
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	53	39	43
Superficie agricole utilisée (en ha)	453	435	448
Cheptel (en unité de gros bétail, tous aliments)	NC	NC	205,91
Orientation technico-économique de la commune	Cultures fruitières et autres cultures permanentes	Cultures fruitières et autres cultures permanentes	Cultures fruitières et autres cultures permanentes
Superficie en terres labourables (en ha)	105	302	300
Superficie en cultures permanentes entretenues (en ha)	174	125	122

NC : Non Communiqué

D’après le registre parcellaire graphique de 2020, aucune parcelle agricole n’est située au droit ou du site du projet (cf. figure ci-après).

Aux abords du site du projet, plusieurs parcelles sont répertoriées dans le registre parcellaire graphique :

- 2 parcelles désignées en tant que « **Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d’intérêt écologique** » de 2,1 et 1,2 ha sont situées à environ 60 m au Nord et Nord-Est du site ;
- 1 parcelle dédiée à la culture du maïs de 3,4 ha est située à environ 180 m au Sud du site ;
- 3 parcelles désignées en tant que « Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d’intérêt écologique » de 2,5 ha au total sont situées à environ 280 m à l’Ouest du site ;
- 2 parcelles dédiées à la culture du maïs de 2,2 ha au total est située à environ 290 m à l’Est du site.

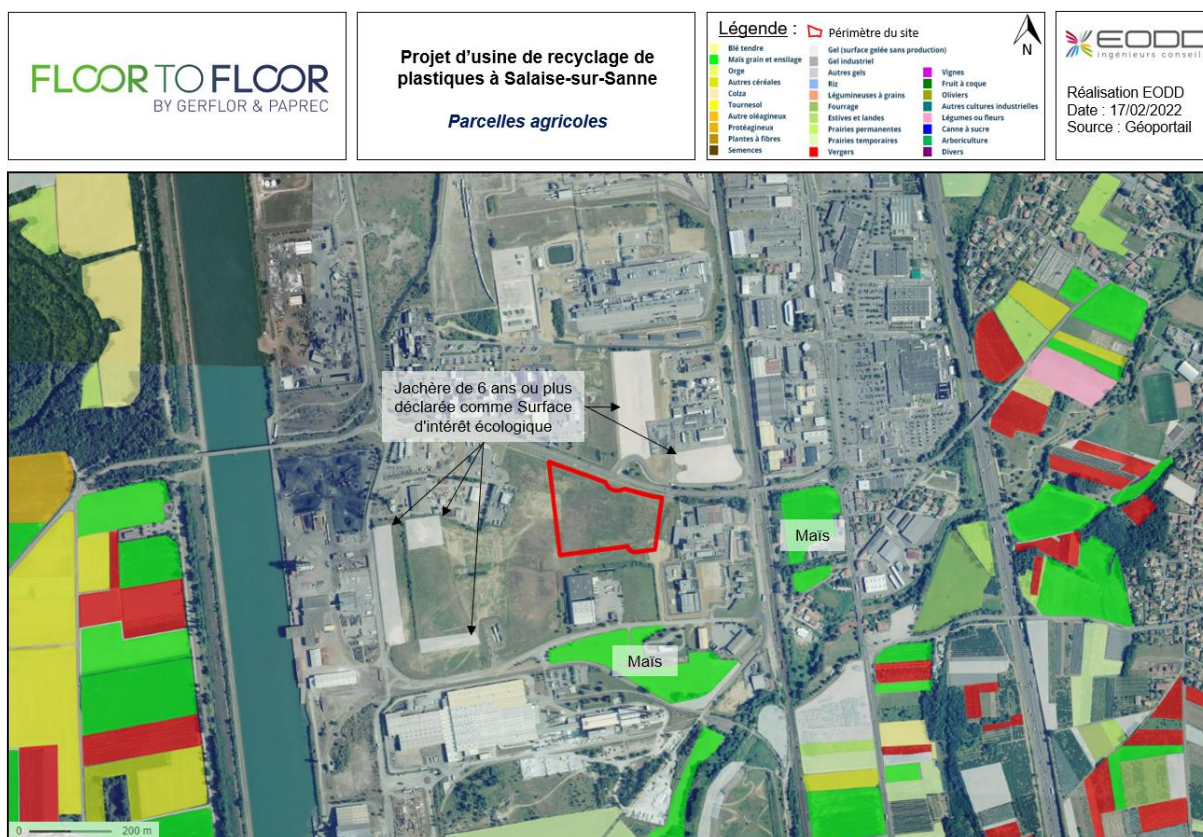


Figure 18 : Registre parcellaire graphique de 2019

Selon le site de l’INAO, aucun AOC/AOP n’est recensé au droit de Salaise-sur-Sanne. Elle est cependant concernée par 6 IGP :

- IGP Volailles : Volailles de la Drôme ;
- IGP Produits laitiers : Emmental français Est-Central ;
- IGP Vins :
 - Collines Rhodaniennes,
 - Comtés Rhodaniens,
 - Isère,
 - Méditerranée.

4.2.4 PATRIMOINE

4.2.4.1 Sites classés ou inscrits

D’après l’atlas des patrimoines, le site du projet n’est pas compris dans le périmètre de protection associé à un Monument Historique (MH). Le MH le plus proche du site est le Prieuré de Salaise-sur-Sanne (identifiant : IS8WEQ), localisé à environ 1,8 km au Nord-Est du site. Son périmètre de protection est localisé au plus proche à 1,3 km au Nord-Est du site. Il est représenté sur la figure ci-après.

Le site du projet n’est pas compris dans le périmètre d’un site classé ou inscrit, ni dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable.

L’atlas des patrimoines recense une zone de présomption de prescription archéologique à 300 m à l’Est du site du projet (identifiant : 223460). À noter que toute découverte fortuite de vestiges mobiliers ou immobiliers doit immédiatement être signalée au Service Régional de l’Archéologie (Loi du 27 septembre 1941).

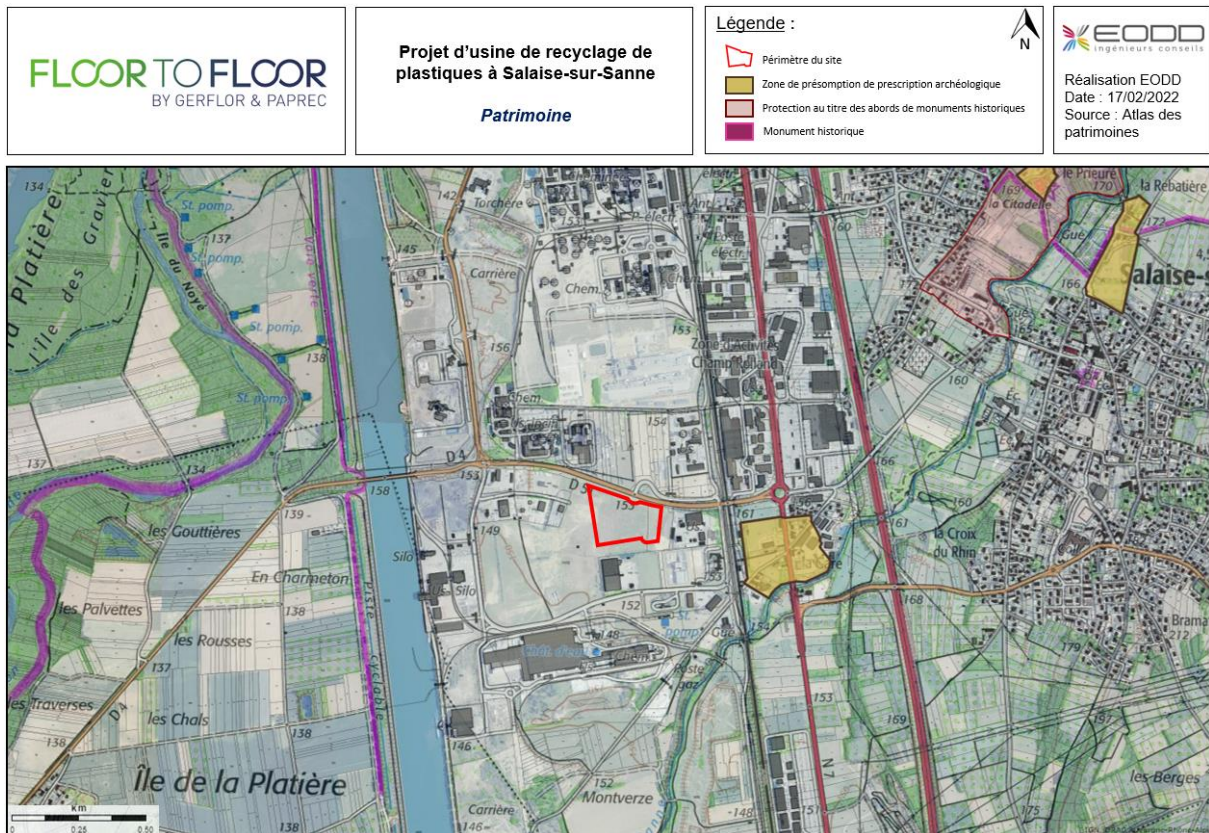


Figure 19 : Localisation des éléments du patrimoine aux abords du site du projet

4.2.4.2 Archéologie

Un diagnostic archéologique réalisé en 2009 sur le secteur des « Petites Balmes » au Nord du périmètre de la ZAC INSPIRA pour un projet qui a été abandonné depuis, a mis en évidence la présence de vestiges prouvant d’une occupation conséquente sur une grande partie du tènement (22 ha).

À la suite de ces résultats, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Service Régional de l’Archéologie (SRA) a décidé de prescrire une fouille archéologique préventive pour approfondir les recherches sur ce terrain (correspondant au tènement visé par le projet) et fournir des données sur l’occupation d’un secteur de la vallée du Rhône encore sous documenté (Arrêté Préfectoral 2017-773 du 3 juillet 2017). L’intervention s’est déroulée du 16 octobre au 22 décembre 2017.

Des vestiges ont été retrouvés mais n’ont pas l’objet de fouille manuelle, sur avis du Service Régional de l’Archéologie. Une attestation de fin de fouille a été émise en date du 22/12/2017.

4.2.5 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le terme « Etablissement Recevant du Public » (ERP) désigne, en droit français, les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés (salarié ou fonctionnaires).

Selon l’article R. 132-2 du Code de la construction et de l’habitation : « *Sont considérés comme des ERP tous les bâtiments, locaux et enceintes, dans lesquels des personnes sont, en plus du personnel, admises librement, ou moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.* »

On rappelle que l’usine FLOOR TO FLOOR ne sera pas un ERP (cf. pièce n°02). Il s’agit ici de recenser les ERP situés dans l’environnement du site.

4.2.5.1 Établissements scolaires

Les établissements scolaires les plus proches du site du projet sont l’école élémentaire Floréal et l’école maternelle Pablo Picasso, localisées à 1,3 km au Nord-Est du site du projet.

Les établissements scolaires à proximité du site du projet sont listés ci-après :

- Ecole maternelle
L’école maternelle la plus proche du site du projet est l’école maternelle Pablo Picasso, localisée à environ 1,3 km au Nord-Est du site.
L’école maternelle Joliot-Curie est localisée à 1,8 km au Nord du site.
- Ecole élémentaire
L’école élémentaire la plus proche du site du projet est l’école élémentaire publique Floréal, localisée à 1,3 km au Nord-Est du site.
L’école primaire privée Saint-Just est localisée à environ 1,7 km au Nord-Est du site.
L’école primaire publique Joliot-Curie est localisée à environ 1,8 km au Nord du site.
- Collège et lycée
Le collège / lycée le plus proche du site du projet est le collège Jean Ferrat, localisé à 1,5 km à l’Est du site.
- Enseignement supérieur
L’établissement d’enseignement supérieur le plus proche du site du projet est LEP Notre-Dame Saint-Charles, localisée à 14 km au Sud-Ouest du site.

4.2.5.2 Crèche

La crèche la plus proche du site du projet est Les P’tites Grenouilles 1, localisée à environ 2,4 km au Nord-Est du site.

4.2.5.3 Maisons de retraite / EHPAD

L’établissement d’accueil pour personnes âgées le plus proche du site du projet est l’EHPAD de l’Hôpital de Serrières, localisé à 3,2 km au Sud-Ouest du site.

4.2.5.4 Hôpital

L'établissement de santé le plus proche du site du projet est le centre dentaire et médical de Salaise-sur-Sanne, localisé à 2,2 km au Nord-Est du site.

4.2.5.5 Équipement sportif et de loisir

L'équipement sportif et de loisir le plus proche du site du projet est le stade Robert Mazaud, localisée à environ 1,2 km à l'Est du site.

Le gymnase Joseph Plat est localisé à 1,3 km du site du projet.

4.2.5.6 Synthèse des ERP sensibles

La localisation des ERP dits « sensibles » (car susceptibles d'accueillir des personnes sensibles type enfants, personnes âgées, sportifs, ...) les plus proches est présentée sur la figure ci-après.

4.2.5.7 ERP non sensibles

Les ERP « non sensibles » les plus proches du site du projet sont :

- l'atelier de réparation pour poids-lourds Euromaster à 250 m au Sud-Est du site ;
- le bowling Le striker à 350 m à l'Est du site ;
- le centre de formation aux premiers secours Si2P Sud-Est à 350 m au Sud-Est du site.

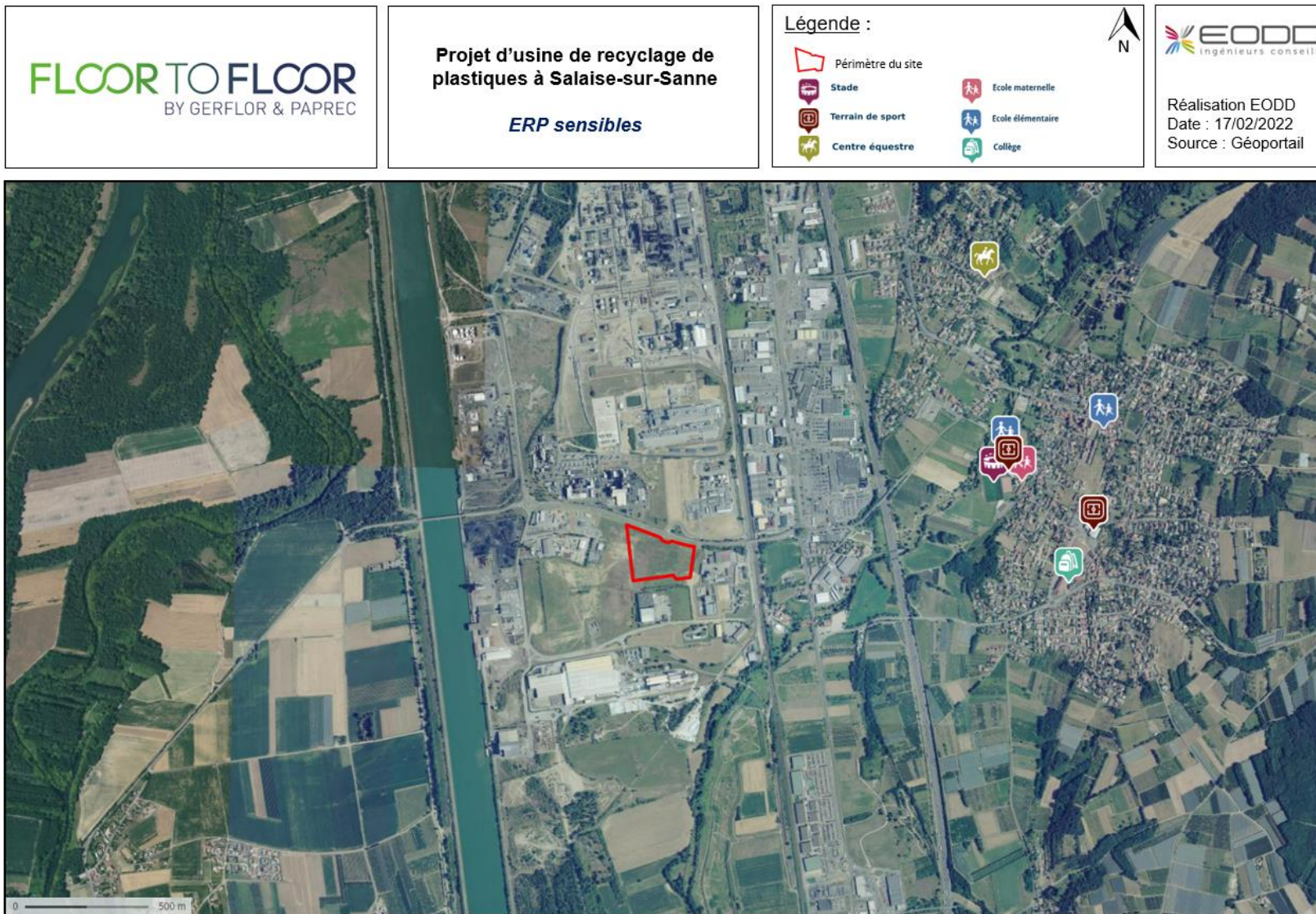


Figure 20 : Localisation des ERP sensibles à proximité du site du projet

4.2.6 TOURISME

La commune de Salaise-sur-Sanne, ainsi que les alentours du site du projet, présentent **peu d’intérêt touristique**.

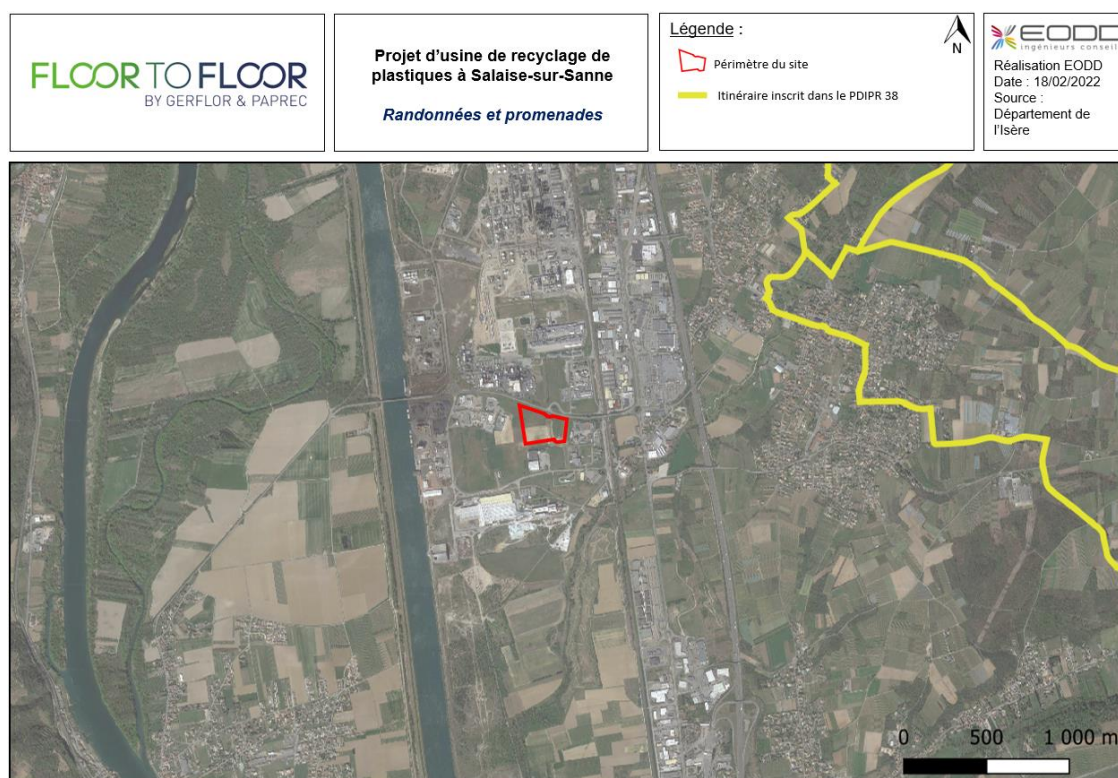
A noter la présence :

- de la Réserve Naturelle de l’Ile de la Platière, située au plus proche à 1,2 km à l’Ouest du site du projet fait l’objet d’activités touristiques, sportives et de loisir ;
- du monument historique « Prieuré de Salaise-sur-Sanne », localisé à environ 1,8 km au Nord-Est du site.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un document d’inventaire qui recense l’ensemble des chemins ouverts à la pratique de la randonnée (pédestre, VTT ou équestre) et définit leur cadre réglementaire. Il favorise ainsi la création d’itinéraires touristiques tout en protégeant le patrimoine des chemins ruraux.

La commune de Salaise-sur-Sanne est référencée dans ce PDIPR et plusieurs chemins traversent la commune. Le chemin de randonnée le plus proche du site du projet est localisé à 1,4 km au Nord-Est du site du projet.

La figure suivante présente les chemins de randonnée et promenade présents aux alentours du site du projet.



4.2.7 VOIES DE TRANSPORT

4.2.7.1 Accès routiers

Le site du projet est desservi par une voie d’accès dédiée depuis la rue des Balmes, située au Sud du site et accessible depuis la RD 51 puis la RN 7, au sein de la ZAC Inspira.

Les principales infrastructures routières situées à proximité du site sont (cf. Figure ci-après) :

- Départementale D51 reliant La Tour-du-Pin à La Côte-Saint-André, Beurepaire et Serrières. Elle passe à environ 15 m des limites Nord du site ;
- Nationale N7 (route de Valence) dont la portion concernée relie Communay (Sud de Lyon) à Orange. Elle passe à environ 450 m à l’Est du site ;
- Autoroute A7, dite « Autoroute du soleil » reliant Pierre-Bénite (Lyon) à Marseille. Elle passe à environ 800 m à l’Est du site.

Elles sont représentées sur la figure ci-après.

D’après une étude de trafic réalisé par la société TRANSITEC en 2020, les comptages routiers indiquent, à proximité du site, les Trafics Moyens Journaliers Annuels (TMJA) suivants :

- Rue des Balmes : 1 400 véhicules (21,2 % de poids lourds soit 297 PL/j) ;
- D51 : 14 300 véhicules (7,8 % de poids lourds, soit 1 115 PL/j) ;
- N7 : 20 150 véhicules (7,2 % de poids lourds, soit 1 450 PL/j) ;
- A7 : 71 700 véhicules (19,2 % de poids lourds, soit 13 767 PL/j).

Les comptages routiers réalisés par le département de l’Isère en 2016 indiquent un TMJA de 19700 véhicules (9,3 % de poids lourds, soit 1 832 PL/j) sur la RN7 et 68 000 véhicules (18,4 % de poids lourds, soit 12 512 PL/j) sur l’A7.

Le trafic a tendance à augmenter au fil du temps d’en moyenne 0,8 % sur la RN7 et de 1,8 % sur l’A7.

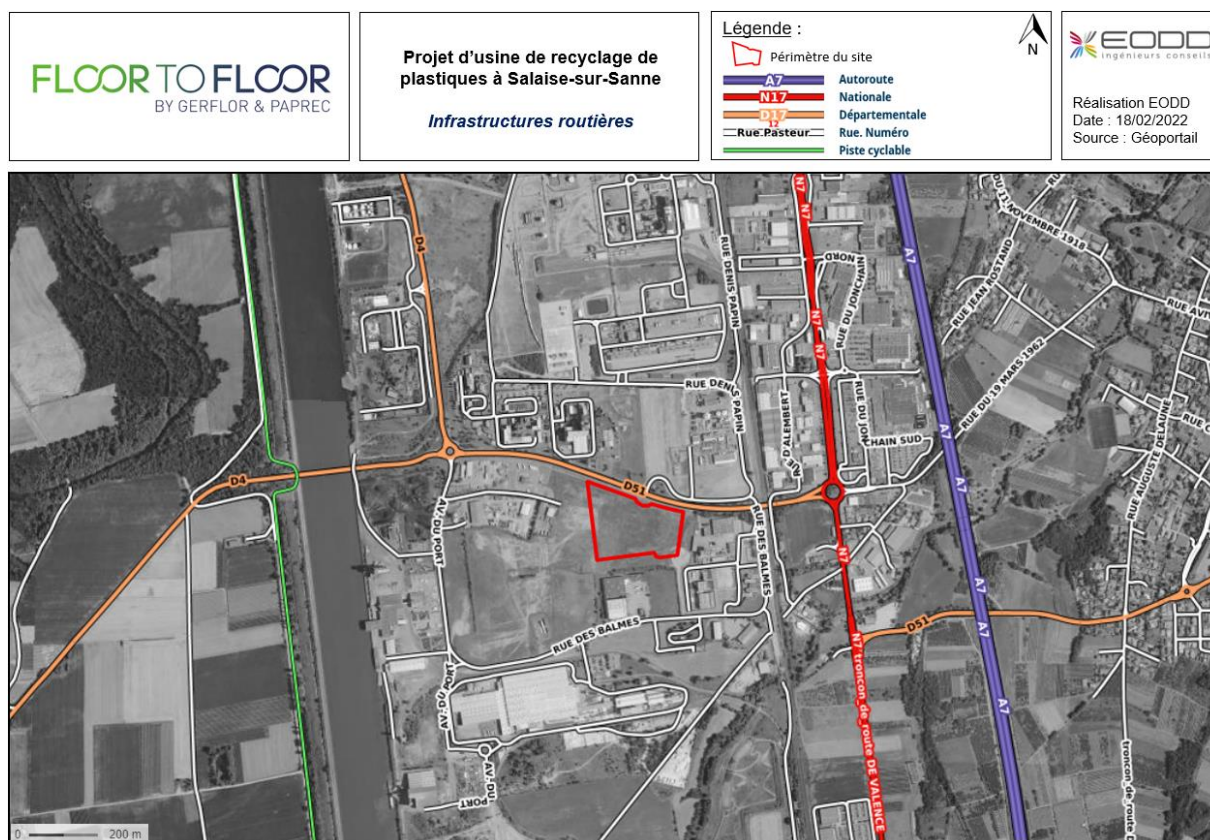


Figure 22 : Infrastructures routières à proximité du site du projet

4.2.7.2 Voies ferroviaires

La voie ferrée la plus proche se situe à environ 220 m à l’Est du site du projet. Il s’agit de la ligne TGV n°830000 Paris-Lyon à Marseille-St-Charles.

La gare la plus proche est la gare de Salaise (fret uniquement), située à 310 m à l’Est du site. La gare de voyageurs la plus proche est « Péage de Roussillon », localisée à environ 3,6 km au Nord du site.

La figure ci-après présente le réseau ferroviaire à proximité du site du projet.



Figure 23 : Voies ferrées à proximité du site du projet

4.2.7.3 Accès fluvial

Le canal de dérivation du Rhône, présent à environ 680 m à l’Ouest du site du projet, permet le transport fluvial (marchandises et voyageurs). Le lit naturel du Rhône est situé à environ 2 km plus loin à l’Ouest.

Le port de la ZIP de Salaise-Sablons « Vienne Sud » accueillant uniquement les bateaux de marchandise est situé à environ 450 m à l’Ouest du site du projet.

L’écluse de Sablons est située en aval du canal du Rhône à environ 3,4 km au Sud du site du projet. D’après la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), environ 4 900 bateaux passent chaque année par l’écluse de Sablons dont environ 60 % de bateau de marchandises.

Les principaux matériaux transportés (en masse) sont les produits agricoles, les objets manufacturés, les produits pétroliers et les produits chimiques.

4.2.7.4 Trafic aérien

Les installations aéroportuaires les plus proches sont les aérodromes de St-Rambert d’Albon à 9,2 km au Sud du site du projet et Vienne-Reventin à 13,5 km au Nord du site (cf. Figure ci-après).

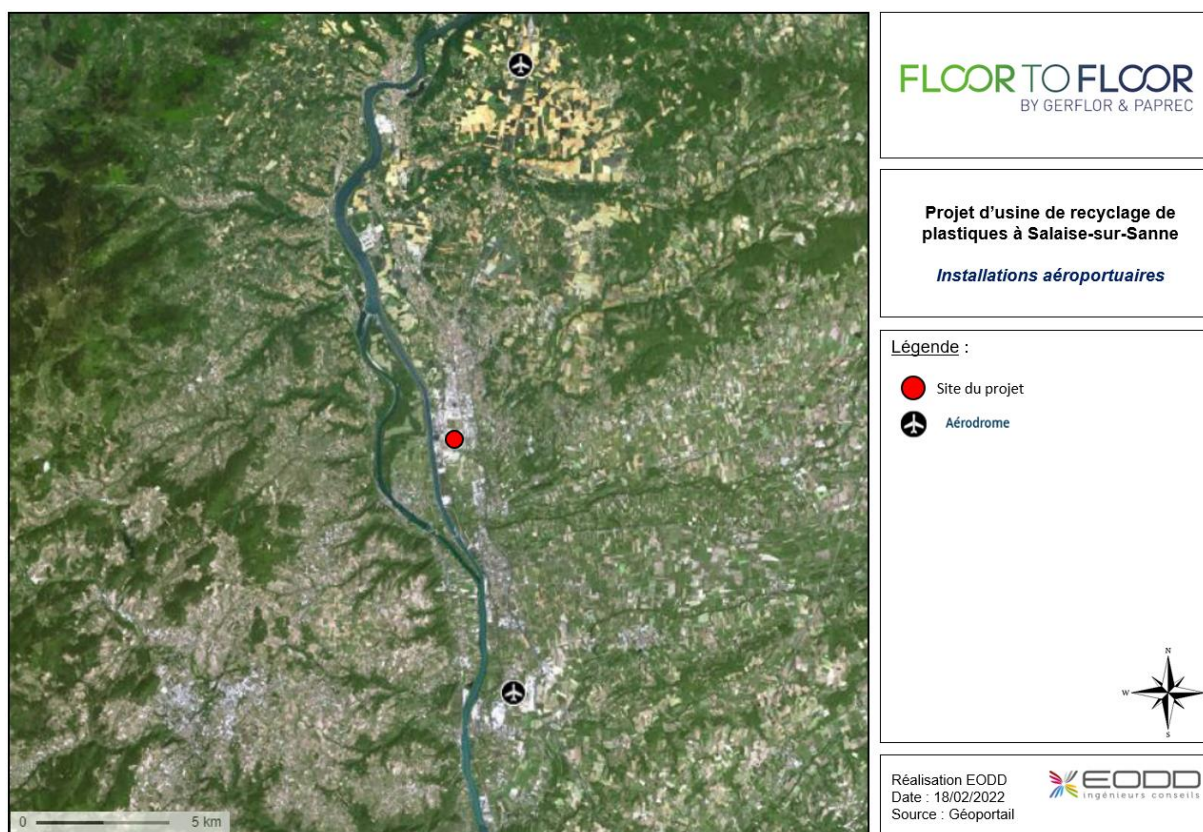


Figure 24 : Localisation des installations aéroportuaires les plus proches du site du projet

4.2.7.5 Transports en commun

Les transports en commun permettent la diminution des pollutions et nuisances liées à la circulation automobile. Selon l’INSEE, 36 % des trajets pour se rendre sur son lieu de travail se font en utilisant les transports en commun, et 8 % sont non motorisés.

La commune de Salaise-sur-Sanne possède un réseau de transport en commun assez développé. Elle est dépendante du réseau de Bus « Transports du Pays Roussillonnais – TPR ». Elle ne dispose pas de son propre réseau de transports en commun.

Quatre arrêts de bus sont présents sur la commune. Ces quatre arrêts sont présents sur la ligne A reliant Les Roches-de-Condrieu à Chanas. Deux d’entre eux sont sur la ligne 5 reliant Salaise-sur-Sanne à Chanas.

L’arrêt le plus proche, « Le rond-point de la paix » est situé à environ 500 m à l’Est du site. Le trajet entre cet arrêt et le site est d’un peu moins de 2 km.



Figure 25 : Localisation des lignes et arrêts de transports en commun les plus proches du site du projet

4.2.7.6 Modes doux

La commune de Salaise-sur-Sanne dispose de 7 km de voies aménagées pour les cyclistes¹.

Une piste cyclable est présente à environ 400 m à l’Ouest du site du projet, au droit du rond-point du port. Les aménagements autour du site ne sont pas suffisants pour assurer un mode de déplacement doux aisé jusqu’au site du projet.

La figure suivante présente les aménagements cyclables existants à proximité du site du projet.

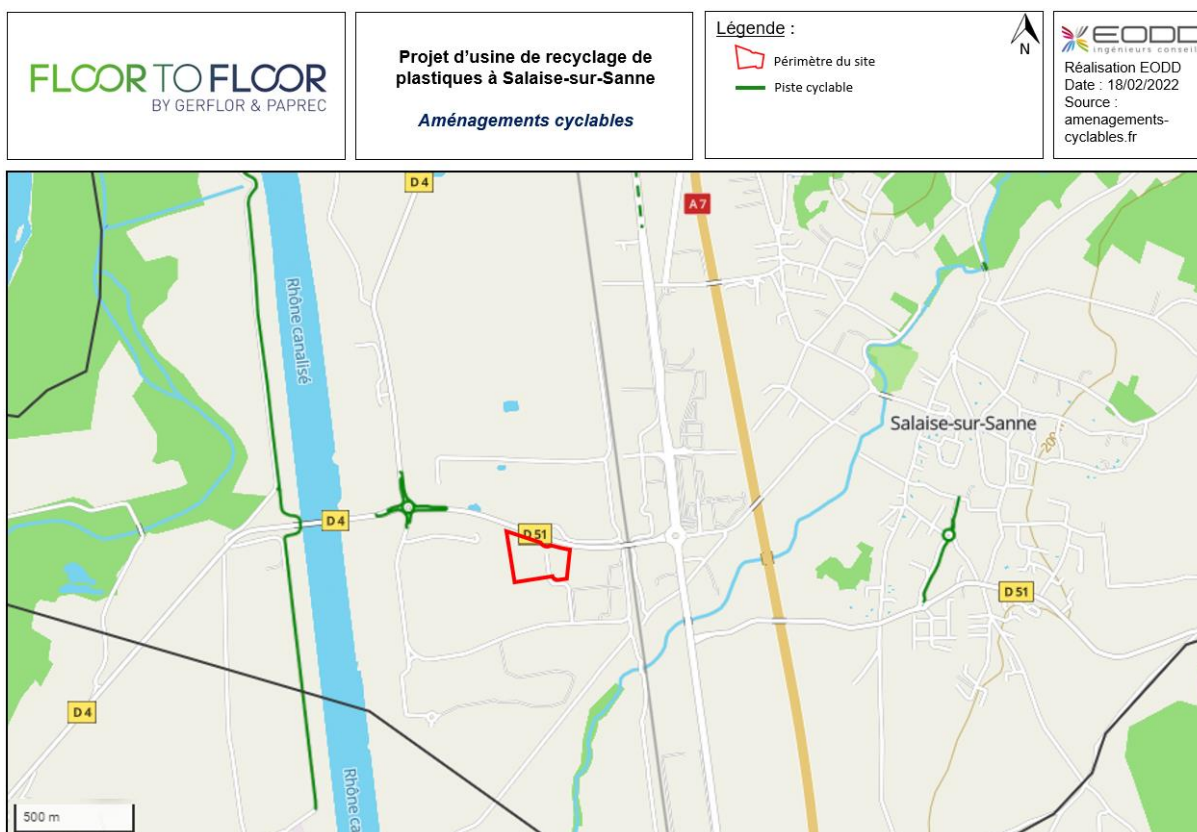


Figure 26 : Aménagements cyclables existants à proximité du site du projet

¹ source : amenagements-cyclables.fr

4.2.8 CORINE LAND COVER

D’après le Corine Land Cover de 2018, le site du projet est localisé en « **Systèmes parcellaires et cultureaux complexes** ». Ce classement reflète l’absence d’aménagement urbain ou industrielle au droit du tènement du projet. Le secteur du site n’accueille plus à ce jour d’activité agricole. Il subsiste uniquement un entretien avec de la fauche tardive. On note que les terrains environnants sont identifiés en tant que « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques » (cf. figure ci-après).

Le « tissu urbain » le plus proche est situé à 900 m au Nord-Est du site du projet.

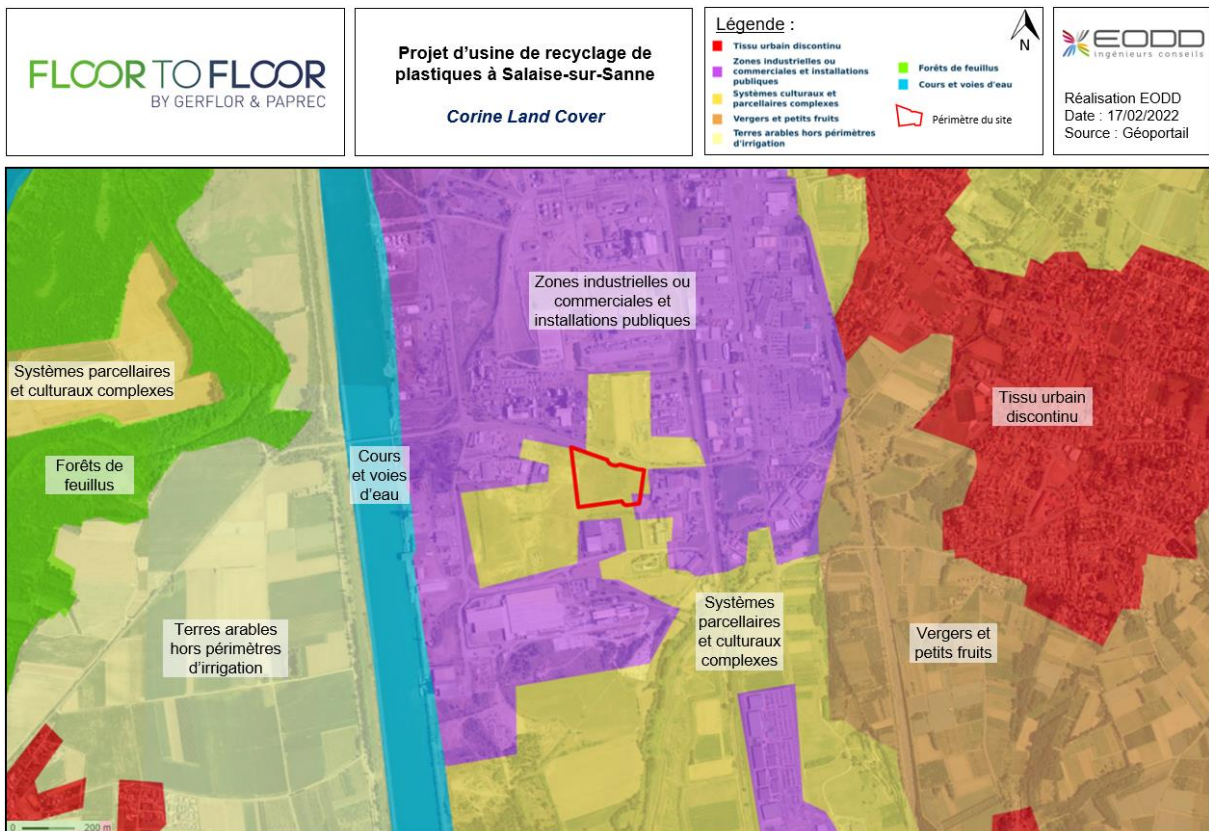


Figure 27 : Corine Land Cover 2018

4.2.9 SYNTHÈSE DE L’OCCUPATION DES SOLS

La synthèse de l’occupation des sols autour du site du projet est présentée sur la *Figure 28* ci-après, ainsi qu’en suivant :

- **ERP :**
 - cf. chapitre 4.2.5
- **Habitations :**
 - à 380 m au Sud-Est (quelques habitations) ;
 - à 450 m à l’Est (quartier résidentiel) ;
- **Entreprises :**
 - TREDI (valorisation et traitement de déchets) à 50 m au Nord-Ouest ;
 - THOR (fabrication de produits chimiques) à 50 m à l’Est ;
 - HLOG (logistique de produits chimiques) à 50 m au Sud ;
 - TRANSPORT COTTARD (transport de substance chimiques) à 60 m à l’Ouest ;
 - LINDE GAS (fabrication et stockage de gaz industriels) à 100 m au Nord-Est ;
 - LES COURRIERS RHODANIENS (transports en commun) à 110 m à l’Ouest ;
 - STIG (chaudronnerie et tuyauterie industrielle) à 130 m à l’Ouest ;
 - D’autres entreprises de la ZIP de Salaise-Sablons, au-delà de 200 m (DEKRA PL, EUROMASTER, RIBIERE, EIFFAGE, EUROFLOAT, SI2P Sud-Est, ENGRAIS SUD VIENNE, ADISSEO ROUSSILLON, ...).
- **Infrastructures :**
 - la voie d’accès au site depuis la Rue des Balmes en limite Sud-Est ;
 - la route départementale D51 à 15 m au Nord ;
 - La voie ferrée PLM à 220 m à l’Est du site.
 - la route nationale N7 (Route de Valence) à 440 m à l’Est ;
 - l’autoroute A7 (Autoroute du soleil) à 780 m à l’Est ;
 - le secteur Sud de la zone d’activités Champ Rolland à 250 m au Nord-Est ;
 - une station de pompage et un château d’eau à respectivement 270 m et 380 m au Sud ;
- **Espaces naturels et agricoles, éléments paysagers :**
 - une noue de gestion des eaux pluviales et des merlons en limite de site Est et Sud ;
 - des espaces enherbés en limite de site Nord et Ouest ;
 - un alignement d’arbres le long de la RD 51 à 10 m au Nord ;
 - des jachères de 6 ans ou plus déclarées comme surface d’intérêt écologique à 60 m au Nord et à 270 m à l’Ouest ;
 - la ripisylve du cours d’eau de la Sanne à 450 m au Sud-Est ;
 - les forêts fermées de feuillus de l’Île de la Platière à 900 m à l’Ouest (réserve naturelle éponyme à 1,15 km à l’Ouest).

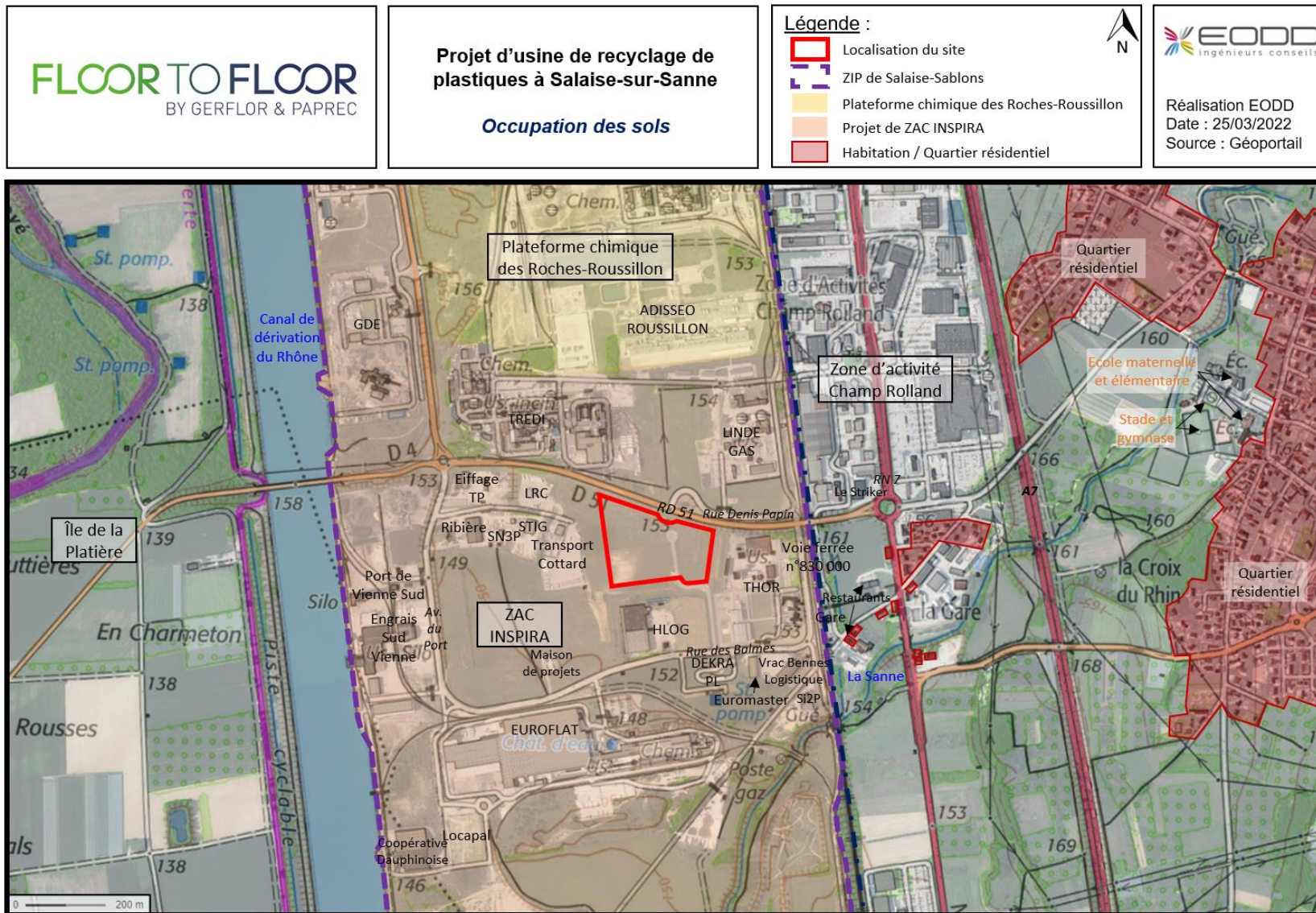


Figure 28 : Synthèse de l'occupation des sols

4.3 MILIEU PHYSIQUE

4.3.1 CLIMATOLOGIE

La commune de Salaise-sur-Sanne se situe dans une zone de climat de type continental à influence méditerranéenne c’est-à-dire caractérisée par des hivers doux et des étés chauds, un ensoleillement important, des vents forts fréquents et peu de jours de pluie (irrégulièrement répartis sur l’année).

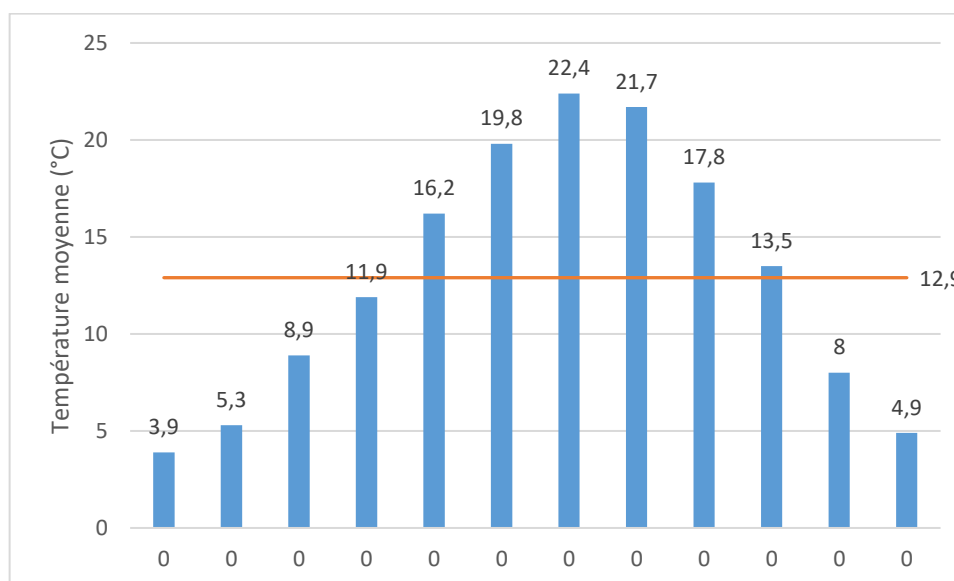
Les données climatologiques présentées dans la suite de ce chapitre sont issues de la station météorologique de Saint-Pierre-de-Bœuf (indicatif 42272001), localisée à environ 5,7 km au Nord-Ouest du site du projet.

4.3.1.1 Températures

La température moyenne annuelle est de 12,9 °C. L’amplitude thermique moyenne annuelle est de l’ordre de 18,5 °C.

Les mois les plus chauds de l’année sont les mois de juillet et d’août avec des températures moyennes respectives de 22,4 °C et 21,7 °C. Le mois le plus froid est le mois de janvier avec une température moyenne de 3,9 °C.

Environ 90 jours dans l’année sont considérés comme chauds (température supérieure à 25 °C), dont 36 comme très chauds (température supérieure à 30 °C). 45 jours sont considérés comme froids (température inférieure à 0 °C), dont 6 jours comme très froids (température inférieure à -5 °C).



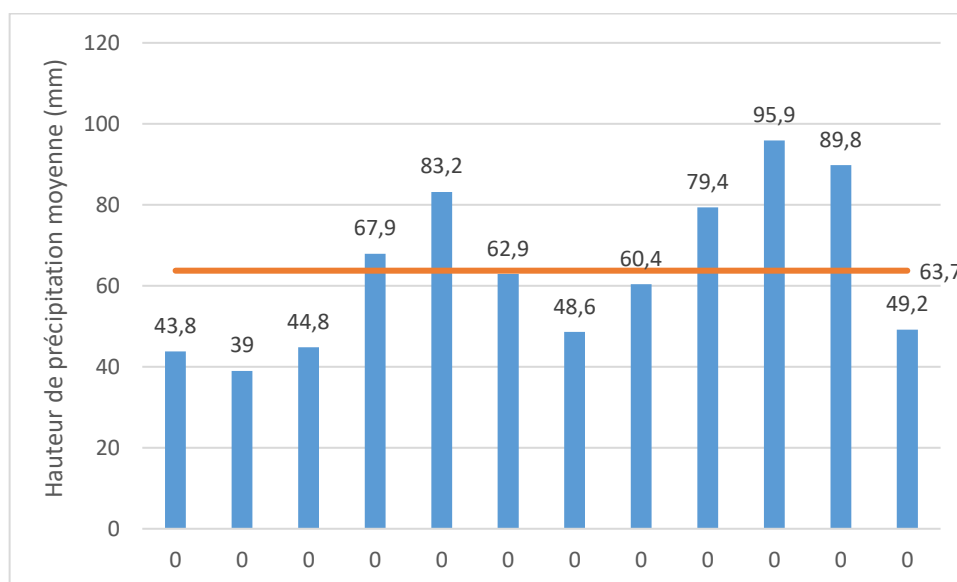
Source : Données Météo France, Station météorologique de Saint-Pierre-de-bœuf. Données 1981-2010

Figure 29 : Températures moyennes à la station de Saint-Pierre-de-Bœuf

4.3.1.2 Précipitations

La pluviométrie est modérée. Sur une période s’étalant de 1981 à 2010, Météo France a enregistré une **moyenne annuelle de 767,9 mm** au poste météorologique de Saint-Pierre-de-Bœuf (moyenne en France ≈ 800 mm).

Les pluies sont irrégulièrement réparties sur l’année. Il pleut en moyenne 99 jours par an, dont 22 jours avec une hauteur de pluie supérieure à 10 mm dans la journée.



Source : Données Météo France, Station météorologique de Saint-Pierre-de-bœuf. Données 1981-2010

Figure 30 : Précipitations moyennes à la station de Saint-Pierre-de-Bœuf

4.3.1.3 Vents

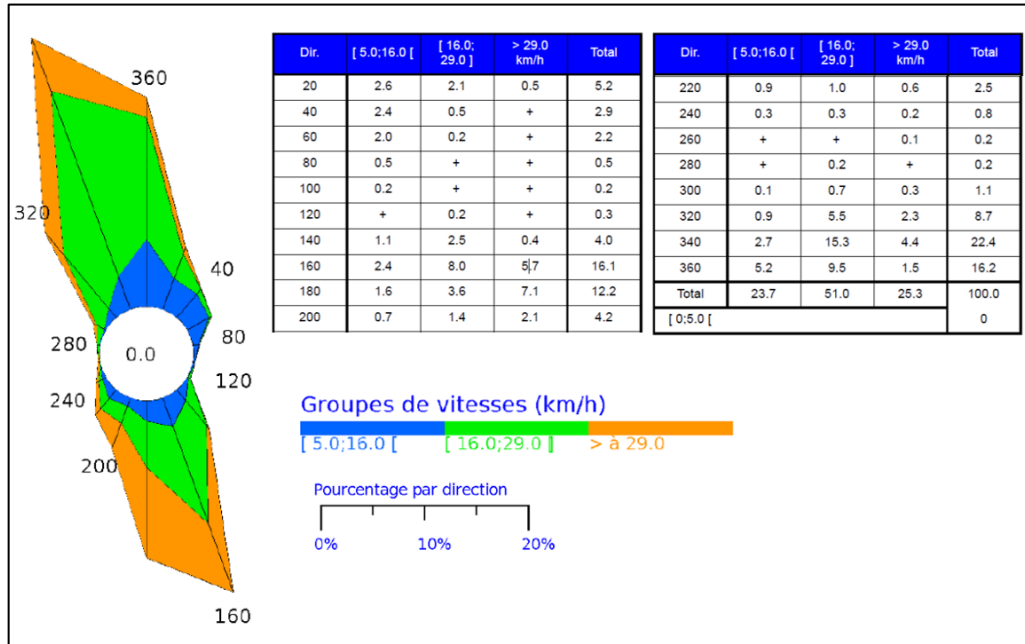
La rose des vents de la station météorologique de Reventin (indicatif 38336001), située à 16 km au Nord du site, indique, sur la période de 2006 à 2016, une **prédominance des vents provenant du Nord et du Sud**, caractéristique du couloir rhodanien.

Les vitesses de vent sont réparties comme suit :

- les vents faibles (entre 5 et 16 km/h) représentent 23,7 % des vents ;
- les vents moyennement forts (entre 16 et 29 km/h) représentent 51 % des vents ;
- les vents forts (supérieurs à 29 km/h) représentent 25,3 % des vents.

La majorité des vents sont moyennement forts à forts.

Sur la période de 2004 à 2015, environ 73 jours dans l’année présentent des rafales supérieures à 16 m/s (58 km/h) et 1 jour avec des rafales supérieures à 28 m/s (101 km/h). Le maximum du vent instantané quotidien a été de 115,6 km/h en novembre 2006.



Source : Données Météo France, Station météorologique de Reventin. Données 2006-2016

Figure 31 : Rose des vents de Reventin et fréquence des vents en fonction de leur provenance

4.3.2 TOPOGRAPHIE

L'altitude de la commune par rapport au niveau de la mer est comprise entre 169 m et 302 m NGF.

La topographie du site du projet est plane. Le site du projet se situe à une altitude moyenne de +151,5 m NGF et est comprise entre +151 m NGF (Est du site) et +152 m NGF (Ouest du site).

La figure ci-dessous présente le relief dans l’environnement du site du projet.

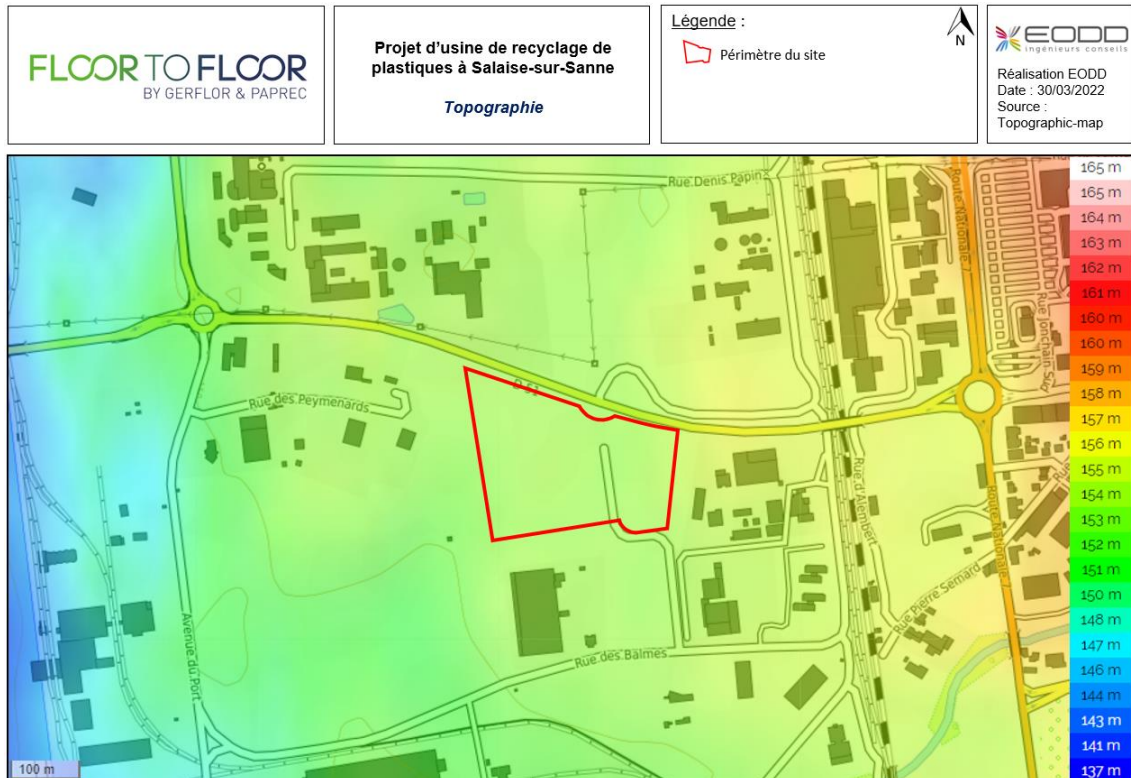


Figure 32 : Cartographie de la topographie autour du site d'étude

4.3.3 GÉOLOGIE

4.3.3.1 Contexte géologique

Le projet s’implante au droit de la plaine alluviale du Rhône.

Le couloir rhodanien, à hauteur du projet, se caractérise par la présence de deux ensembles géologiques distincts. En rive droite, dominant les reliefs d’âge Hercynien du Massif Central, composés de roches cristallines et cristallophylliennes. Cet ensemble disparaît à l’est sous les terrains sédimentaires tertiaires et quaternaires. Sur la rive gauche, le couloir rhodanien prend de l’ampleur et les terrasses alluviales s’étagent graduellement jusqu’aux collines bas-dauphinoises qui ferment l’horizon à l’est. Ces collines sont formées par des terrains néogènes, recouverts partiellement par les formations quaternaires d’origine glaciaire.

Les alluvions fluviales du Rhône, d’une puissance de plusieurs dizaines de mètres, dessinent des terrasses emboîtées, les plus anciennes étant en position relativement haute et en bordure de vallée, les plus récentes en position plus basse et en partie centrale de la vallée.

Des argiles marines, d’âge Pliocène, sont présentes dans le fond de la plaine alluviale, sous le cortège d’alluvions fluvio-glaciaires et fluviales du Rhône. Elles constituent le substratum local.

Au droit et aux abords du site, les formations géologiques rencontrées sont les suivantes :

- des alluvions fluviales wurmiennes (terrasse de St-Rambert) : galet et sables (Fy₅). Son niveau peut atteindre 20 m par rapport au alluvions actuelles sur la feuille Serrière ;
- des alluvions fluviales wurmiennes et post-wurmiennes indifférenciées (Fy₅₋₆). Au confluent des petites rivières (le Bancel et la Sanne) avec le Rhône, l’abrupt entre les terrasses Fy₅ et Fy₆ n’existe pas, soit que ces rivières aient fait disparaître l’abrupt, soit plutôt que le déplacement latéral de leur lit en ait empêché la formation. L’ensemble est bien séparé des alluvions Fz par un abrupt.

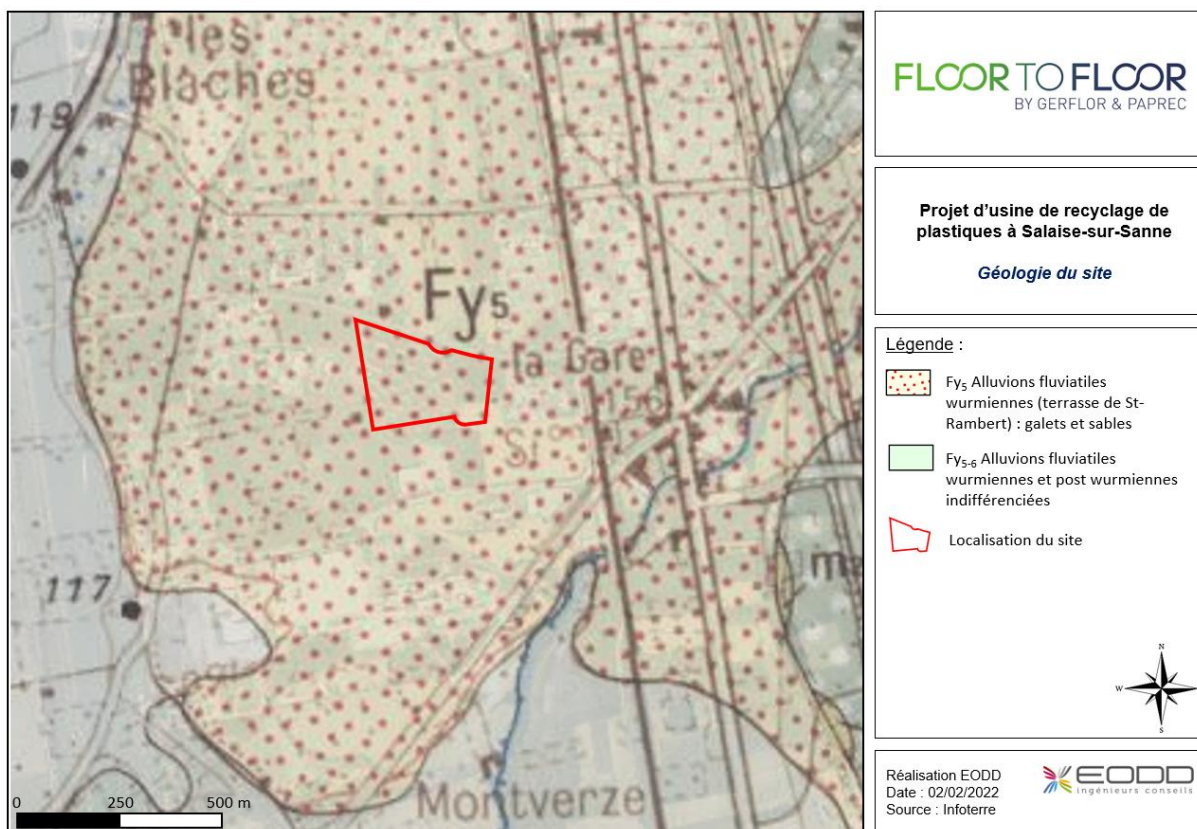


Figure 33 : Extrait de la carte géologique de la France au 1/50000ème

4.3.3.2 Banque du Sous-Sol (BSS)

D’après la Banque du Sol et du Sous-sol (BSS), plusieurs sondages ont été réalisées dans les environs du site du projet, et notamment :

- sondage BSS003LHCW à environ 45 m à l’est du site (2014, profondeur 24,5 m) ;
- sondage BSS001WLXB à environ 90 m au nord-ouest du site (- , profondeur 26,5) ;
- sondage BSS003LHCK à environ 140 m à l’est du site (2014, profondeur 24,5 m) ;
- sondage BSS003LHCC à environ 180 m à l’est du site (2014, profondeur 23,5 m) ;
- sondage BSS001WLRQ à environ 190 m au sud du site (1974, profondeur 37,6 m) ;
sondage BSS001WLRP à environ 210 m au sud du site (1974, profondeur 37,5 m).

La lithologie observée lors de ces sondages est présentée sur la *Figure 34*.

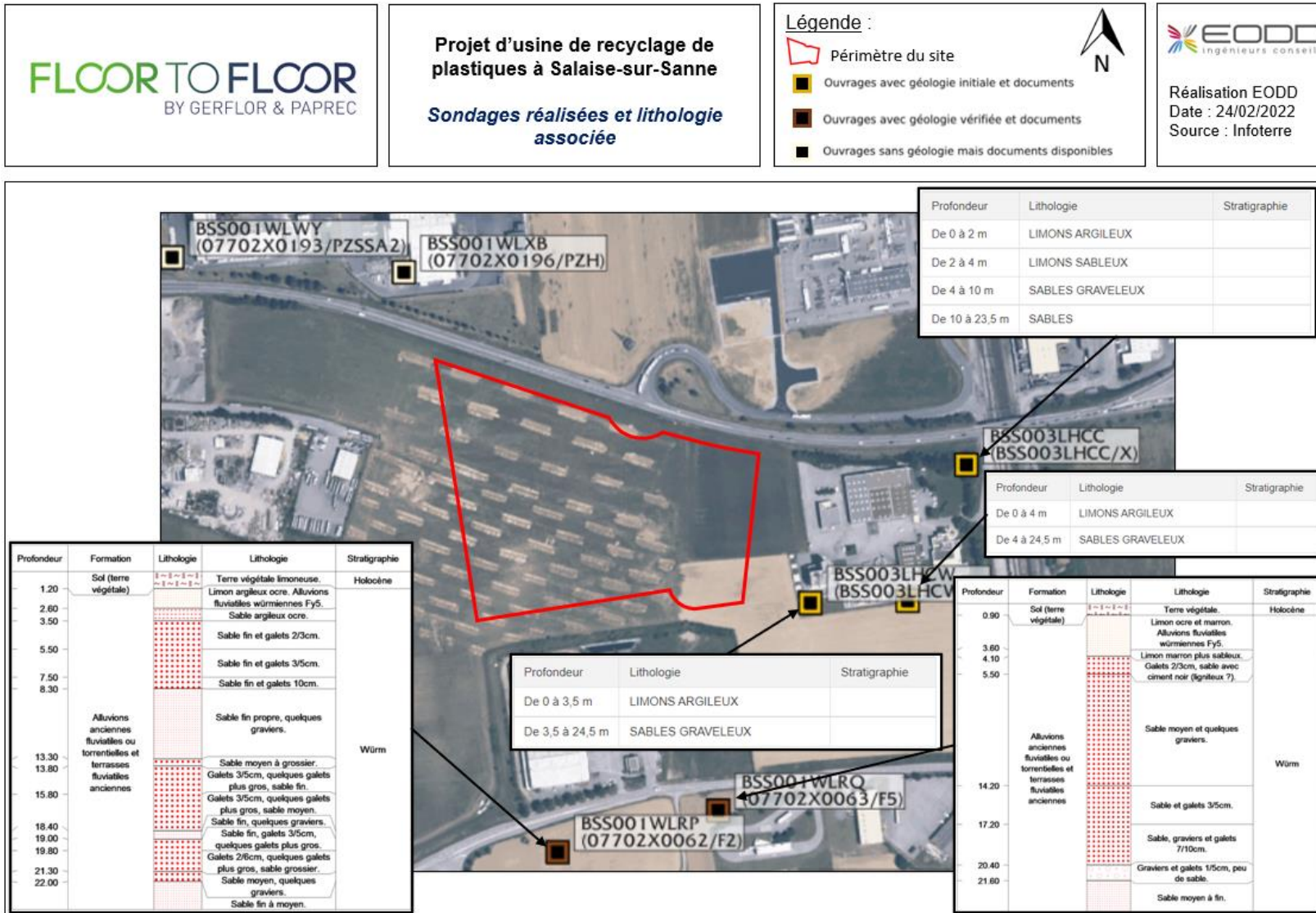


Figure 34 : Localisation des sondages à proximité du projet et lithologie associée

4.3.3.3 Lithologie observée et perméabilité des sols au droit du site en 2016

En 2016, la société Hydrogéotechnique Sud-Est a effectué une étude G1 sur l’ensemble de la zone industrialoportuaire.

Plusieurs sondages, test de perméabilité, essais de pénétration, ont été réalisés. Au niveau de la zone du projet de la présente étude, deux sondages à la pelle mécanique PM3 et PM5 à des profondeurs respectives de 3,3 m et 2,6 m ont été réalisés. Ces sondages présentent des coupes lithologiques, des observations sur les difficultés de terrassement, des observations sur les conditions hydrogéologiques ainsi que des prélèvements d’échantillons pour des essais en laboratoire.

Au niveau de PM5, un essai de perméabilité a été réalisé.

La localisation de ces sondages est précisée sur la figure suivante.

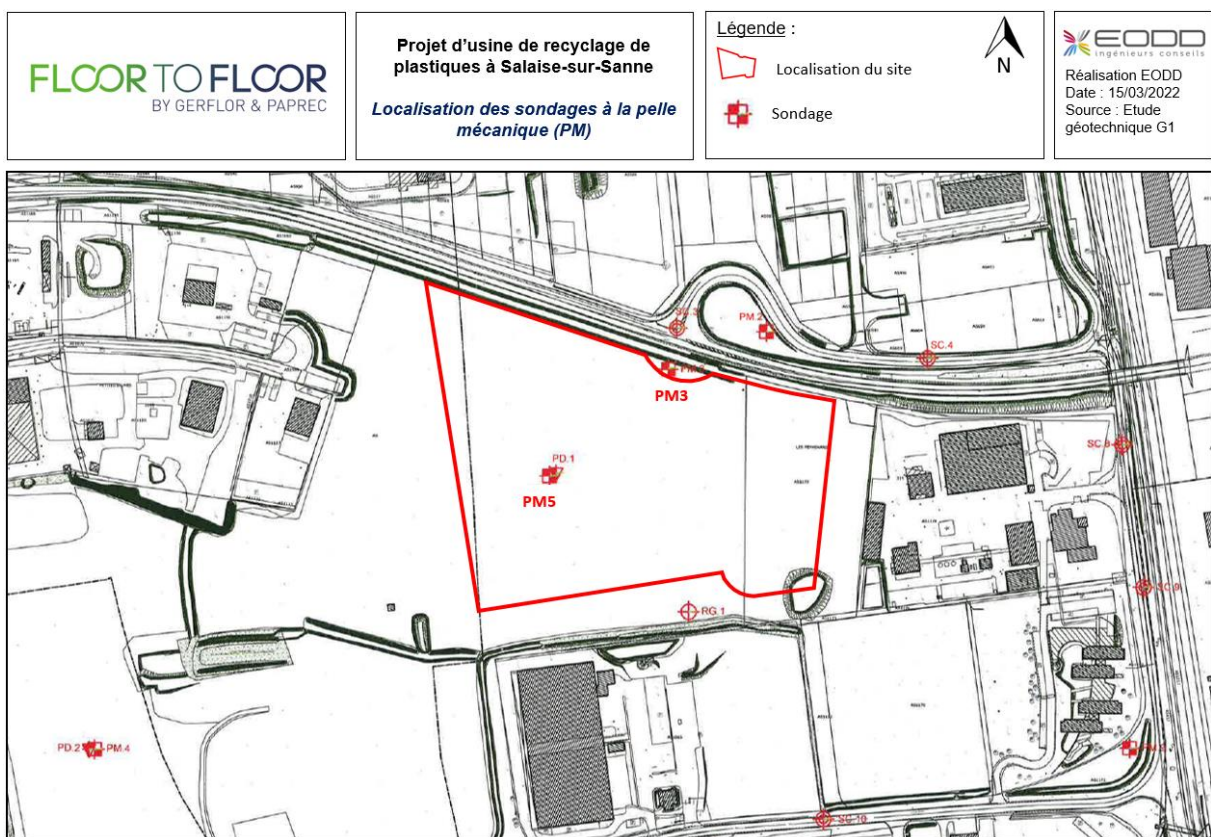
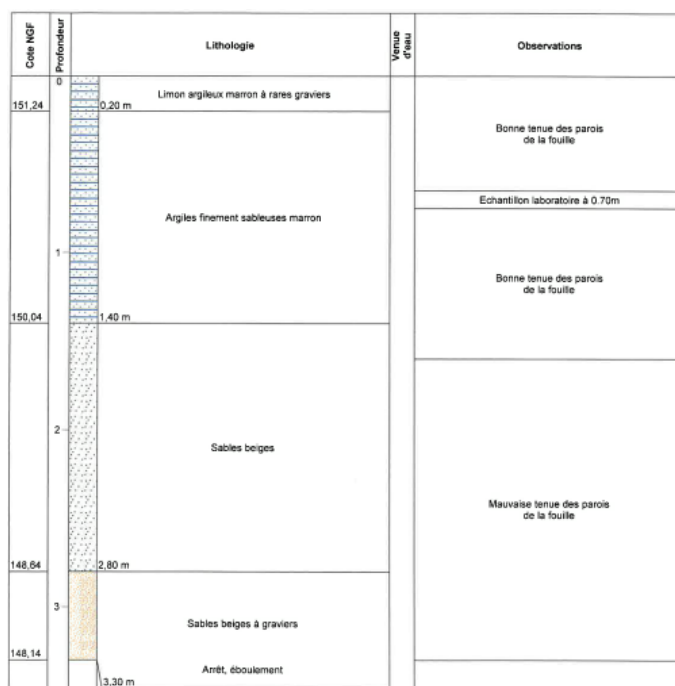


Figure 35 : Localisation des sondages réalisés au droit du site du projet dans le cadre de l'étude géotechnique

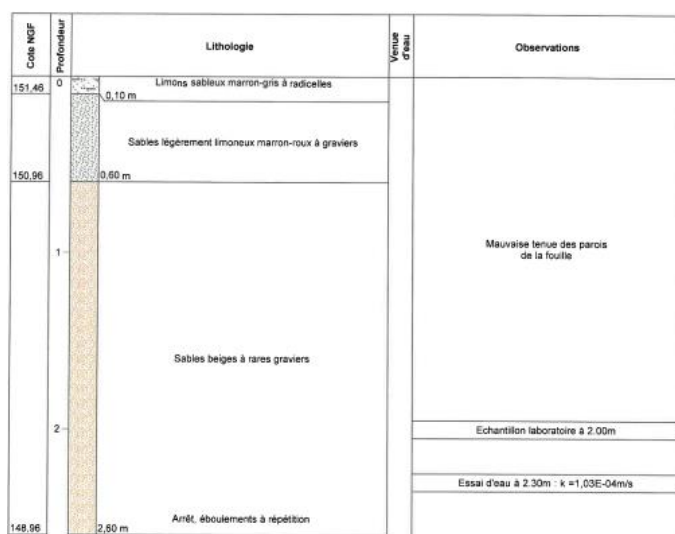
Au droit de PM 3, la lithologie est la suivante :

- 0 – 1,4 m : des argiles et limons plus ou moins sableux marron, beiges, gris à roux à rare graviers ;
- 1,4 m – 3,3 m : des sables beiges, gris, marron à roux.



Au droit de PM5, la lithologie est la suivante :

- 0 – 0,1 m : la terre végétale caractérisée par des limons plus ou moins sableux avec plus ou moins de graviers, marron-brun à radicelles sur 0,05 à 0,4 m d'épaisseur.
- 0,1 – 0,6 m : des sables et graviers plus ou moins argileux et limoneux marron, beiges à roux ;
- 0,6 – 2,6 m : des sables beiges, gris, marron à roux.



La perméabilité mesurée au niveau du sondage PM5 est de $1,03 \cdot 10^{-04}$ m/s à 2,3 m de profondeur.

La perméabilité peut donc être considérée comme modérément forte au droit du site du projet.

4.3.3.4 Qualité des sols

4.3.3.4.1 Étude SOCOTEC

SOCOTEC a réalisé en février 2019 un diagnostic de la qualité des sols afin d'établir un état zéro. 10 sondages ont été réalisés jusqu'à une profondeur maximale de 3,3 m. Des analyses ont été menées sur les HCT, HAP, BTEX, ETM, PCB et COHV.

❖ Éléments traces métalliques (ETM)

Les concentrations observées sur les échantillons analysés sont inférieures ou comprises dans la gamme de valeur des sols ordinaires.

❖ Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Des HAP sont également détectés en S4 (0-1,2 m) en teneurs proches des limites de quantification du laboratoire. Les teneurs en HAP sont inférieures aux limites de quantification du laboratoire sur les autres échantillons analysés.

❖ Autres analyses

Aucun des autres paramètres analysés (HCT, COHV, BTEX et PCB) n’a été détecté.

4.3.3.4.2 Étude ABO-ERG GEOTECHNIQUE

ERG environnement a réalisé un diagnostic du milieu sol en 2021.

Les investigations de terrain ont été réalisées le 26/10/2021 à la pelle mécanique par la société JV TP.

Les investigations ont été suivies par un technicien supérieur d’ABO-ERG ENVIRONNEMENT et ont consisté en la réalisation de 12 fouilles.

Les résultats d’analyse mettent en évidence une bonne qualité des sols au droit du site étudié : aucune pollution n’a été identifiée. La qualité des sols est en accord avec le projet d’aménagement industriel envisagé sur le site à l’étude.

L’ensemble de ces sondages n’a mis en évidence aucune contamination des sols.

L’étude ABO-ERG GEOTECHNIQUE est jointe en annexe 2.

4.3.3.5 Pollution des sols / Bases de données

Le site *Georisques* recense, sur la commune de Salaise-sur-Sanne :

- Aucun secteur d’information sur les sols (SIS) ;
- 7 site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) ;
- 34 anciens sites industriels (CASIAS).

4.3.3.5.1 SIS

L’État dresse des Secteurs d’Information sur les Sols (SIS) qui regroupent les terrains où la connaissance de pollution des sols nécessite de réaliser des études du sol. Ces cartes permettent donc d’identifier des zones probablement polluées.

Le premier SIS recensé autour du site du projet est localisé à environ 11,5 km au nord-ouest (Décharge de Pélussin - identifiant SSP0004429).

4.3.3.5.2BASOL

La base de données BASOL référence l’ensemble des sites et sols pollués ou potentiellement pollués en France. L’inventaire met en évidence 3 sites dans un rayon d’1 km autour du site (cf. Figure 36) :

- SSP000858001 – TREDI – 100 m au nord-ouest du site.
Activités : Incinération de déchets industriels et de déchets ménagers.
Polluants identifiés : COHV, solvants chlorés, fréons, hydrocarbures et indices liés, cadmium, plomb, PCB, PCT, dioxines et furanes.
Actions menées : Diagnostics et analyses sur les sol, sous-sols et eaux souterraines, travaux de dépollutions des eaux souterraines (méthode biologique ou chimique) ;
- SSP000755901 – NOVAPEX – 850 m au nord du site.
Activité : /
Polluants : Cumène
Actions menées : Extraction de 410 t de cumène sur les 500 t estimées perdues, surveillance trimestrielle et volontaire de la nappe, pompage et création d’un cône de rabattement et extraction des flottant restant ;
- SSP001135001 – Casino Carburant – 1 km au nord-est du site
Activité : Distribution d’hydrocarbures.
Polluants identifiés : Hydrocarbures aromatique polycyclique, BTEX, hydrocarbures totaux et mercure
Actions menées : dépollution du sol et du sous-sol (excavation des terres) et mise en place d’un plan de gestion.

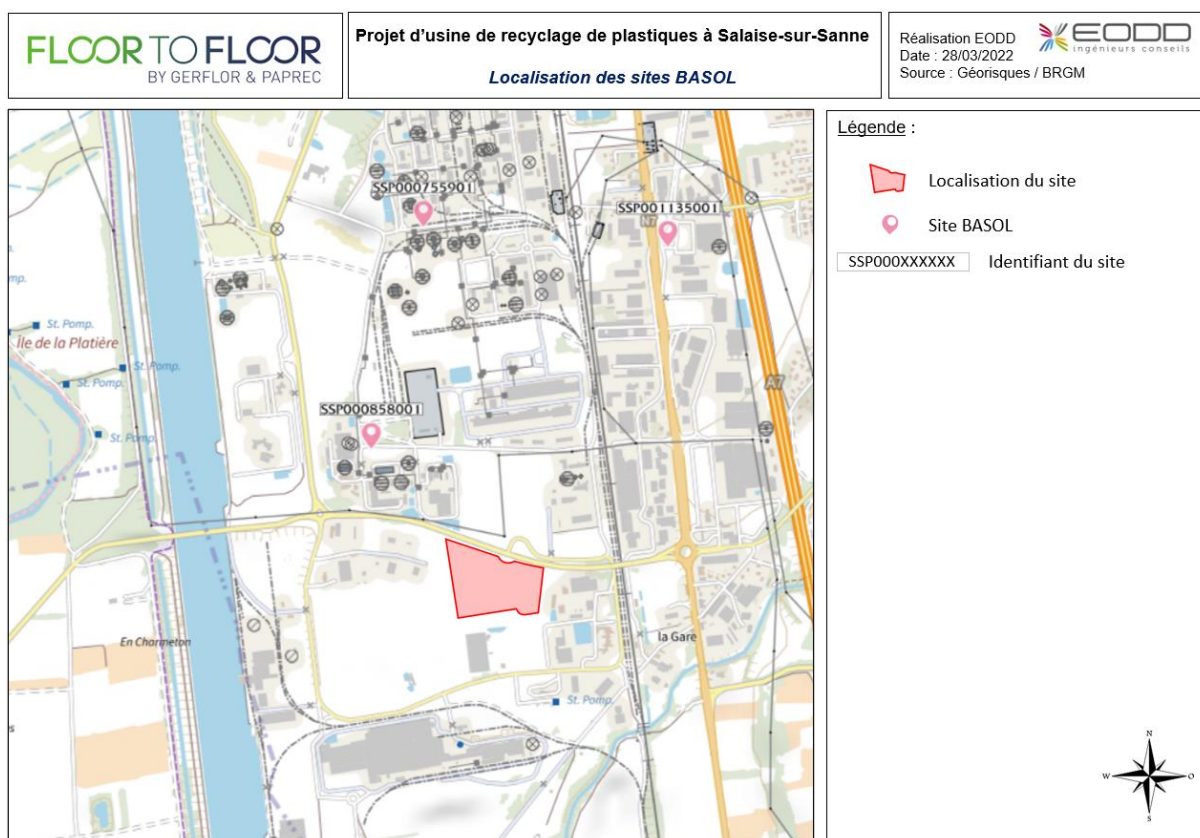


Figure 36 : Localisation des sites BASOL à proximité du site

4.3.3.5.3 CASIAS

La base de données CASIAS référence les anciens sites industriels.

Le site du projet n’est pas directement concerné par un site CASIAS. Toutefois, il est situé à proximité directe de 2 sites répertoriés au sein de la base de données CASIAS (Cf Figure 37)

- RHA3802063 – TREDY – 100 m au nord-ouest du site
Activités : Production et distribution de vapeur (chaleur) et air conditionné, transformateur (PCB, pyralène), collecte et traitement des eaux usées (STEP), usine d’incinération et atelier de combustion de déchets, stockage de produits chimiques (minéraux, organiques), dépôt de liquides inflammables (DLI) ;
- RHA3805596 – SA Entreprise Malet – 220 m au sud-est du site.
Activités : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service) ;
- RHA3805677 – SARL AIRGAZ – 240 m au nord-est du site
Activités : Décharge de déchets industriels spéciaux (DIS), fabrication de gaz industriels, dépôt de liquides inflammables (DLI), dépôt ou stockage de gaz ;
- RHA3805594 – SARL Carrosserie MASSON – 400 m au nord-est du site
Activités : Carrosserie, atelier d’application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, ...) ;
- RHA3805603 – Sté Rhodanienne des Bois – 500 m à l’est du site.
Activités : Sciage et rabotage de bois, hors imprégnation. Dépôt de liquides inflammables (DLI) ;
- RHA3805601 – SACER – 650 m au nord-ouest du site
Activités : Centrale d’enrobage (graviers enrobés de goudron) ;
- RHA3802843 – Sté MOBIL OIL Française – 700 m au nord-est
Activités : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service), dépôt ou stockage de gaz, garage atelier, mécanique et soudure ;
- RHA3805604 – Sté SHELL Française – 720 m au nord-est du site
Activités : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service) ;
- RHA3803711 - Sté SHELL Française – 750 m au nord-est du site
Activités : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service). Extension de la station-service de l’autre côté de la route (cité ci-dessus).

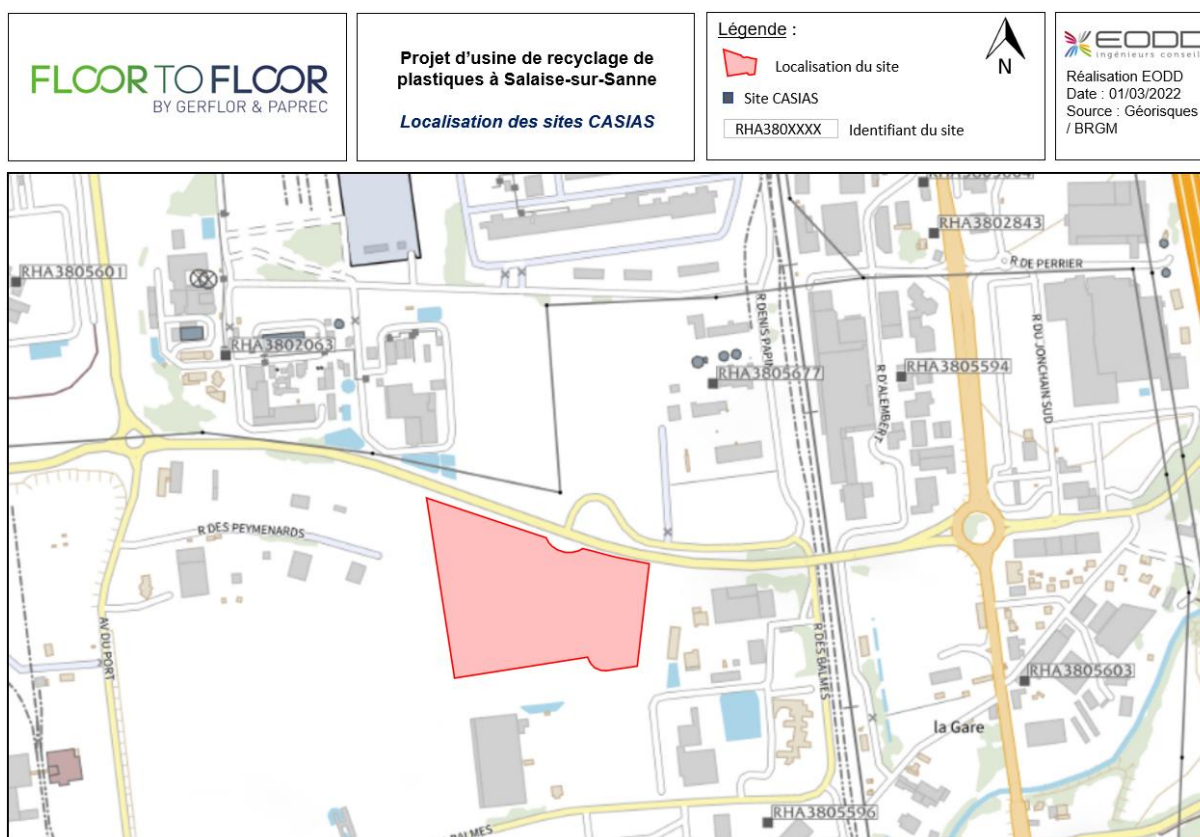


Figure 37 : Localisation des sites CASIAS à proximité du site d'étude

4.3.4 HYDROGÉOLOGIE

4.3.4.1 Contexte hydrogéologique

D'après les informations de la carte géologique régionale (BRGM n°770, SERRIERES, 1/50 000^{ème}) le premier aquifère attendu au droit du site circule dans les formations des Alluvions fluviales wurmiennes, composées principalement de galets et de sables **dont le niveau des eaux souterraines serait attendu entre 15 et 20 m de profondeur au droit du site**, avec un sens d'écoulement général supposé en direction de l'Ouest (vers le Rhône) bien qu'influencé localement par les prélèvements des industries situées à proximité. La carte ci-dessous semble confirmer ces hypothèses :

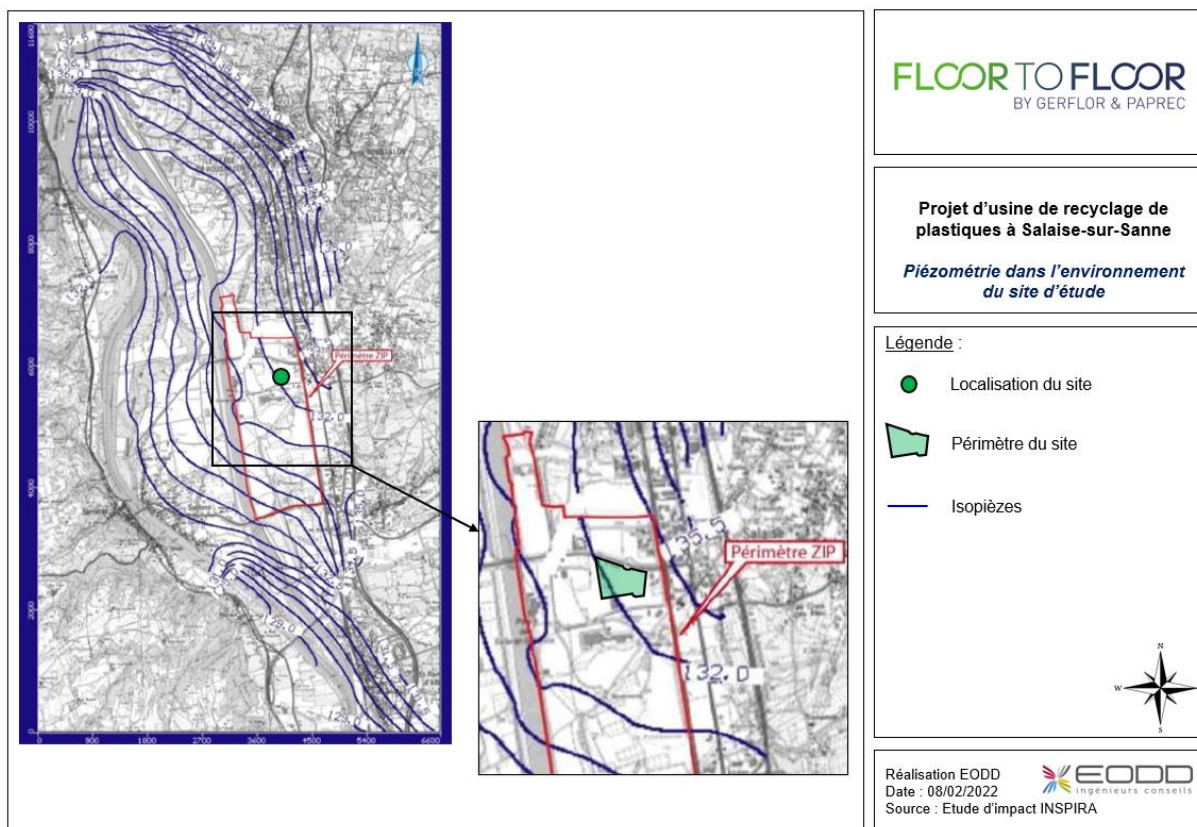


Figure 38 : Hydrogéologie dans l'environnement du projet

4.3.4.2 Masses d'eau souterraines

D'après les données fournies par le BRGM, le site d'étude repose sur 3 masses d'eau souterraines :

- **Niveau 1** : masse d'eau souterraine FRDG424 « Alluvions du Rhône de la plaine de Péage de Roussillon et île de la Platière » d'une superficie de 33 km². Il s'agit d'une masse d'eau de type alluviale. Cette nappe se recharge par les cours d'eaux et les eaux pluviales ;
- **Niveau 2** : masse d'eau souterraine FRDG531 « Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône » d'une superficie de 4 389 km². Il s'agit d'une masse d'eau imperméable localement aquifère. Cette nappe se recharge par drainance ;
- **Niveau 3** : masse d'eau souterraine FRDG248 « Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme » d'une superficie de 3 225 km². Il s'agit d'une masse d'eau à dominante sédimentaire.

4.3.4.3 Qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines peuvent être définies comme en « Bon état » lorsqu'elles regroupent :

- Bon état chimique : *concentrations inférieures aux seuils pour les substances potentiellement dangereuses identifiées ;*
- Bon état quantitatif : *les prélèvements sont inférieurs à la capacité de renouvellement de la ressource disponible.*

Les états chimiques et quantitatifs des masses d’eaux identifiées au droit du site sont détaillés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : État des masses d'eau souterraines au droit du site

IDENTIFICATION	ETAT CHIMIQUE		ETAT QUANTITATIF	
	ETAT 2013	DELAI D'ATTEINTE BON ETAT	ETAT 2013	DELAI D'ATTEINTE BON ETAT
FRDG424 (Niveau 1)	Médiocre	2021	Médiocre	2027
FRDG531 (Niveau 2)	Bon	2021	Bon	2021
FRDG248 (Niveau 3)	Médiocre	2021	Bon	2021

La qualité générale des eaux souterraines est sous l’influence des activités industrielles aux alentours du site.

4.3.4.4 Investigations au droit du site

Aucune investigation sur les eaux souterraines n’a été réalisée au droit du site.

Des campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines à l’échelle de la ZAC ont été réalisées entre 2019 et 2022, avec l’installation de plusieurs ouvrages dont un localisé sur le site de TREDI. Le site de TREDI est localisé en amont hydraulique supposé par rapport au site du projet (en période de pompage estivale).

Au cours de la dernière campagne, en juin 2022, le forage sur le site de TREDI a révélé de nombreux impacts avec plusieurs composés de micropolluants détectés (naphtalène, xylène et tert-butylbenzène). Du manganèse en grande quantité a également été confirmé avec une valeur en légère hausse. L’environnement de cet ouvrage (au cœur d’une plateforme chimique) peut expliquer la présence de ces éléments.

4.3.4.5 Exploitation des eaux souterraines

D’après la Banque Nationale des Prélèvements Quantitatifs en Eau (BNPE), aucun prélèvement à usage d’AEP n’est réalisé sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

D’après l’Office international de l’Eau (OiEau), **le site du projet n’est compris dans aucun périmètre de protection de captage d’alimentation en eau potable**. Le champ captant le plus proche est celui de Péage de Roussillon à un peu moins de 3 kilomètres au et en amont hydrogéologique.

D’après les informations recueillies sur le site *Infoterre* du BRGM, environ 87 ouvrages exploitent les eaux souterraines dans un rayon de 2 km autour du site.

La totalité des prélèvements dans les 3 communes sur lesquelles s’étend la ZAC INSPIRA (Salaise-sur-Sanne, Roussillon, Sablons) représente actuellement un volume annuel moyen d’environ 73 millions de m³. L’usage industriel domine largement sur Salaise-sur-Sanne et Roussillon. Il représente quasiment la totalité du volume total annuel prélevé. Toutefois, selon la source de la donnée (bnpe.eaufrance.fr), les captages AEP sont inclus dans les usages industriels et le champ captant de la zone AEP représente environ 10 millions de m³ en 2018.

Huit maîtres d’ouvrages sur 21 prélèvent à eux seuls 99 % du volume total annuel. OSIRIS prélève à lui seul plus de 80 %.

Les ouvrages les plus proches du site sont les suivants :

- l’ouvrage BSS001WLRP, d’une profondeur de 37,5 m, implanté à 200 m au sud du site ;
- l’ouvrage BSS001WRQ, d’une profondeur de 37,6 m, implanté à 180 m au sud du site ;
- l’ouvrage BSS003LHCK, d’une profondeur de 24,5 m, implanté à 225 m à l’est du site ;
- l’ouvrage BSS003LHCW, d’une profondeur de 24,5 m, implanté à 125 m à l’est du site ;
- l’ouvrage BSS003LHCC, d’une profondeur de 23,5 m, implanté à 260 m au nord-est du site ;
- l’ouvrage BSS001WLXB, d’une profondeur de 26,5 m, implanté à 70 m au nord du site.

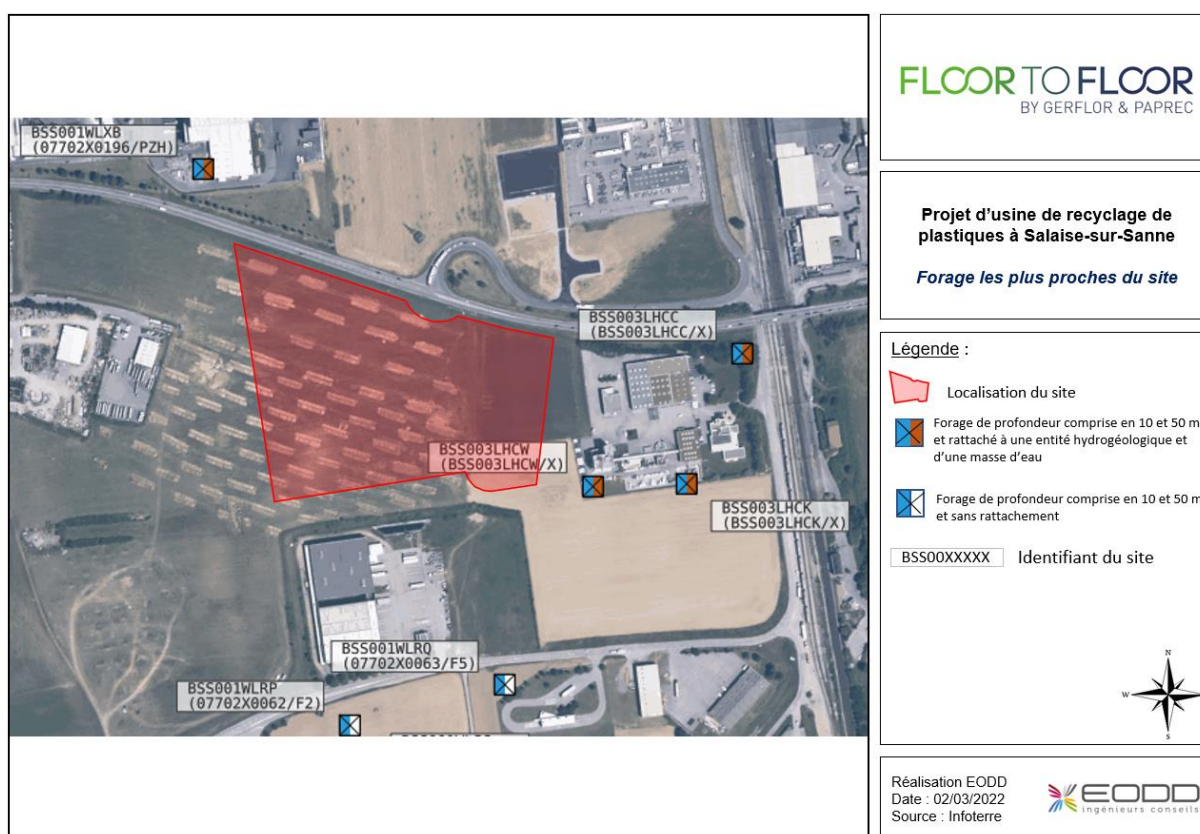


Figure 39 : Localisation des points d’eau BSS les plus proche du site

La nappe contenue dans la formation des alluvions fluviales wurmiennes est relativement beaucoup exploitée dans les environs du site, par l’industrie et l’agriculture. Elle est classée en déficit quantitatif avéré par le SDAGE ce qui induit un impact sur les milieux naturels et les zones humides à proximité, notamment l’île de la Platière qui est une réserve naturelle nationale. Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est actuellement en cours d’élaboration sur le territoire (PGRE « Alluvions du Rhône - Péage de Roussillon »).

4.3.5 EAUX SUPERFICIELLES

4.3.5.1 Réseau hydrographique

La Sanne coule à environ 425 m au Sud-Ouest du site tandis que le canal de dérivation du Rhône se trouve à 660 m à l’Ouest.

Le Rhône, long de 812 km, prend sa source en Suisse à une altitude de 2 209 m, à l’extrémité orientale du Valais, dans le massif des Alpes uranaises. Il parcourt 290 km en Suisse puis se jette dans le lac Léman pour en ressortir

à Genève. Il entre ensuite en France où il parcourt 522 km. Il termine son cours dans le delta de Camargue pour se jeter dans la mer Méditerranée.

Son bassin versant s’étend sur 97 800 km², dont 90 000 km² français, soit environ 17 % du territoire français. Il présente un débit moyen de 1 690 m³/s. Un grand nombre d’affluent alimente le Rhône tout au long de son tracé en Suisse comme un France.

Au niveau du projet, le lit naturel du Rhône se trouve à environ 2,5 km à l’Ouest du site. Il s’agit du tronçon identifié comme « Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère » (code SANDRE FRDR2006). Une lône serpente au sein de l’île de la Platière.

La Sanne (code SANDRE FRDR2013), longue de 25,8 km, prend sa source à 632 m d’altitude sur la commune de Primarette, en Isère. Elle se jette dans le Dolon peu avant sa confluence avec le Rhône.

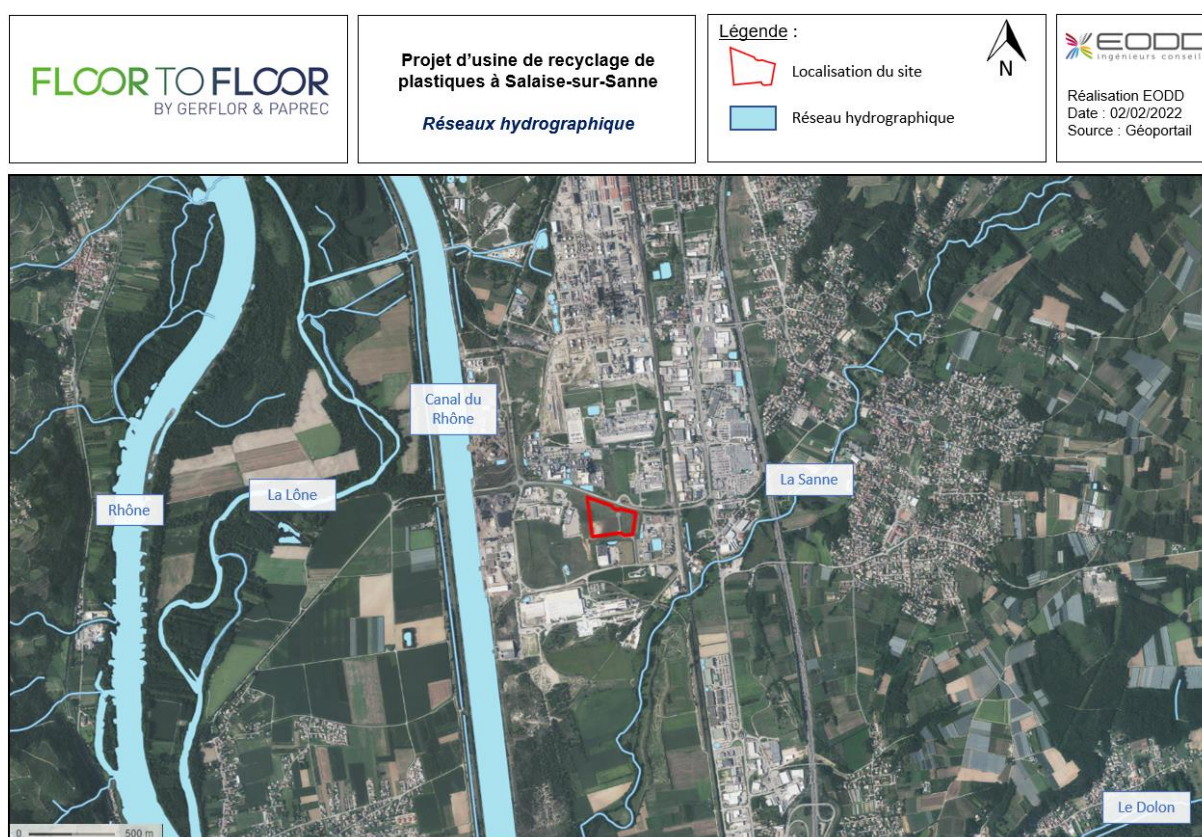


Figure 40 : Réseau hydrographique autour du site du projet

4.3.5.2 Zones humides

Aucune zone humide n’a été identifiée dans l’environnement proche du site. La ripisylve de la Sanne et une zone de 1 740 m² située au Sud du périmètre de la ZAC sont identifiées comme zone humides, cependant aucun lien entre le site et ses zones n’est établi.

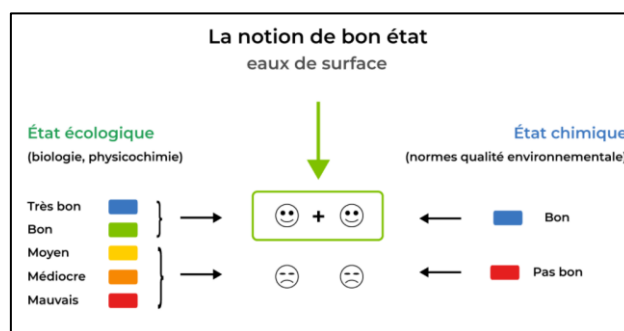
Des sondages pédologiques ont été effectués le 7 et le 8 novembre 2022 à la tarière manuelle dans la ZAC INSPIRA. L’analyse de zones humides par les critères pédologiques a été réalisée selon la méthodologie décrite en annexe II de l’Arrêté du 24 juin 2008 avec l’utilisation du tableau GEPPA pour classer les sols humides. Au total, 39 points de sondages ont été réalisés, dont 9 au sein du site du projet.

Aucun sondage n’a montré la présence de traces rédoxiques ou réductiques. Les sondages pédologiques ont montré une hétérogénéité dans la composition du sol sur le site d’étude et l’absence de végétation caractéristiques de zone humide permet de réaliser une analyse par extrapolation. Le secteur n’est pas une zone humide.

4.3.5.3 Qualité des eaux superficielles

Le « Bon état » des eaux superficielle se définit par :

- un bon état écologique : *paramètres physiques des cours d’eau et biodiversité aquatique satisfaisants ;*
- un bon état chimique : *concentrations inférieures aux seuils pour les substances potentiellement dangereuses identifiées.*



La qualité du Rhône (masse d’eau FRDR2006) et de la Sanne (masse d’eau FRDR2013) est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Qualité du Rhône et de la Sanne à proximité du site du projet

	ETAT CHIMIQUE		ETAT ECOLOGIQUE	
	2015	2021	2015	2021
FRDR2006	Bon	Non Atteinte du bon état	Moyen	Moyen
FRDR2013	Bon	Bon	Médiocre	Bon

Au niveau du site du projet, le Rhône présentait, en 2021, un état écologique moyen et une non atteinte du bon état chimique. Ici, l’état chimique est identifié comme mauvais en raison de la présence de cyperméthrine tandis que l’état écologique moyen est caractérisé par l’indice diatomées.

La Sanne présentait un bon état écologique et chimique en 2021.

A noter que le projet du SDAGE Rhône-Méditerranée (2022-2027) fixe à **2027, l’échéance pour l’atteinte du bon état chimique et écologique du Rhône.**

A noter que la station la plus proche du périmètre du projet pour laquelle des données sur le Rhône sont disponibles est celle situé sur le pont de Serrières. Cette station suit les matières en suspension, les poissons, les sédiments. Cette station est localisée à environ 1 km au sud-ouest du site du projet.

4.3.5.4 Usages

Le Rhône, en particulier le canal de dérivation, est emprunté chaque jour par de nombreuses péniches de frêt ou des bateaux de croisière. La plaisance et la pêche peuvent également y être pratiquées, à moins grande échelle. Des ouvrages hydroélectriques assurent également la production d’électricité.

La Sanne quant à elle est surtout fréquentée par les pêcheurs.

Aucune zone de baignade n’est recensée à proximité du site ni en aval hydrologique immédiat.

4.3.6 QUALITÉ DE L’AIR

4.3.6.1 Documents cadres

Les documents cadres concernant la qualité de l’air applicables au site du projet sont les suivants :

- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Rhône-Alpes,
- Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) d’Auvergne-Rhône-Alpes (approuvé le 10/04/2020),
- Le 3^{ème} Plan Régional Santé-Environnement (PRSE3) d’Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC Entre Bièvre et Rhône 2019-2025 (en cours d’élaboration),
- Plan de Protection de l’Air (PPA) de l’agglomération lyonnaise.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes se substitue aux schémas sectoriels idoines : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), Schéma Régional de l’Intermodalité (SRI), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La compatibilité du projet avec les documents cadres ci-dessus est traitée au chapitre 7. Elle concerne le PRSE3 et le SRADDET ARA. Le PCAET de la CC Entre Bièvre et Rhône n’est pas pris en compte étant donné qu’il est toujours en cours d’élaboration.

4.3.6.2 Valeurs réglementaires

Le tableau suivant reprend les objectifs de qualité, valeurs cibles, valeurs limites et seuils de qualité de l’air fixés par la réglementation française, pour les principaux polluants (articles R. 221-1 à R. 221-3 du Code de l’Environnement). Les objectifs, valeurs et seuils concernés sont les suivants :

- **Objectif de qualité** : Niveau de concentration de substances polluantes dans l’atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n’est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d’assurer une protection efficace de la santé humaine et de l’environnement dans son ensemble.
- **Valeur limite** : Seuil maximal de concentration de substances polluantes dans l’atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d’éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l’environnement.
- **Seuil d’information et de recommandation** : Niveau de concentration de substances polluantes dans l’atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates.
- **Seuil d’alerte** : Niveau de concentration de substances polluantes dans l’atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l’environnement justifiant l’intervention de mesures d’urgence. La mise en alerte s’effectue pendant au moins 24 heures, la validité du maintien de la procédure étant réévaluée chaque jour en fonction de l’épisode de pollution en cours.
- **Niveau critique** : Niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, au-delà duquel des effets nocifs directs peuvent se produire sur certains récepteurs, tels que les arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels, à l’exclusion des êtres humains.

Tableau 6 : Seuils de pollution prévus par la réglementation française

SUBSTANCES	VALEURS LIMITES	OBJECTIFS DE QUALITE	SEUIL DE RECOMMANDATION ET D’INFORMATION	SEUILS D’ALERTE	NIVEAU CRITIQUE
Dioxyde d’azote (NO ₂)	En moyenne annuelle : depuis le 01/01/10 : 40 µg/m ³ . En moyenne horaire : depuis le 01/01/10 : 200 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an.	En moyenne annuelle : 40 µg/m ³ . Moyenne recommandée par l’OMS : 10 µg/m ³	En moyenne horaire : 200 µg/m ³ .	En moyenne horaire : 400 µg/m ³ dépassé sur 3 heures consécutives. 200 µg/m ³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain.	-
Oxydes d’azote (NO _x)	-	-	-	-	En moyenne annuelle (équivalent NO ₂) : 30 µg/m ³ (protection de la végétation).
Dioxyde de soufre (SO ₂)	En moyenne journalière : 125 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an. En moyenne horaire : depuis le 01/01/05 : 350 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 24 heures par an.	En moyenne annuelle : 50 µg/m ³ .	En moyenne horaire : 300 µg/m ³ .	En moyenne horaire sur 3 heures consécutives : 500 µg/m ³ .	En moyenne annuelle et hivernale (pour la protection de la végétation) : 20 µg/m ³ .
PM ₁₀	En moyenne annuelle : depuis le 01/01/05 : 40 µg/m ³ . En moyenne journalière : depuis le 01/01/2005 : 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an. Moyenne recommandée par l’OMS : 45 µg/m ³	En moyenne annuelle : 30 µg/m ³ .	En moyenne journalière : 50 µg/m ³ .	En moyenne journalière : 80 µg/m ³ .	-
PM _{2,5}	En moyenne annuelle : 25 µg/m ³ depuis le 01/01/15. Moyenne recommandée par l’OMS : 15 µg/m ³	En moyenne annuelle : 10 µg/m ³ . Moyenne recommandée par l’OMS : 5 µg/m ³	-	-	-
Monoxyde de carbone	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures : 10 000 µg/m ³ .	-	-	-	-
Benzène	En moyenne annuelle : depuis le 01/01/10 : 5 µg/m ³ .	En moyenne annuelle : 2 µg/m ³ .	-	-	-

4.3.6.3 Observatoire ATMO AURA

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l’observatoire agréé pour la surveillance et l’information sur la qualité de l’air dans cette région.

Il s’agit d’une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

La contribution des différents secteurs d’activités et des différents polluants aux émissions sur la région AURA en 2019 sont donnés ci-dessous :

- les émissions de NO_x sur la région sont principalement dues au trafic routier (> 60 % des émissions totales de NO_x) ;
- les émissions de SO₂ sur la région sont principalement dues aux grandes industries (hors branche énergie) (> 60 %) et à la branche énergie (23 %) ;
- les émissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM) sur la région sont principalement dues au résidentiel (> 60 %) et à l’industrie (25 %) ;
- les émissions de PM₁₀ sur la région sont principalement dues au résidentiel (50 %) ;
- les émissions de PM_{2,5} sur la région sont principalement dues au résidentiel (70 %).

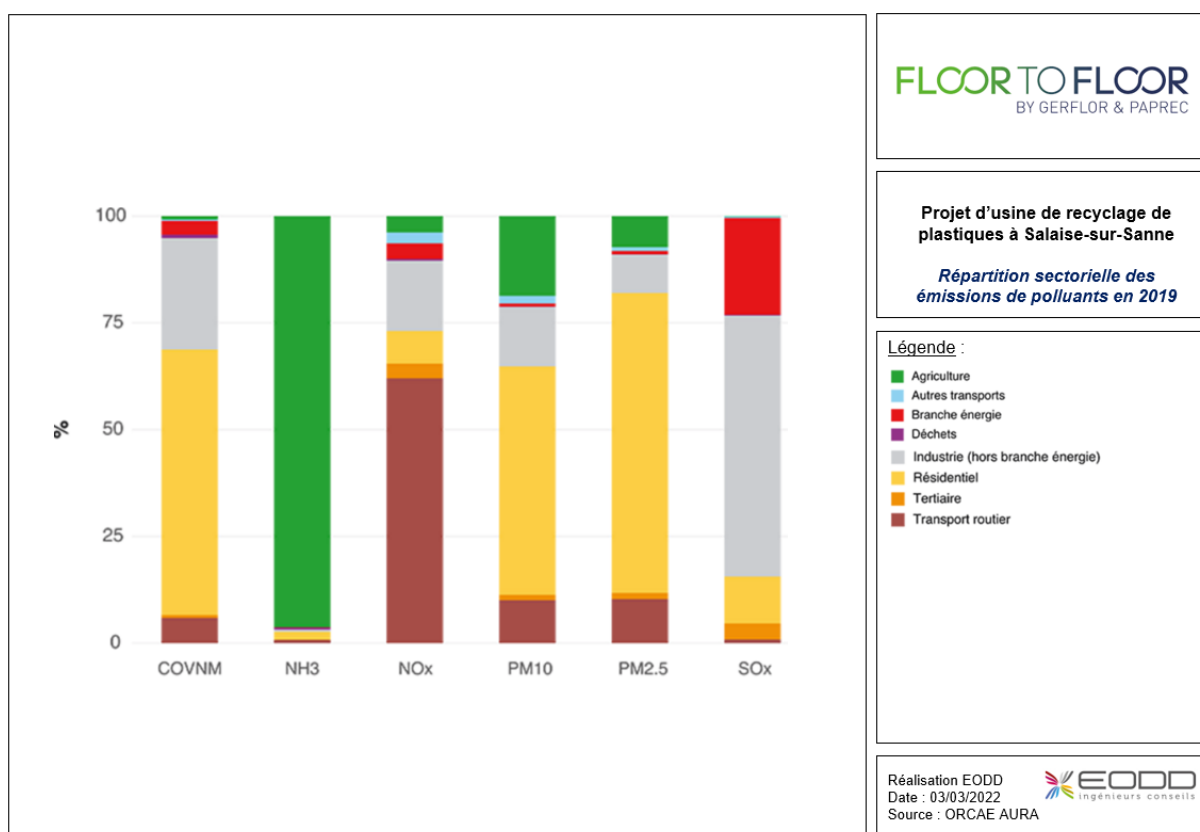


Figure 41 : Répartition sectorielle des émissions de polluants en 2019 en AURA

Entre 2000 et 2019, une diminution significative des émissions de l’ensemble des polluants est observée sur la région :

- - 56 % des NO_x ;
- - 70 % du SO₂ ;
- - 55 % des COVNM ;
- - 38 % des PM₁₀ ;
- - 43 % des PM_{2,5}.

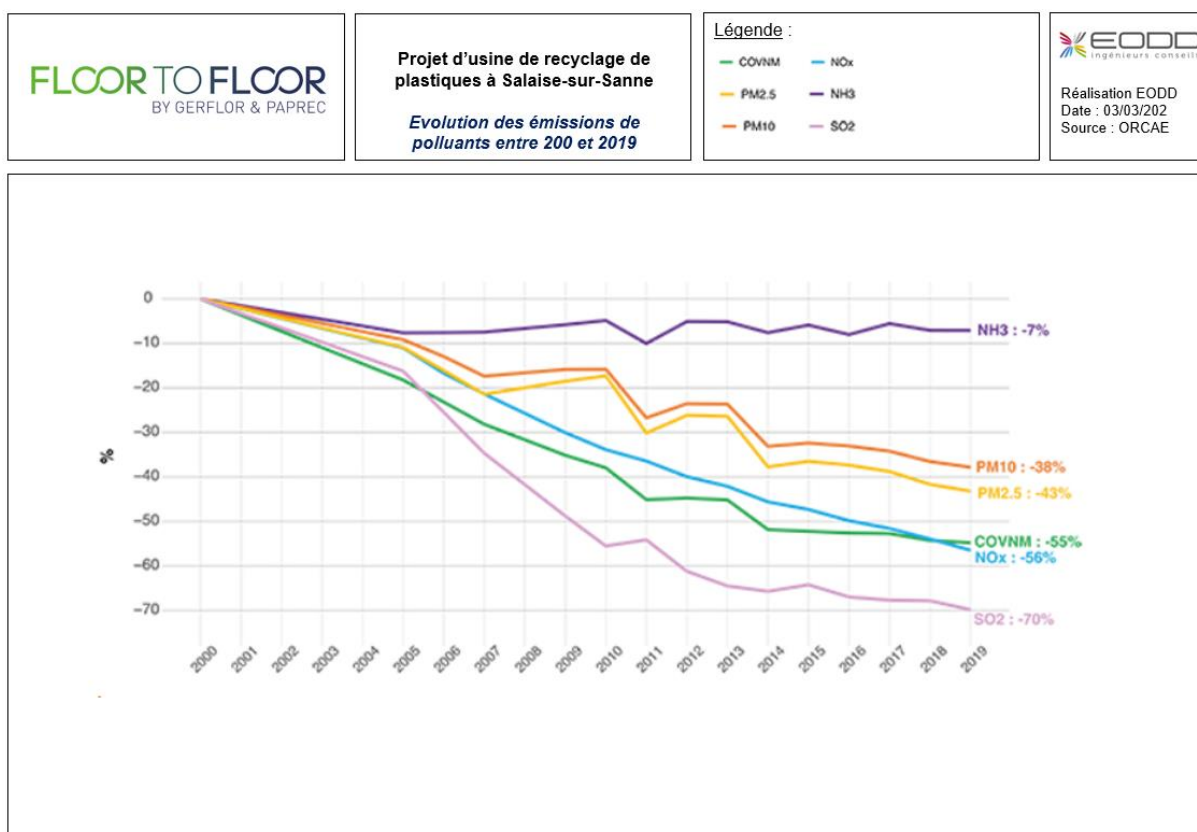


Figure 42 : Évolution des émissions de polluants en AURA entre 2000 et 2019

L’année 2020 a été une année favorable à la qualité de l’air et confirme la tendance à l’amélioration. Il s’agit de la 4^{ème} année consécutive au cours de laquelle aucun dépassement de valeur réglementaire n’a été constaté pour les particules sur la région AURA (mais les seuils préconisés par l’OMS sont dépassés). Cependant des dépassements des valeurs fixées par la réglementation ont été dépassées pour le NO₂.

On note que 31 jours ont connu l’activation d’une vigilance pollution en AURA sur l’année 2020 contre 56 jours en moyenne sur les 10 ans et 38 jours en moyenne sur 5 ans.

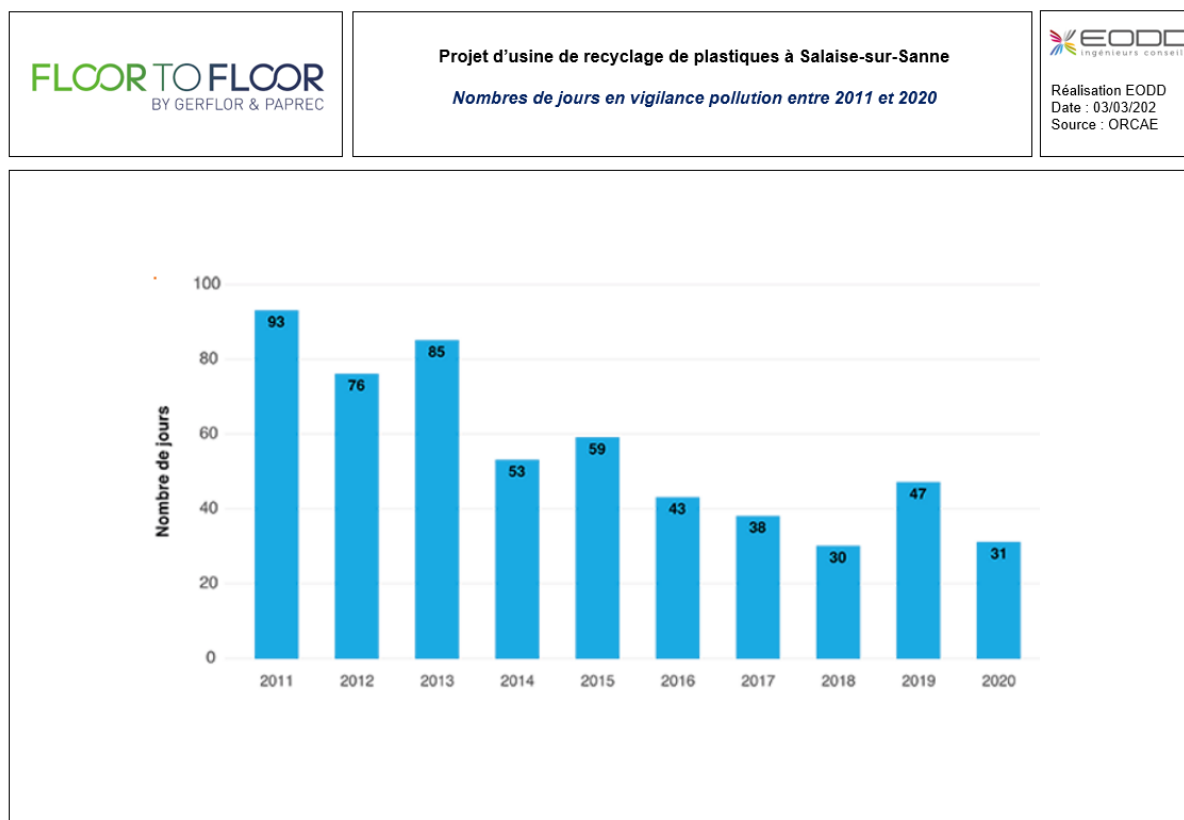


Figure 43 : Nombres de jours en vigilance pollution entre 2011 et 2020

Une station de mesure se trouve à 900 m au Nord-Est du site, sur l’autoroute A7 « A7 Salaise Ouest ». Il s’agit d’une station fixe, de typologie péri-urbaine et influencée par le trafic. Sur les 12 derniers mois (entre mars 2021 et février 2022), le dioxyde d’azote, le monoxyde d’azote et les particules ont été mesurées. Le tableau ci-dessous renseigne les résultats obtenus.

Tableau 7 : Résultats de mesure de la qualité de l’air à la station A7 Salaise-Ouest sur les 12 derniers mois

Polluant / Mois	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	juillet 2021	août 2021	septembre 2021	octobre 2021	novembre 2021	décembre 2021	janvier 2022	Février 2022
Dioxyde d’azote (microg/m3)	35.9	30.4	32.2	33.7	39.2	36.1	35.2	34	35	39	35.2	38.6
Monoxyde d’azote (microg/m3)	28	18.9	23.6	20.6	31.3	30.7	28.1	33.7	37.2	42.9	37.7	30.6
Particules PM10 (microg/m3)	16.5	15.3	8.6	14.5	12.5	11.4	12.1	13.4	15.2	14.9	22.3	14.7
Particules PM2,5 (microg/m3)	10.1	8.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ATMO AURA établit des bilans annuels. En 2019 (hors période covid), les niveaux moyens modélisés au droit du site du projet étaient estimés à (cf. figures en pages suivantes) :

- **20 µg/m³ en dioxyde d’azote (NO₂) ;**
- **20 µg/m³ en PM₁₀ (environ 5 jours sur l’année dépassant 50 µg/m³) ;**
- **11 µg/m³ en PM_{2,5} ;**
- **0,3 µg/m³ en benzène.**

Ces valeurs respectent les objectifs de qualité, valeurs cibles, valeurs limites et seuils de qualité de l’air fixés par la réglementation française.

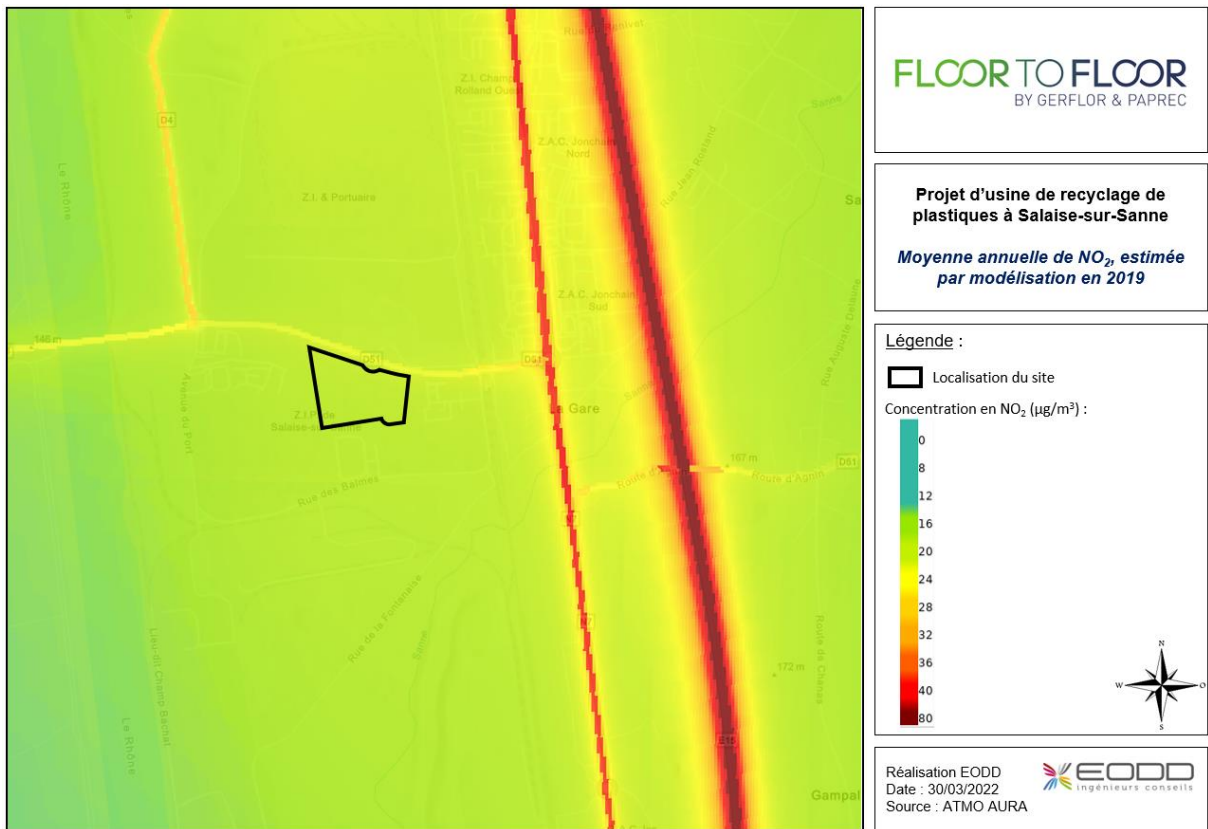


Figure 44 : Moyenne annuelle de qualité de l'air au niveau du site du projet en 2019 (NO₂)



Figure 45 : Moyenne annuelle de qualité de l'air au niveau du site du projet en 2019 (PM₁₀)

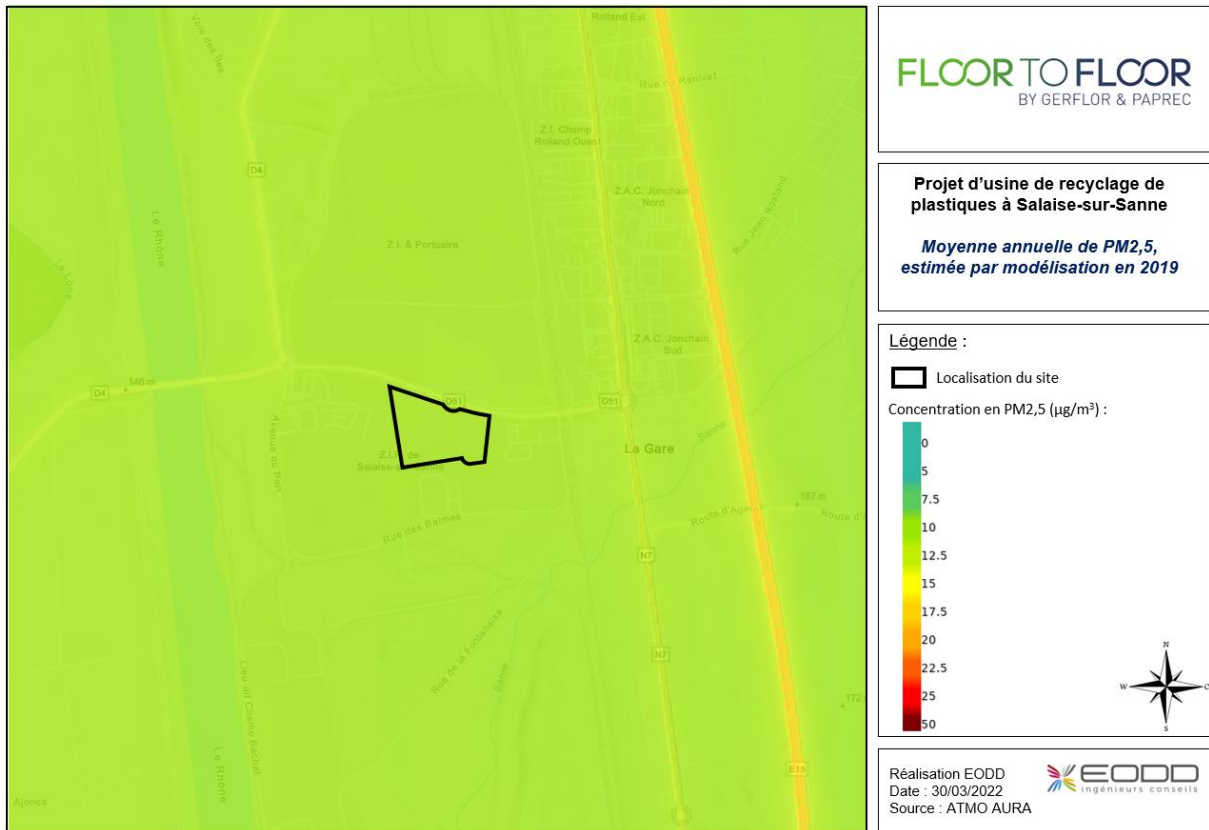


Figure 46 : Moyenne annuelle de qualité de l'air au niveau du site du projet en 2019 (PM_{2,5})

4.3.6.4 Sources de pollution de l'air dans les environs du projet

4.3.6.4.1 Trafic routier

Le territoire de la commune de Salaise-sur-Sanne accueille des infrastructures de transports qui sont sources de pollution, notamment à cause des rejets de moteurs à combustion des véhicules circulant sur les routes départementales (RD 51 à 15 m au Nord du site), nationales (N7 à 420 m à l'Est du site), et l'autoroute A7, localisée à 800 m à l'Est du site et traversant la ville du Nord au Sud.

4.3.6.4.2 Résidentiel

La pollution issue du secteur résidentiel est liée au chauffage des locaux. Cette consommation d'énergie est la plus polluante en termes d'émissions de polluants. Le chauffage est de plus en plus assuré par des chaudières à bois qui sont certes moins émettrices en gaz à effet de serre mais connues pour émettre des particules fines ou des composés toxiques à cause d'une mauvaise utilisation ou d'appareil peu performant.

4.3.6.4.3 Industries

De nombreuses industries sont présentes dans l'environnement du site. La plupart des industries polluantes sont regroupées au nord de la ZAC et au sein de la plateforme chimique, cependant certaines industries voisines sont listées parmi celles générant des émissions polluantes :

- TREDI : unité de traitement thermique et de valorisation énergétique des déchets dangereux et non dangereux, situé à 70 m au Nord du site ;
- EUROFLOAT : usine de production de verre plat, située à 300 m au Sud-Ouest ;
- HEXCEL FIBERS : usine de fabrication de de PAN (PolyAcryloNitrile), une matière première pour la fabrication de fibres de carbone) et de fibre de carbone, située à 350 m au Nord.

4.3.6.5 Investigation à proximité du site

Des campagnes de suivis de qualité de l’air ont été réalisées entre 2019 et 2021 au niveau de la ZAC, dont un point d’analyse, sous la forme d’une remorque laboratoire, est localisé sur le site de la Maison de Projet INSPIRA, lui-même localisé à environ 200 m au Sud-Ouest du site projeté par FLOOR TO FLOOR. Cette dernière était équipée d’analyseurs en continu d’oxydes d’azote, de particules en suspension PM10 et de composés organiques volatiles (benzène et toluène). Par ailleurs, des jauges de retombées atmosphériques ont été mises en œuvre pour les dioxines et métaux lourds.

Au sein du périmètre INSPIRA, les résultats mis en évidence en 2020 concernant les composés organiques volatils, benzène et toluène, ont été confirmés au cours de la campagne de 2021. Même si les concentrations maximales sont plus faibles, les concentrations en moyenne annuelle sont légèrement plus élevées qu’en 2020, la moyenne annuelle de benzène dépasse ainsi l’objectif de qualité de $2 \mu\text{g.m}^{-3}$, et la moyenne annuelle de toluène est nettement plus élevée que sur le site de Feyzin ZI, confirmant une source spécifique sur le secteur. La source de cette pollution proviendrait du Nord-Ouest par rapport au point de mesure.

Quant aux autres paramètres étudiés, ils respectent largement les valeurs limites annuelle.

4.3.6.6 Odeurs

Des odeurs peuvent être régulièrement perçues au droit du site (odeurs « chimiques », de composés soufrés, d’acide acétique, ...). Elles peuvent constituer des nuisances olfactives. Ces odeurs proviennent des activités industrielles à proximité du site.

Deux états initiaux olfactifs ont été menés en 2017 et 2020-2021 dans le cadre de la Demande d’Autorisation Environnementale de la ZAC INSPIRA dont les conclusions sont présentées ci-après.

Les cartographies réalisées sur et autour du zoning industriel ont révélé la présence de plusieurs sources d’odeurs dont trois ont pu être ressenties jusqu’à des distances assez importantes :

- L’acide acétique (vinaigre) dont la provenance est la société Rhodia Acétol (Solvay) et dont les odeurs se propageaient, lors des mesures, à des distances de 2,5 à 3,0 Km ;
- Les composés soufrés (caractéristiques de mercaptans) dont la source est la firme Adiseo et dont les odeurs se propageaient à des distances de 1,9 à 2,6 Km ;
- Une odeur « chimique » dont la source est la société Trédi et dont les odeurs se diffusaient lors des mesures à des distances de 1,5 à 1,6 Km.

Outre ces odeurs, quelques autres ont également été ressenties telles que des odeurs de combustion et de « métal chaud ». Les odeurs de « métal chaud » sont localisées et proviennent de l’entreprise GDE. En revanche, la source des odeurs de combustion (odeur ressentie de manière faible) n’a pas pu être identifiée.

Dans une moindre mesure, le site SABLON ENROBES a également été senti en dehors du périmètre de la zone.

À noter que les constats des dernières campagnes de mesures réalisées en 2020/2021 par le bureau d’études IRH indiquent une conformité aux références réglementaires du domaine des odeurs, compte tenu que les odeurs

4.4 POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE

4.4.1 CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La synthèse des consommations énergétiques enregistrées à Salaise-sur-Sanne est représenté sur le diagramme suivant :

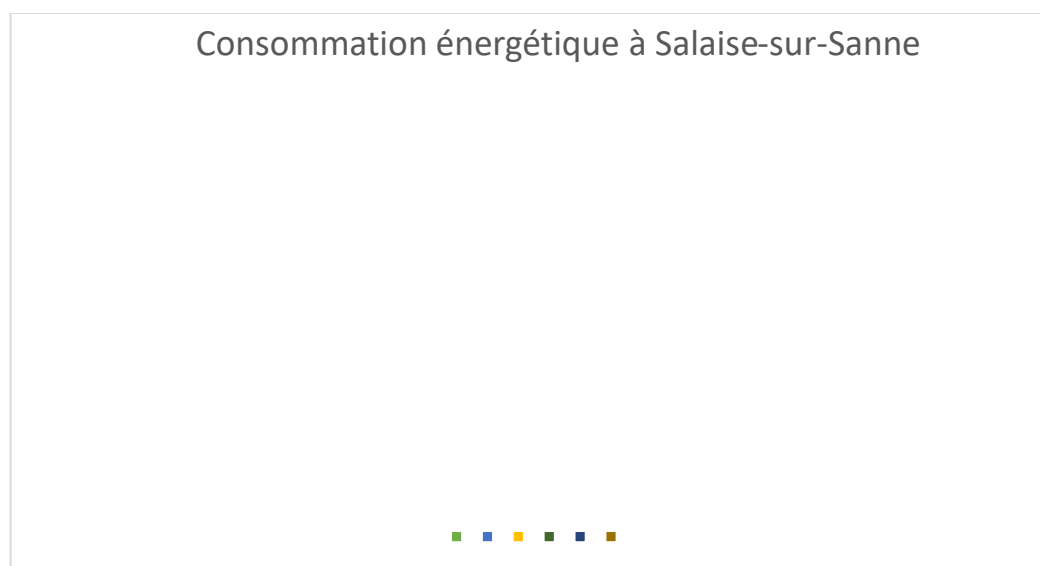


Figure 47 : Consommation énergétique sur la commune de Salaise-sur-Sanne en 2020

Les salaisiens se chauffent principalement à l’électricité. Dans les autres formes d’énergie utilisées pour le chauffage il y a principalement la biomasse et le solaire.

4.4.2 POTENTIEL SOLAIRE

L’énergie solaire est d’abord utilisée passivement au sein des bâtiments par la valorisation des apports solaires gratuits qui contribuent à la réduction des besoins en chauffage.

L’énergie solaire peut ensuite être directement valorisée par des systèmes actifs pour la production de chaleur (**solaire thermique**) et la production d’électricité (**solaire photovoltaïque**), quels que soient les niveaux de mutualisation retenus.

Énergie 100 % gratuite, pérenne, et dont l’exploitation est quasiment sans impact sur l’environnement, le solaire constitue l’énergie renouvelable à valoriser en priorité, dès lors que les besoins en énergie des bâtiments sont en adéquation.

La vallée du Rhône entre Lyon et Valence dispose d’un gisement solaire très intéressant.

A Valence, ville la plus proche référencée sur le logiciel CalSol, le rayonnement solaire global journalier brut moyen reçu par mètre carré de capteur solaire horizontal est de l’ordre de 3,85 kWh/m²/jour. Cet ensoleillement est jugé **très favorable** et implique la possibilité de recourir aux solutions techniques tel que le solaire thermique ou photovoltaïque.

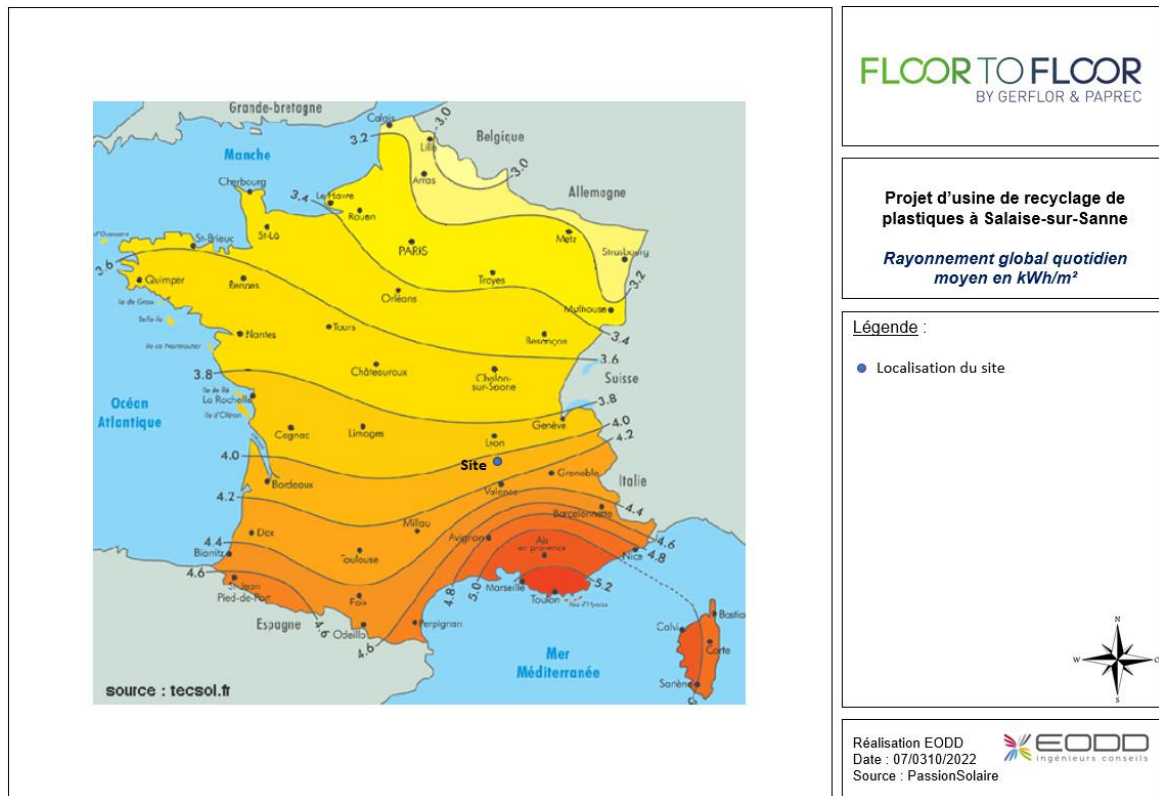


Figure 48 : Ensoleillement en France métropolitaine en kWh/m²/jour

La figure suivante illustre la course du soleil au fil des mois pour le site du projet et montre l’absence de masque solaire lointain.

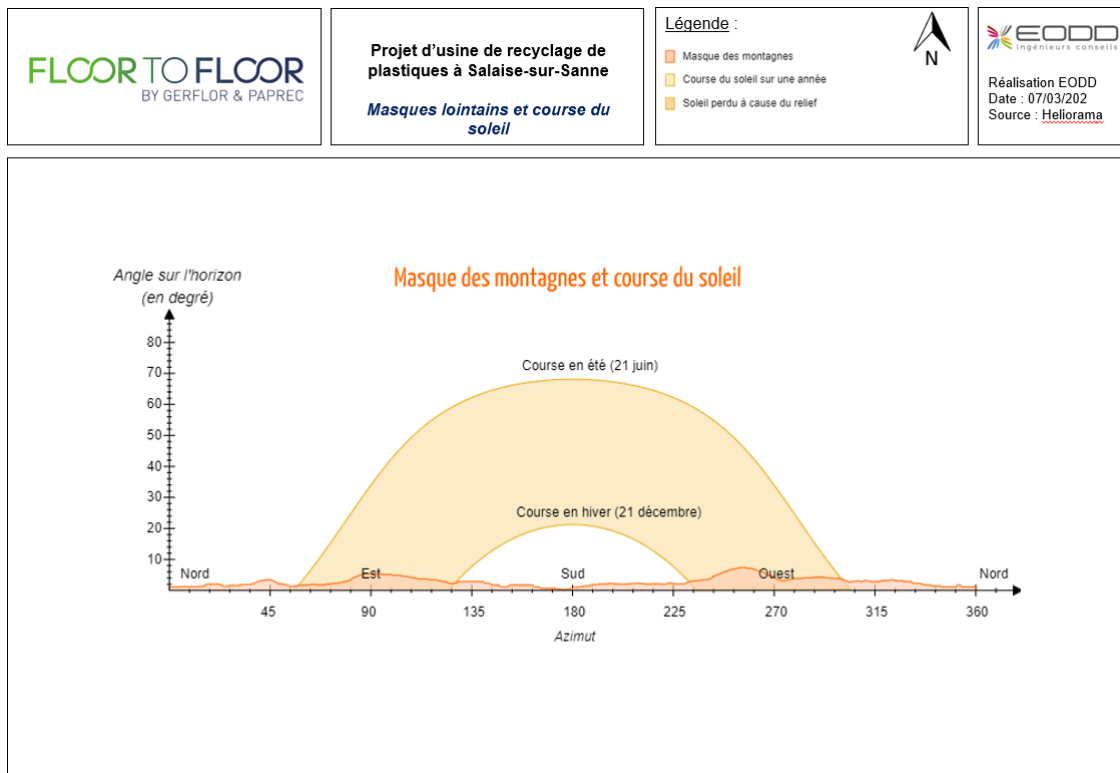


Figure 49 : Masques lointains et course du soleil au niveau du site du projet

4.4.3 POTENTIEL ÉOLIEN

L’énergie éolienne participe à l’équilibre du système électrique national et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les éoliennes transforment l’énergie cinétique du vent en électricité. Un rotor composé de pales entraîne un générateur électrique. L’ensemble est situé à une hauteur du sol définie par la hauteur du mât ce qui permet de bénéficier d’un vent plus fort et moins turbulent qu’au niveau du sol.

Les puissances des éoliennes se répartissent en trois catégories :

- les « grandes éoliennes » dont la puissance dépasse 250 kW. En France, la plupart des éoliennes terrestres installées ont une puissance de 2 à 2,5 MW pour un Ø de rotor de 70 à 100 m. En mer, les éoliennes ont des puissances de 5 à 8 MW pour des rotors de Ø de 150 à 180 m ;
- les « éoliennes moyennes » de 36 à 250 kW ;
- le « petit éolien » de puissance inférieure à 36 kW et un rotor de Ø inférieur à 15 m.

Le gisement éolien de la vallée du Rhône est sous l’influence du Mistral, renforcé par l’étroitesse du couloir qui s’étend de Mâcon à la mer Méditerranée. Il se classe en zone 3 à l’échelle française (avec suivant la configuration du terrain des vitesses de vent de 4,5 à 10 m/s).

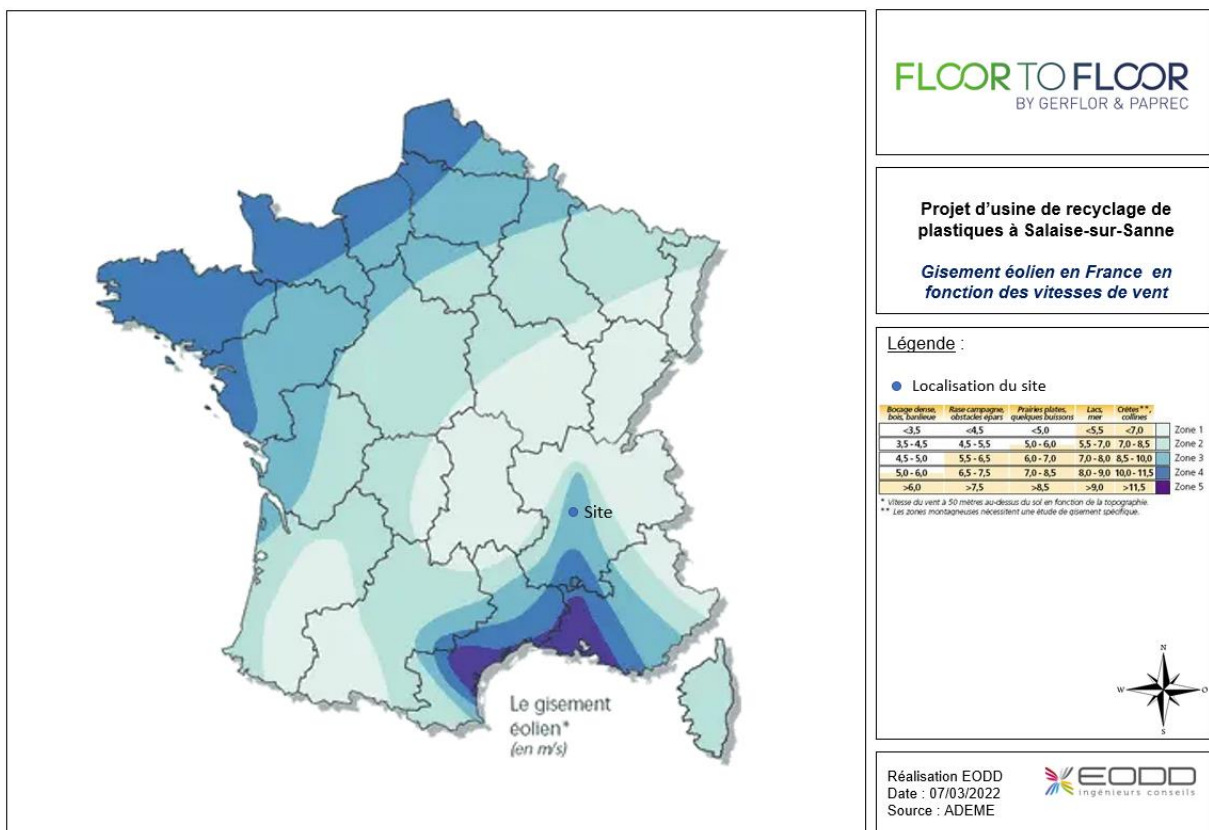


Figure 50 : Localisation du site par rapport au potentiel éolien français

Un atlas de la région Rhône-Alpes a été élaboré en 2012 dans le Schéma Régional Eolien de la région Rhône-Alpes, afin d’identifier les zones à potentiel éolien intéressant (vitesse moyenne des vents de 4m/s à 50 m au-dessus du terrain naturel).

Il en ressort que la vallée du Rhône dispose d’un gisement éolien **très intéressant**. La configuration du terrain conditionne fortement le potentiel.

La carte du gisement éolien intéressant a été croisé avec des données liées aux limites d’implantation pratique d’éolienne :

- les zones situés à moins de 500 m des zones bâties ;
- les zones situées à une altitude de plus de 1 500 m ;
- les zones de terrains de pente supérieur à 20 %.

Ce zonage débouche ensuite sur un zonage plus sélectif pour éviter la banalisation des paysages. Ces zones qualifiées de favorables au développement de l’énergie éolienne ont été définies en prenant en compte :

- les délimitations des secteurs des zones mobilisables le plus denses ;
- la prise en compte des ZDE autorisés et en instruction, des parcs éoliens en exploitation, en chantier ou autorisé ;
- la prise en compte des remarques et propositions issues de la concertation et de la consultation sur le projet de SRCAE et son volet éolien ;
- le lissage de ces zones en entités relativement homogènes.

La commune de Salaise-sur-Sanne est recensée comme commune située en zones favorables.

4.4.4 POTENTIEL BOIS-ÉNERGIE

En Auvergne-Rhône-Alpes, la valorisation énergétique du bois représente la 2^{nde} source d’énergie renouvelable après l’hydroélectricité avec une production de 12,4 TWh en 2017. Pour fournir cette énergie, 4,7 millions de m³ de bois sont estimés nécessaire.

Deux schémas régionaux fixent les objectifs de la filière bois énergie :

- **le schéma régional biomasse (SRB)** qui vise à atteindre 19,9 TWh de production pour 2030, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2015 (cela correspond à 1 200 chaufferies supplémentaires d’ici 2035).
- **le schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité du territoire (SRADDET)**

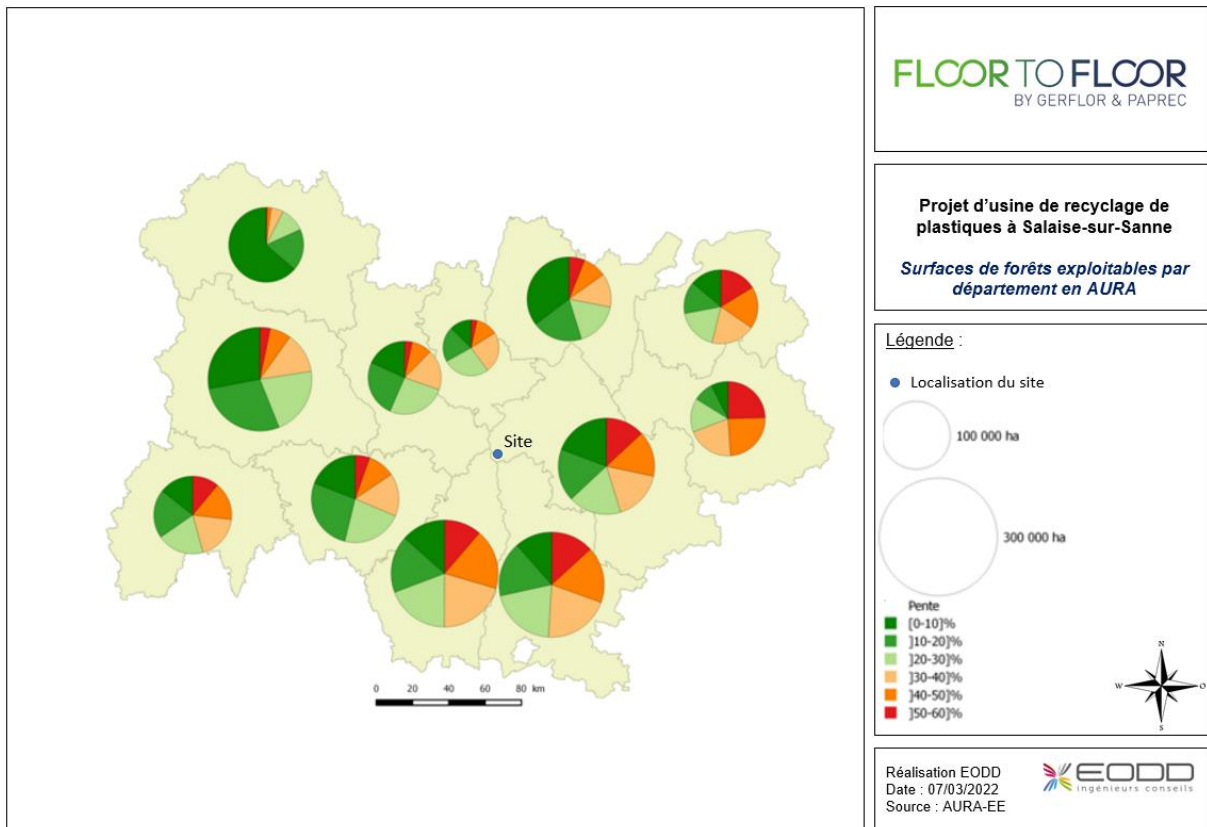


Figure 51 : Localisation du site par rapport aux forêts exploitables en AURA

En France en 2018, 6 858 installations permettent aux collectifs, aux industriels et au tertiaire de se chauffer au bois. En auvergne-Rhône-Alpes ce sont 1 674 chaufferies bois installées.

En 2018, la consommation brute de chaleur atteignait 709 997 GWh dont 141 279 GWh de chaleur renouvelable en Auvergne-Rhône-Alpes.

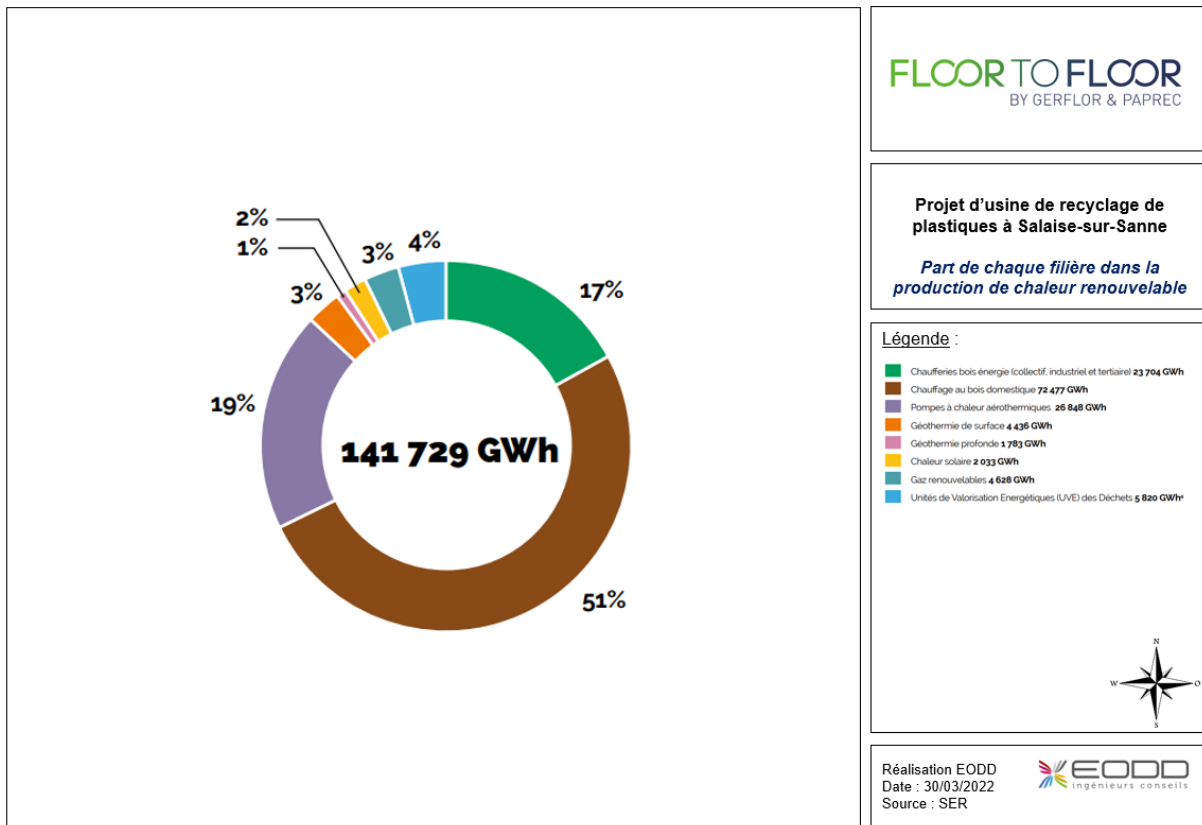


Figure 52 : Part de chaque filière dans la production de chaleur renouvelable en 2018

Il existe deux types d’installations de productions de chaleur, la chaufferie bois énergie simple et l’installation de cogénération bois énergie.

La chaufferie bois est un bâtiment ou partie d’un bâtiment dédié à la production de chaleur. Les installations sont équipées d’une alimentation automatique de combustible, ici le bois et structurées en quatre parties, comme le montre le schéma de principe, Figure 53.

La cogénération, quant à elle, est la transformation simultanée de pouvoir calorifique d’un combustible en énergies électrique et thermique. Ces installations sont souvent de plus grande puissance. Le principe de fonctionnement de cette installation est présent sur la Figure 54.

La solution de chauffage par bois énergie pourrait être étudiée pour le chauffage des locaux sociaux.

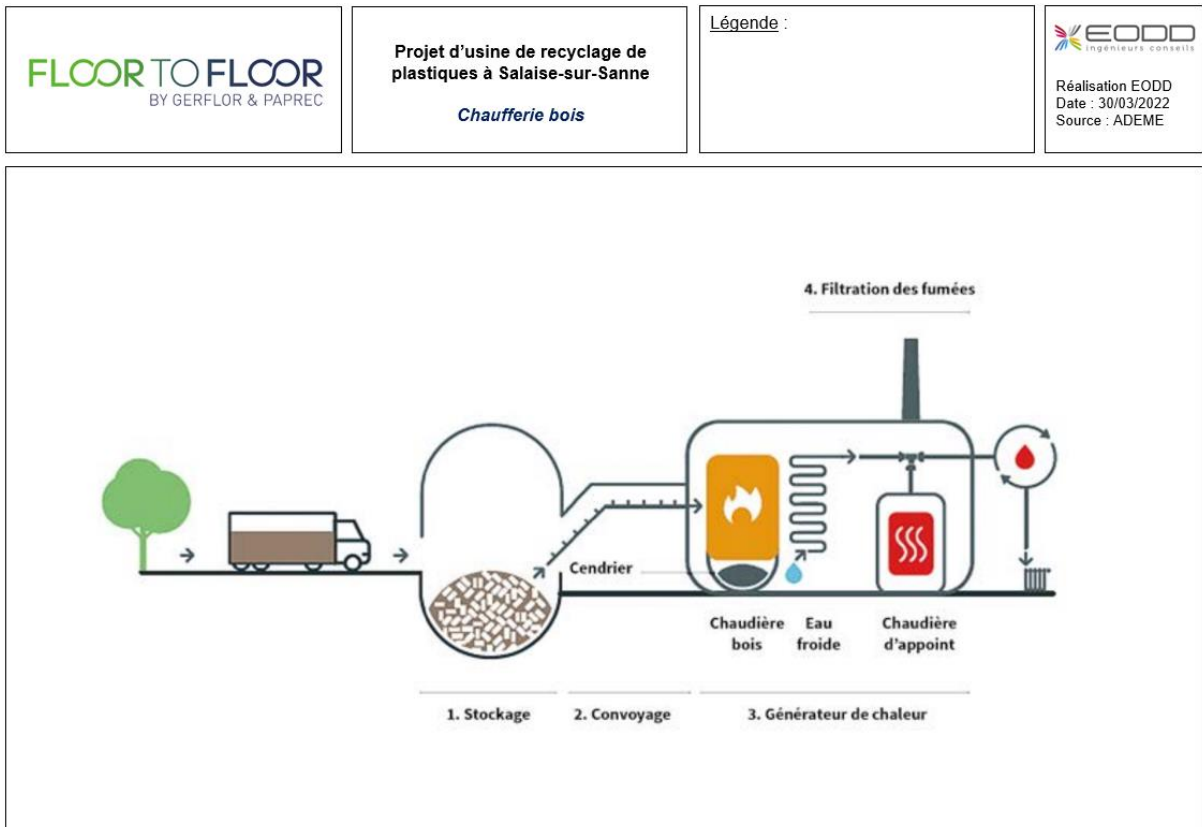


Figure 53 : Principes de fonctionnement d’une chaufferie bois énergie

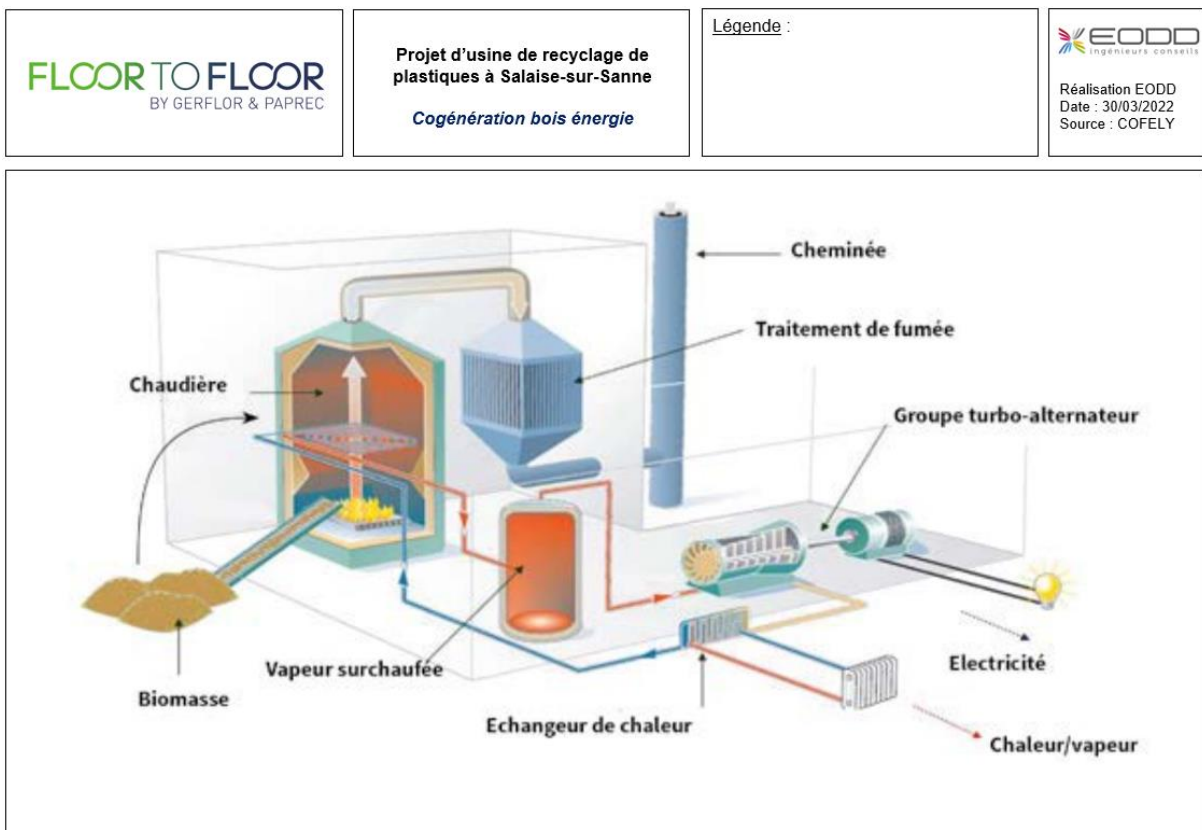


Figure 54 : Principes de fonctionnement d’une installation de cogénération bois énergie

4.4.5 RÉSEAU DE CHALEUR

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée capable de desservir plusieurs utilisateurs. Une unité de production de chaleur peut être une usine d’incinération des ordures ménagères (OM), une chaufferie alimentée par un combustible (au fioul, au gaz ou par biomasse), une centrale de géothermie profonde, voire dans certains cas un datacenter.

Un nouveau réseau de chaleur est présent sur l’agglomération Roussillonnaise, à Salaise-sur-Sanne via l’usine Trédi et le groupement d’intérêt économique OSIRIS depuis juillet 2021. Cette nouvelle installation a pour vocation de fournir 600 000 tonnes de vapeurs aux industriels de la plateforme chimique de Roussillon. Cette énergie permet de limiter le recours aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.

Il s’agit d’un réseau aérien, dans un sens la vapeur est acheminée vers la plateforme chimique et dans l’autre sens, les condensats sont réutilisés au niveau de la chaudière. Ce réseau de chaleur se trouve en limite nord du site.

La connexion à un réseau de chaleur pourrait être étudiée en cas de besoins particuliers.

4.4.6 POTENTIEL GÉOTHERMIQUE

La géothermie est une énergie primaire, fournie par le sous-sol. Sa température est stable et disponible en continue et indépendante des variations saisonnières.

Une faible partie de la région Rhône-Alpes offre un potentiel géothermique moyen à fort. Bien que le taux de couverture semble faible, l’ensemble des secteurs les plus densément peuplés et de concentration des activités économiques sont situés dans les zones les plus favorables.

Le potentiel géothermique du meilleur aquifère au droit de la zone du site est fort.

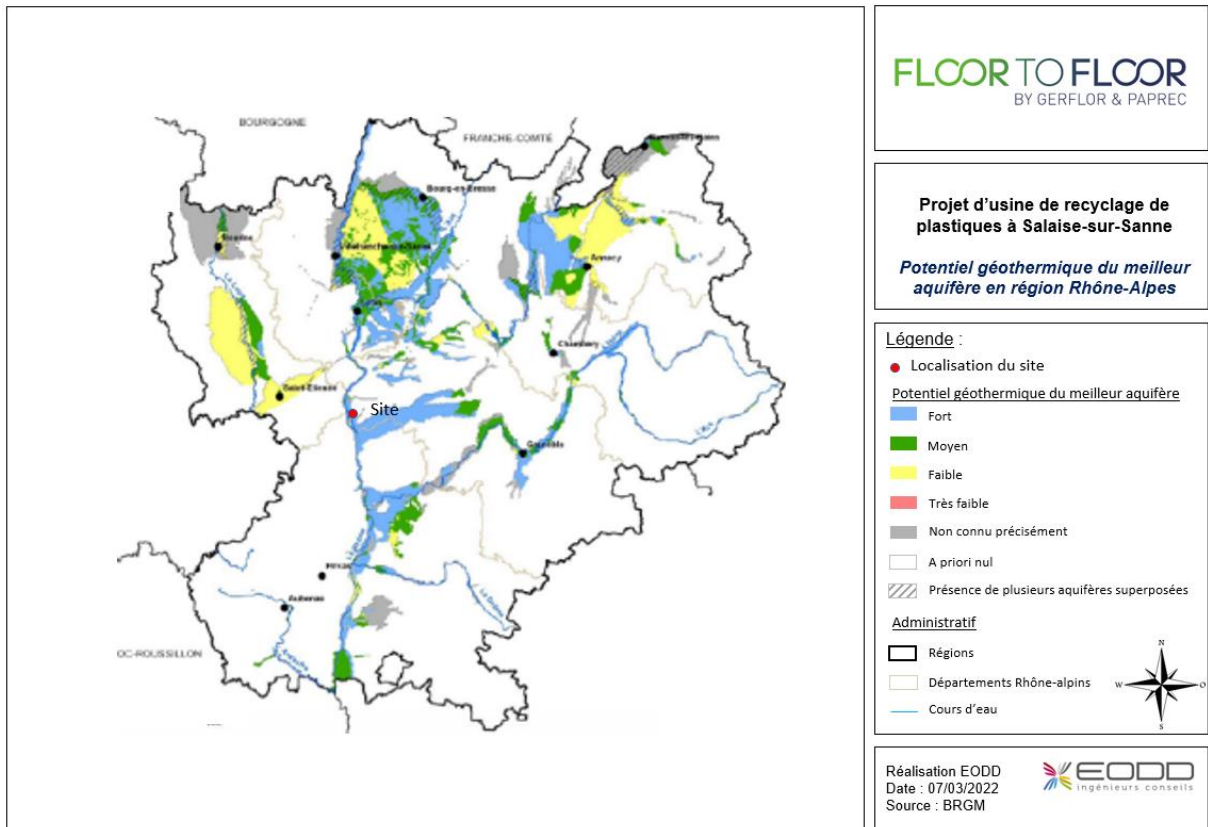


Figure 55 : Potentiel géothermique du meilleur aquifère de la région Rhône-Alpes

Le site géothermies recense le potentiel géothermique sur aquifère (« système ouvert ») ou par l'utilisation de sondes géothermiques verticales au sein du sol (« système fermé »). Ces données indiquent un **potentiel géothermique sur nappe fort au droit du site du projet.**

Ce potentiel devra néanmoins être vérifié au cas par cas sur la zone par la réalisation d'études spécifiques du potentiel géothermique dans le cas où cette solution serait retenue.

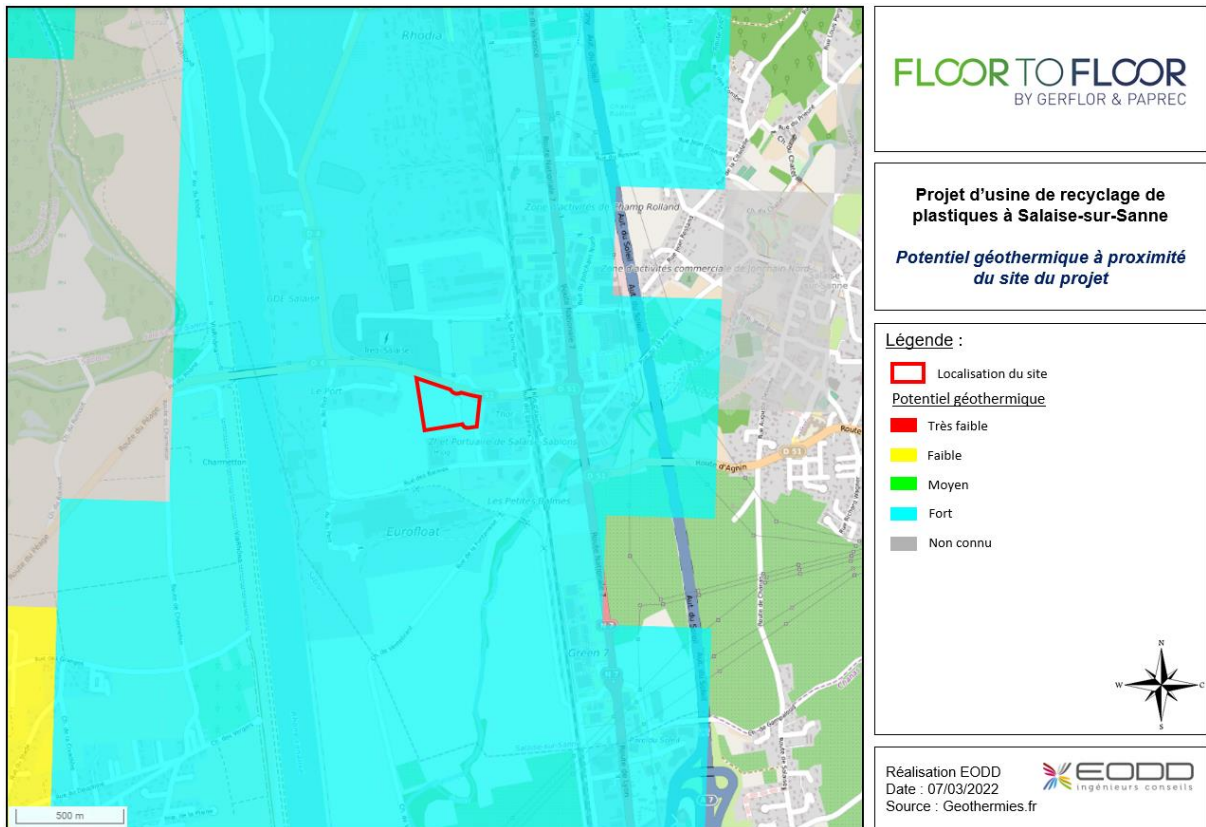


Figure 56 : Potentiel géothermique à proximité du site du projet

4.5 RISQUES ET INSTALLATIONS SENSIBLES

Les risques naturels et technologiques sont abordés dans l'étude de dangers (cf. pièce n°9 du dossier).

Leur étude relève du fonctionnement anormal des installations.

4.6 MILIEU NATUREL

4.6.1 PÉRIMÈTRE DES AIRES D’ÉTUDES

Les périmètres d’étude sont définis de la manière suivante (cf. Figure 57) :

Tableau 8 : Définition des aires d’étude

AIRES D’ÉTUDES DU PROJET		
AIRE D’ÉTUDE	DISTANCE TAMPON	DESCRIPTION
AIRE D’ÉTUDE IMMÉDIATE	20 m	<p>Zone d’influence directe du projet.</p> <p>Étude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques.</p> <p>Relevé complet de la faune et de la flore avec application des protocoles spécifiques à chaque groupe taxonomique.</p> <p>Cartographie des habitats.</p> <p>Identification des enjeux de conservation et des contraintes réglementaires.</p>
AIRE D’ÉTUDE RAPPROCHÉE	1 km	<p>Zone potentiellement affectée, notamment par diverses perturbations pendant toute la durée des travaux (poussières, bruit, pollutions diverses, dépôts et emprunts de matériaux, création de pistes, lavage de véhicules, défrichements, modifications hydrauliques, base-vie, ...).</p> <p>Étude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques.</p> <p>Prospection succincte lors des passages de terrain.</p>
AIRE D’ÉTUDE ÉLOIGNÉE	5 km	<p>Zone des effets éloignés et induits possibles, prenant en compte l’ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet.</p> <p>L’étude du fonctionnement écologique global (prise en compte du SRCE), l’intégration du réseau Natura 2000 ainsi que l’étude des zonages liés au patrimoine naturel sont réalisées à l’échelle de cette aire d’étude.</p>

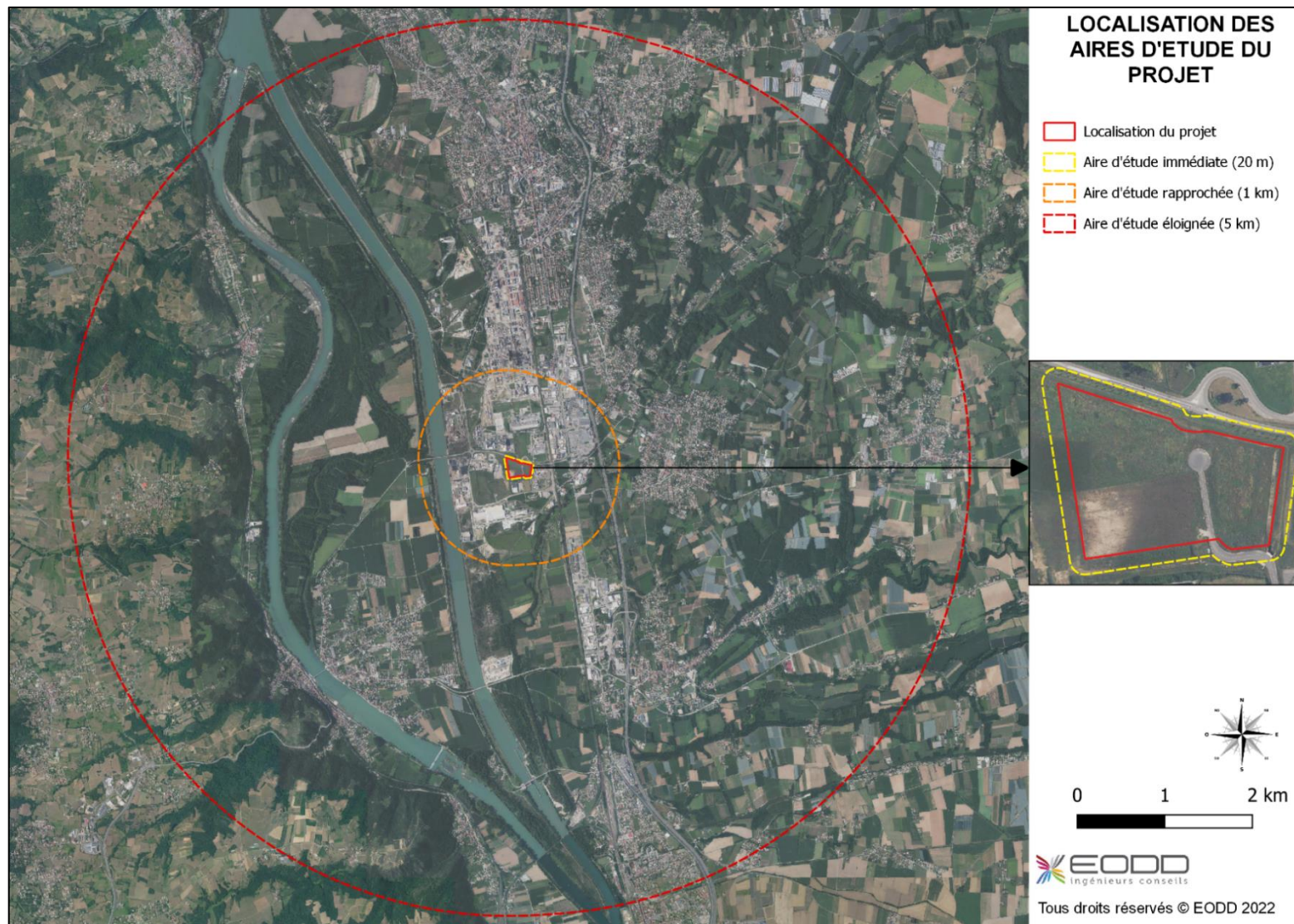


Figure 57 : Localisations des aires d'études autour du lot B

4.6.2 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- les **zonages réglementaires**, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen NATURA 2000, les arrêtés préfectoraux de protection du biotope, les réserves naturelles nationales et régionales, ...
- les **zonages d’inventaires du patrimoine naturel**, élaborés à titre d’avertissement pour les aménageurs et qui n’ont pas de valeur d’opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II – grands ensembles écologiquement cohérents et les ZNIEFF de type I – secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquables).

D’autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires de développement et d’expérimentation du développement durable (ex : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (ex : Espaces Naturels Sensibles).

Le site du projet et l’aire d’étude immédiate (20 m) ne sont pas situés au sein :

- **d’une réserve naturelle nationale ou régionale ;**
- **d’un parc naturel ;**
- **d’un APPB (arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ;**
- **d’une ZNIEFF ;**
- **d’un site Natura 2000.**

L’aire d’étude rapprochée (1 km) est concernée par les zonages réglementaires et d’inventaires suivants (cf. Figure 58 et Figure 59) :

- Zonages réglementaires :
 - **Site Natura 2000 Directive Oiseaux - Zones de Protection Spéciale (ZPS) « Île de la Platière »** (identifiant : FR8212012) à 930 m à l’Ouest du site du projet ;
 - **Site Natura 2000 Directive Habitats - Zones Spéciales de Conservation (ZSC) « Milieux alluviaux et aquatiques de l’île de la Platière »** (identifiant : FR8201749) à 950 m à l’Ouest du site du projet ;
- Zonages d’inventaires :
 - ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » (identifiant : 820000351) à 450 m à l’Ouest du site du projet ;
 - ZNIEFF de type I « Ile de la Platière » (identifiant : 820030248) à 950 m à l’Ouest du site du projet.

L’aire d’étude éloignée (5 km) est concernée par les zonages réglementaires et d’inventaires suivants (cf. Figure 58 et Figure 59) :

- Zonages réglementaires :
 - Réserve naturelle nationale « Ile De La Platière » (identifiant : FR3600079) à 1,15 km à l’Ouest du site du projet ;
 - Parc naturel régional « Pilat » (identifiant : FR8000027) à 4,2 km au Nord-Ouest du site du projet ;
- Zonages d’inventaires :
 - ZICO : « île de la Platière » (identifiant : Zone RA10) à 1,1 km à l’Ouest du site du projet
 - ZNIEFF de type I :

- « Vallée de la Sanne » (identifiant : 820030561) à 1,8 km au Nord-Est du site du projet.
 - « Prairies humides des Sables » (identifiant : 820030330) à 2,6 km à l’Est du site du projet.
 - « Ruisseau de Mallet » (identifiant : 820030914) à 3 km à l’Ouest du site du projet.
 - « Ile de la Sainte et restitution de Sablons » (identifiant : 820030056) à 3 km au Sud du site du projet.
 - « Ruisseau de Vergelet » (identifiant : 820030966) à 3,4 km au Sud-Ouest du site du projet.
 - « Vallon de Limony » (identifiant : 820030994) à 4 km au Nord-Ouest du site du projet.
 - « Ruisseau de Crémieux » (identifiant : 820031034) à 4,1 km au Sud du site du projet.
 - « Roselière et ruisseau de Malessard » (identifiant : 820030247) à 4,1 km au Nord du site du projet.
- ZNIEFF de type II :
- « Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre de Bœuf a Tourno » (identifiant : 820030923) à 2,8 km à l’Ouest du site du projet.
 - « Ensemble des vallons du Pilat Rhodanien » (identifiant : 820004947) à 4,5 km au Nord-Ouest du site du projet.

Le site du projet et l’aire d’étude immédiate (20 m) ne sont pas situés au sein de zones humides. À noter toutefois la présence d’eaux stagnantes en limite de site Est et Sud (fossés). Des sondages pédologiques ont été menés en novembre 2022. Au droit du secteur Nord et notamment du lot B. Au sein du lot B, les sondages ont été soit négatifs soit refusés, **confirmant l’absence de zone humide au droit du site projeté par FLOOR TO FLOOR.**

L’aire d’étude rapprochée et éloignées comportent plusieurs zones humides, essentiellement liées à l’Île de la Platière, à 900 m à l’Ouest, et au cours d’eau de la Sanne, à 450 m au Sud du site du projet.

Aucun site Ramsar n’a été identifié au sein des aires d’étude.

Le site du projet se situe au sein d’un espace perméable relié aux milieux terrestres d’après le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (cf. Figure 60). Il est situé en périphérie de zones artificialisées et d’une départementale.

Le site du projet est localisé en dehors d’un élément de la Trame verte ou bleue.

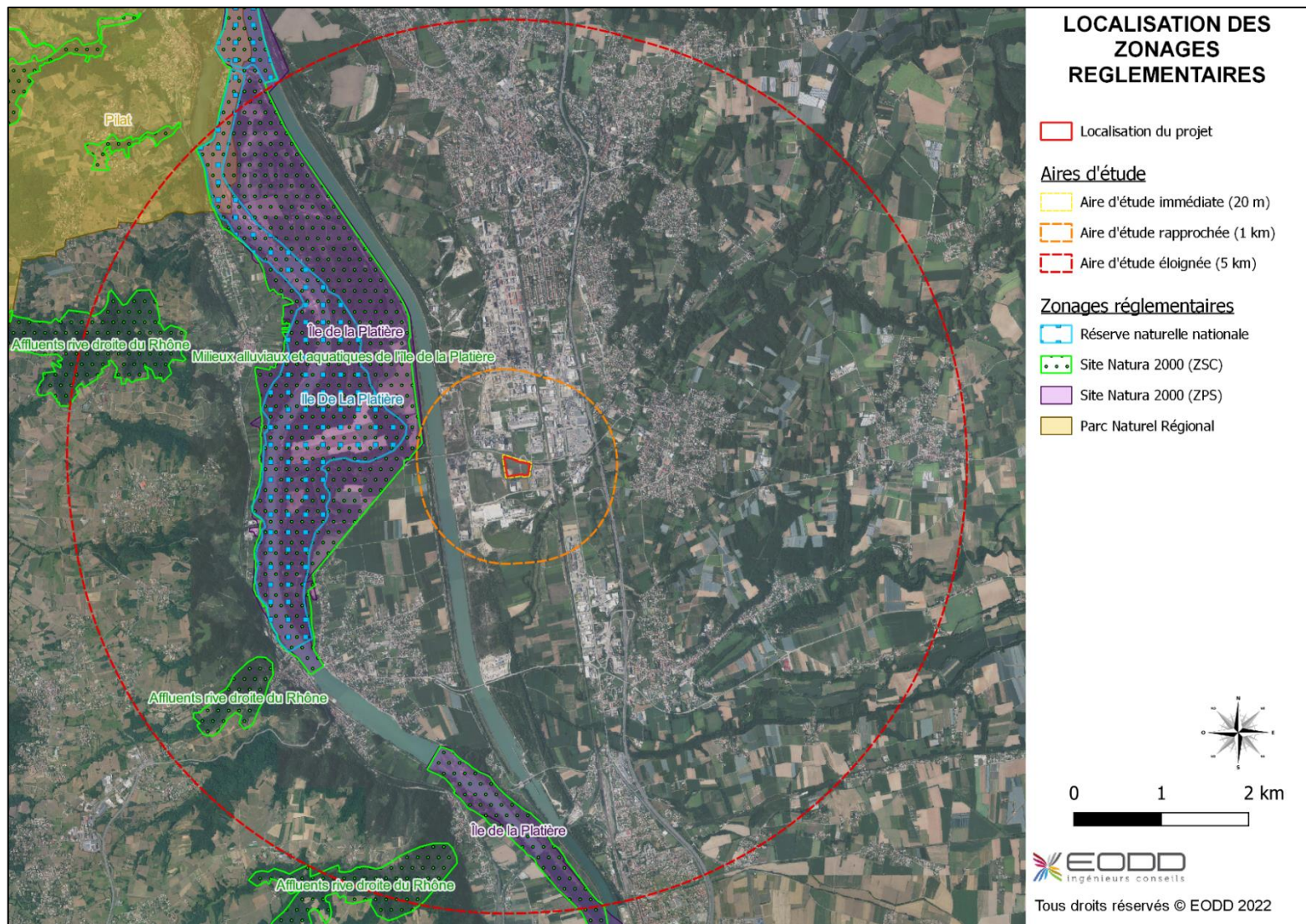


Figure 58 : Localisation des zonages réglementaires

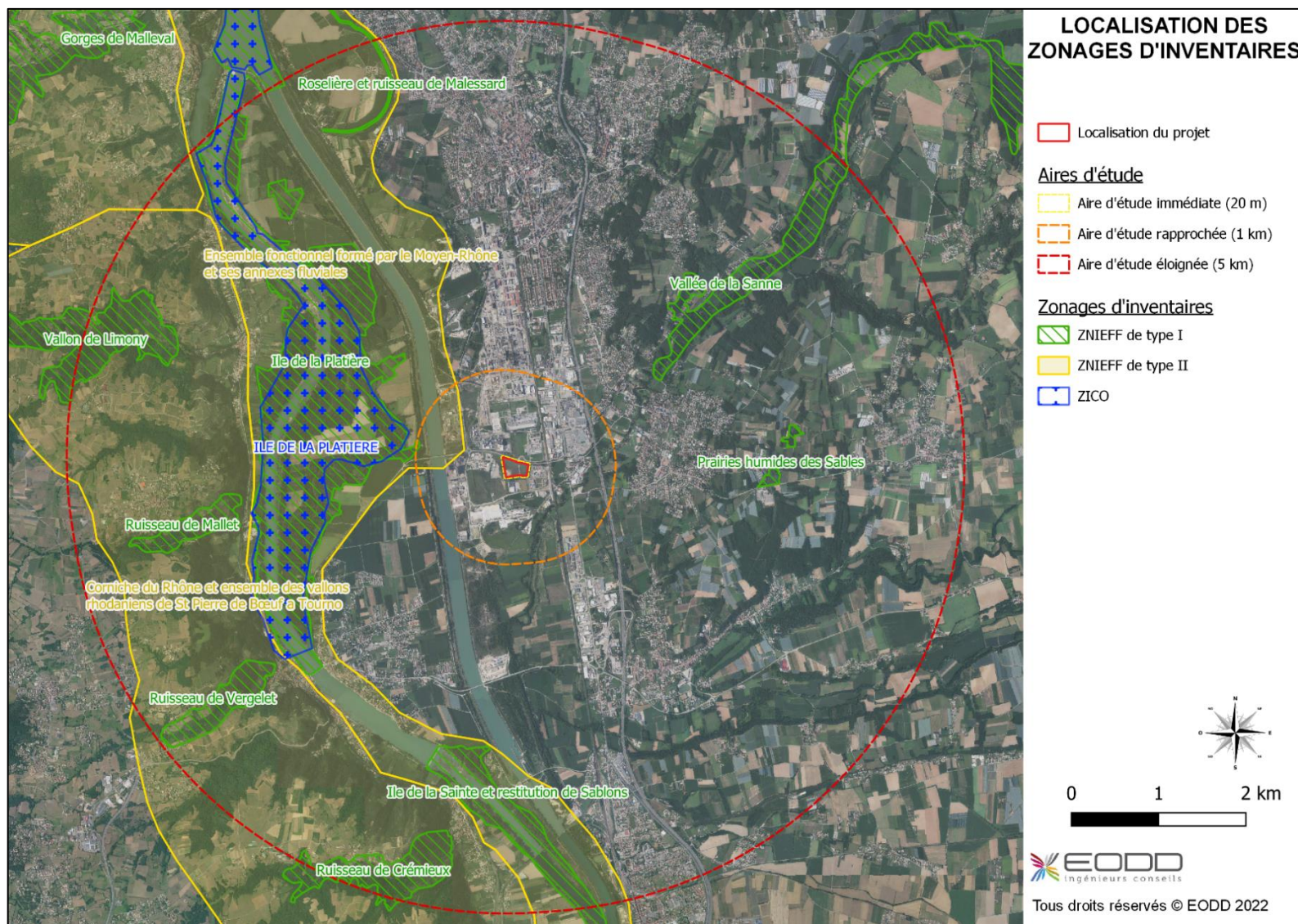


Figure 59 : Localisation des zonages d'inventaires

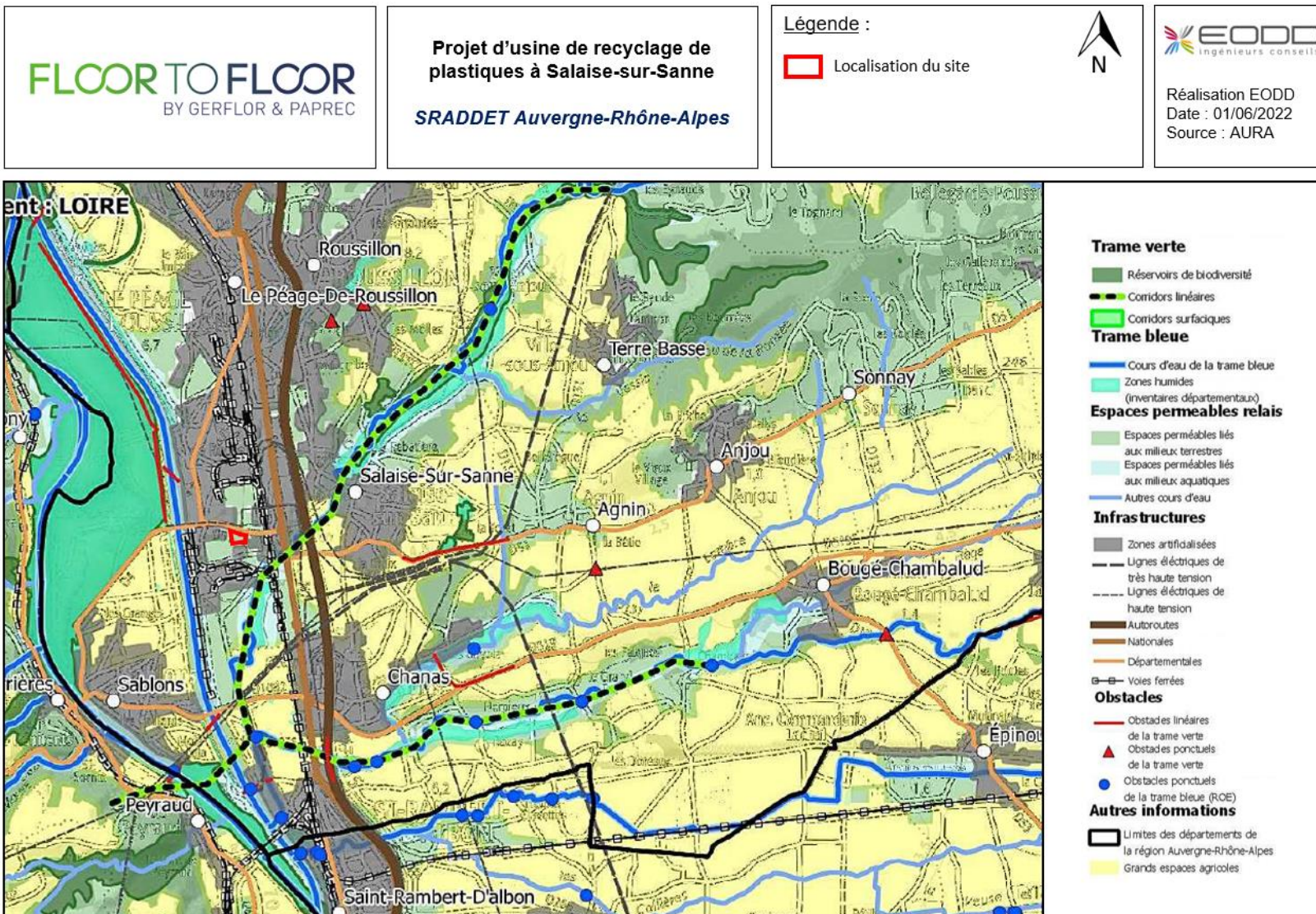


Figure 60 : Trame verte et bleue du SRADDET AURA

FLOOR TO FLOOR
BY GERFLOR & PAPREC

**Projet d’usine de recyclage de
plastiques à Salaise-sur-Sanne**

*Trame verte et bleue
à l’échelle locale*

Légende :

 Localisation du site



 **EODD**
Ingénieurs conseils

Réalisation EODD
Date : 08/02/2023
Source : INSPIRA,
EGIS



Figure 61 : Trame verte et bleue à l'échelle su Secteur Nord de la ZAC

4.6.3 DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

4.6.3.1 À l’échelle du secteur Nord de la ZAC

À l’échelle du secteur Nord de la ZAC, il est relevé des fonctionnalités en interaction avec certains éléments de la trame verte et bleue régionale (espaces perméables relais, zones agricoles, zones humides). Du point de vue écologique, le secteur Nord constitue un cordon végétalisé au sein d’une zone artificialisée. La synthèse des enjeux est la suivante :

- En termes d’avifaune, 52 espèces protégées ont été identifiées dans le secteur Nord et à proximité mais le secteur Nord en lui-même n’accueille la nidification que de sept espèces protégées en raison du mauvais état de conservation de la plupart des habitats. Des contraintes réglementaires sont mises en évidence pour ce groupe ;
- La zone présente aussi des habitats favorables à la présence d’une espèce de mammifère terrestre protégée mentionnée dans la bibliographie : le Hérisson d’Europe. Cette espèce étant discrète et difficile à inventorier, elle est considérée présente au niveau des milieux arbustifs. Une espèce menacée (mais non protégée) a été recensée : le Lapin de garenne ;
- Trois espèces protégées de reptiles ont été recensées : le Lézard des murailles, la Couleuvre verte et jaune et le Lézard à deux raies. Des habitats propices à la reproduction des deux premières espèces sont présents au droit du secteur Nord ;
- En ce qui concerne les amphibiens, en l’absence de milieu aquatique, le secteur Nord est seulement propice à leur transit voire à leur hibernation ;
- Aucun élément favorable aux chiroptères (arbre ou bâti) n’a été observé sur le Secteur Nord ;
- Une bonne diversité d’insectes a été recensée, la majorité est commune et non protégée ; on note la présence d’une espèce d’orthoptère non protégée à enjeu fort se reproduit sur le secteur Nord : la Truxale méditerranéenne ;
- Pour la flore, 15 espèces envahissantes ont été recensées sur l’aire d’étude immédiate. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n’a été observée ;

En l’état actuel des connaissances et au vu de l’analyse du diagnostic, des contraintes réglementaires sont identifiées sur l’aire d’étude immédiate vis-à-vis de l’avifaune, des reptiles, des mammifères terrestres et potentiellement vis-à-vis et des amphibiens (phase terrestre et phase chantier uniquement). La carte de synthèse des enjeux au droit du secteur Nord est représentée sur la figure ci-dessous :

Les éléments présentés dans ce chapitre proviennent notamment :

- Du Volet Naturel de l’Etat Initial de l’étude d’impact du projet de ZAC INSPIRA ;
- Du dossier de demande de dérogation espèces protégées concernant le projet de ZAC INSPIRA.

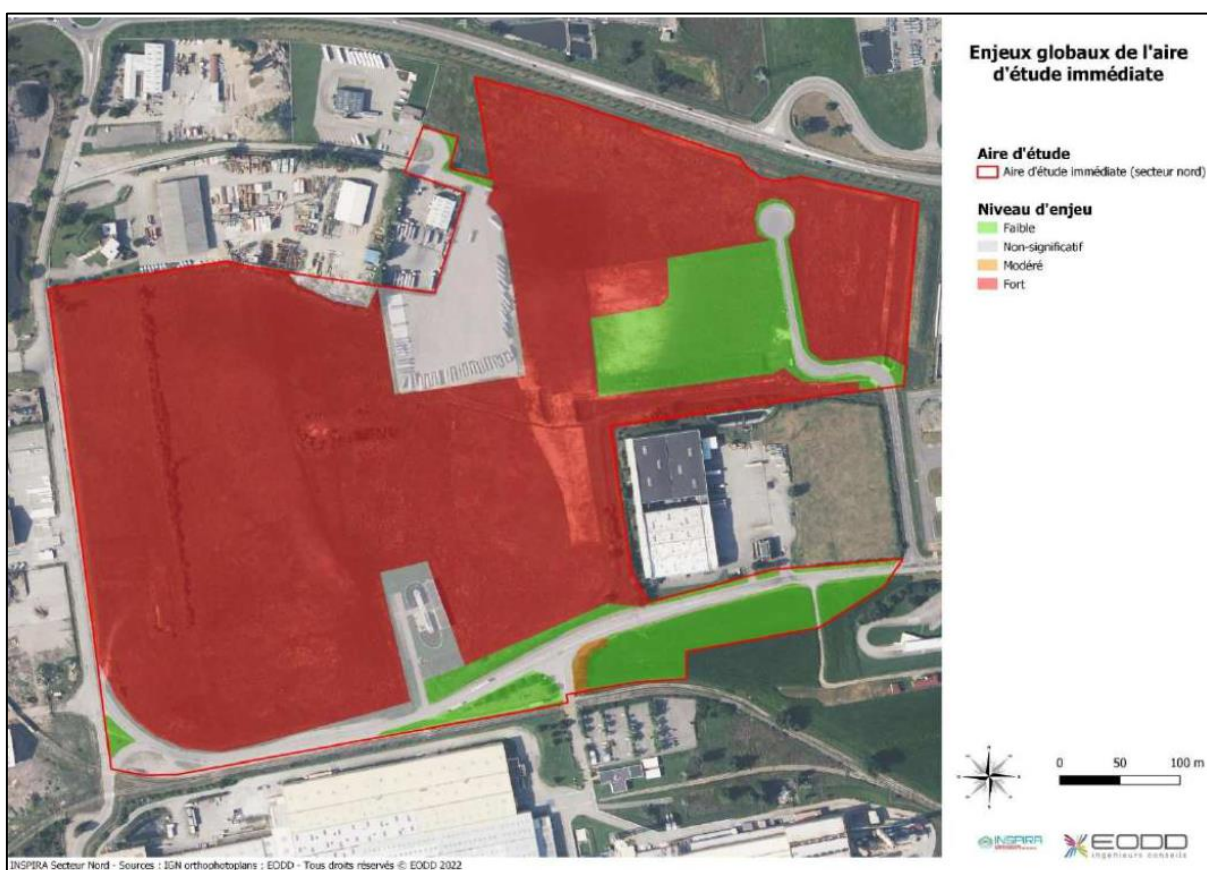


Figure 62 : Synthèse des enjeux globaux à l'échelle du secteur Nord (Source : étude d'impact INSPIRA)

Plus précisément au droit du lot B, les éléments de diagnostic écologique sont présentés dans les paragraphes suivants.

4.6.3.2 Inventaire faunistique

Les inventaires de 2021 ont permis d'identifier les enjeux écologiques suivants :

- **Avifaune :**
 - Bruant proyer en reproduction sur la partie Est du site du projet au niveau de la zone herbacée haute (un individu mâle chanteur inventorié en mai) ;
 - Alouette lulu, contactée à proximité immédiate du périmètre d'étude immédiat et dont la prairie enfrichée au Nord du tènement représente un habitat de reproduction de l'alouette lulu ;
 - Alouette des champs sur la partie centrale du site du projet. Toute la zone herbacée est favorable à la reproduction de cette espèce ;
 - espèces d'oiseaux nichant à proximité et venant s'alimenter sur les zones enherbées du site du projet (Mésange bleue, Rossignol philomèle, Chardonneret élégant, Rougequeue noir, Guêpier d'Europe) ;

- Insectes :
 - Aucune espèce de coléoptères n’a été inventoriée ;
 - Aucune espèce de lépidotère protégée ou menacée ou déterminante ZNIEFF recensée parmi celles observées ;
 - Aucune espèce d’odonate protégée ou menacée ou déterminante ZNIEFF recensée parmi les 2 espèces observées ;
 - La présence sur le périmètre du projet de la Truxale méditerranéenne, une espèce d’orthoptère menacée et déterminante ZNIEFF qui se reproduit sur les prairies enrichies et les communautés rudérales constituant le terrain du projet ;
- Reptiles
 - présence du Lézard des murailles en marge de la voirie ;
 - les haies dans l’aire d’étude rapprochée (entre le site FLOOR TO FLOOR et HLOG) constituent un habitat favorable aux reptiles ;
- Mammifères terrestres :
 - Aucun enjeu au droit du lot B,
 - les haies dans l’aire d’étude rapprochée (entre le site FLOOR TO FLOOR et HLOG) sont susceptibles d’être fréquentées par le hérisson d’Europe ;
- Amphibiens :
 - Aucun enjeu au droit du lot B,
 - les haies dans l’aire d’étude rapprochée (entre le site FLOOR TO FLOOR et HLOG) pourraient être favorables à l’hibernation des amphibiens (hors grenouilles)
- présence d’espèces exotiques envahissantes (Vergerette, Ambrosie...).

4.6.3.3 Habitats

Le site du projet est occupé en majorité par une **prairie agricole enrichie**, comme ce qui avait été identifié dans le diagnostic initial. La zone à l’Est de la voirie diffère du reste du site avec une **végétation herbacée plus haute, moins entretenue**. La partie à l’Ouest présentait une végétation plus clairsemée avec davantage de Sainfoin semé. A noter que la zone venait d’être fauchée lors du passage d’octobre 2021 (voir photos ci-après).

Le principal enjeu est représenté par le **Bruant proyer**. Cette espèce est protégée et menacée. Elle avait été inventorié en 2011-2014 plus à l’Ouest au niveau d’habitats similaires mais pas au niveau du site du projet. Il convient de préciser que les inventaires précédents sur la faune ont été menées en 2011-2012 et actualisés en 2014. La dernière donnée pour le Bruant proyer, mentionnée dans l’étude d’impact, datait de 2014.



Figure 63 : Vue de la friche herbacée favorable à la reproduction du Bruant proyer en septembre 2020 (non fauchée) © EODD



Figure 64 : Vue du site du projet depuis le merlon à l’Est, en octobre 2021 (parcelle fauchée) avec au premier plan la zone l’habitat du Bruant proyer © EODD

Le second enjeu identifié concerne l’alouette Lulu, non inventoriée en 2021 mais observée en 2022 à proximité du site du projet et dont le tènement projeté pour l’usine FLOOR TO FLOOR constitue un habitat favorable à la reproduction de cette espèce présentant un enjeu de conservation modéré (cf. Figure 68).

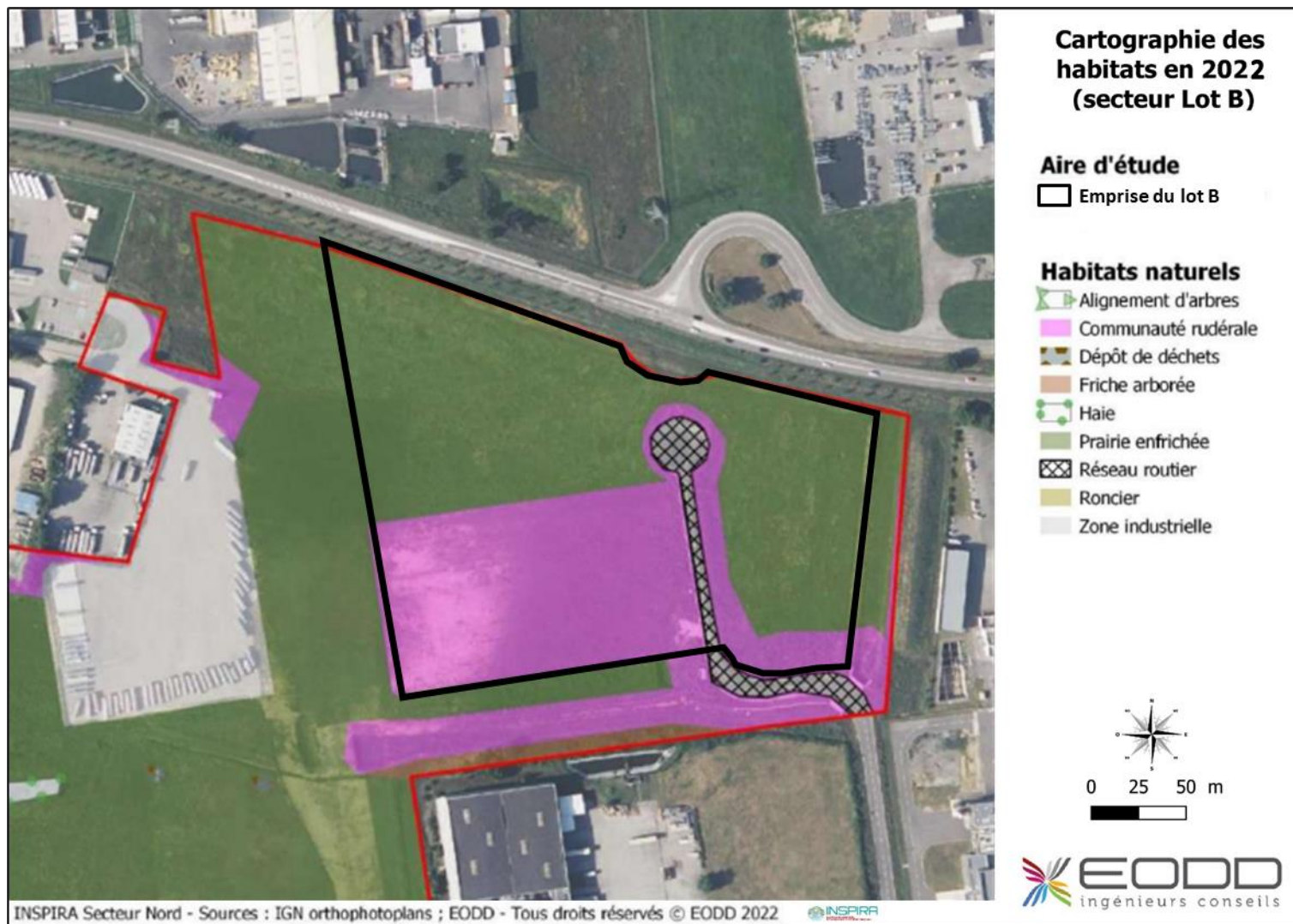


Figure 65 : Cartographie des habitats en 2022

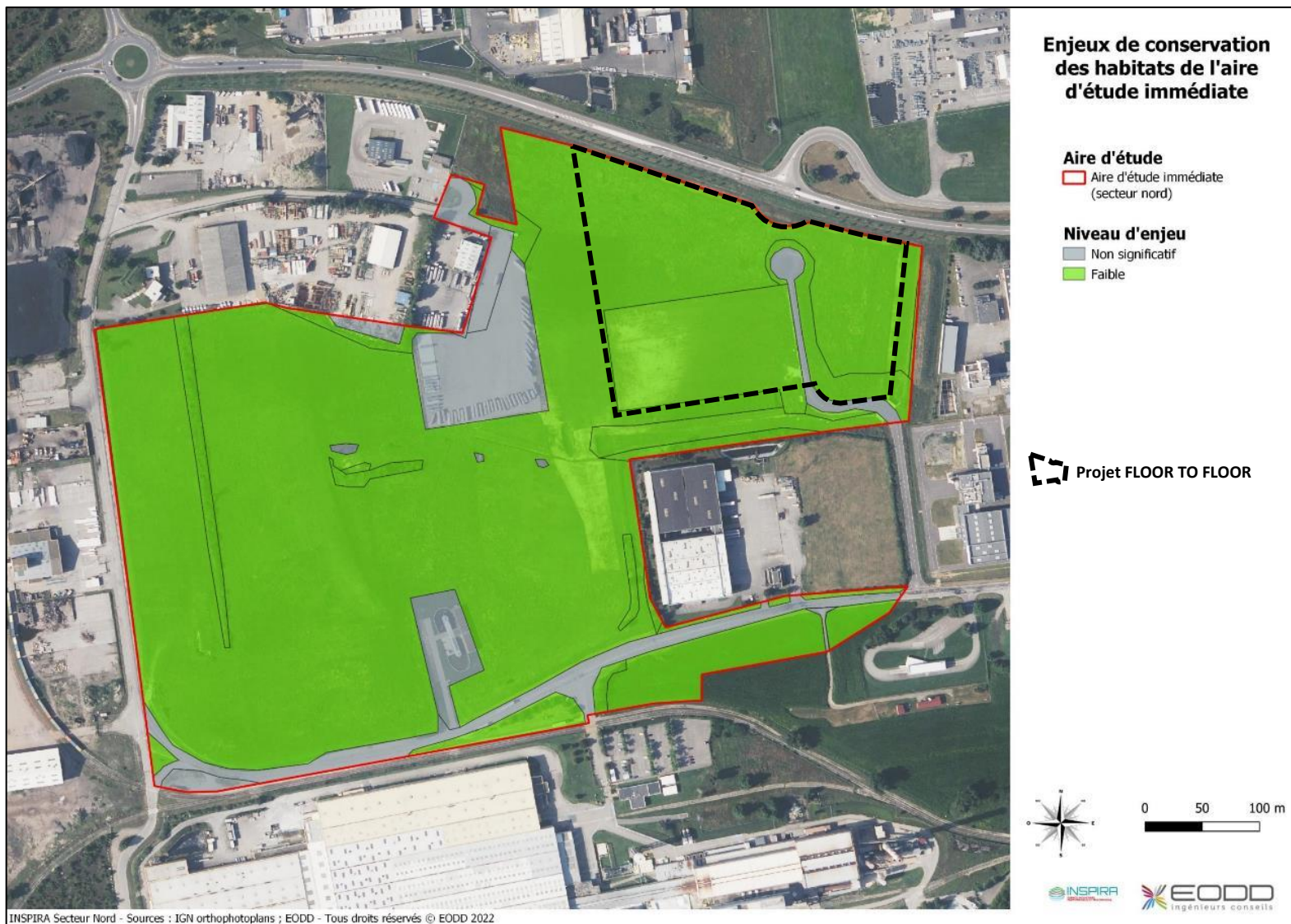


Figure 66 : Enjeux de conservation des habitats à l'échelle du Secteur Nord (scc : extrait du dossier de dérogation espèces protégées)

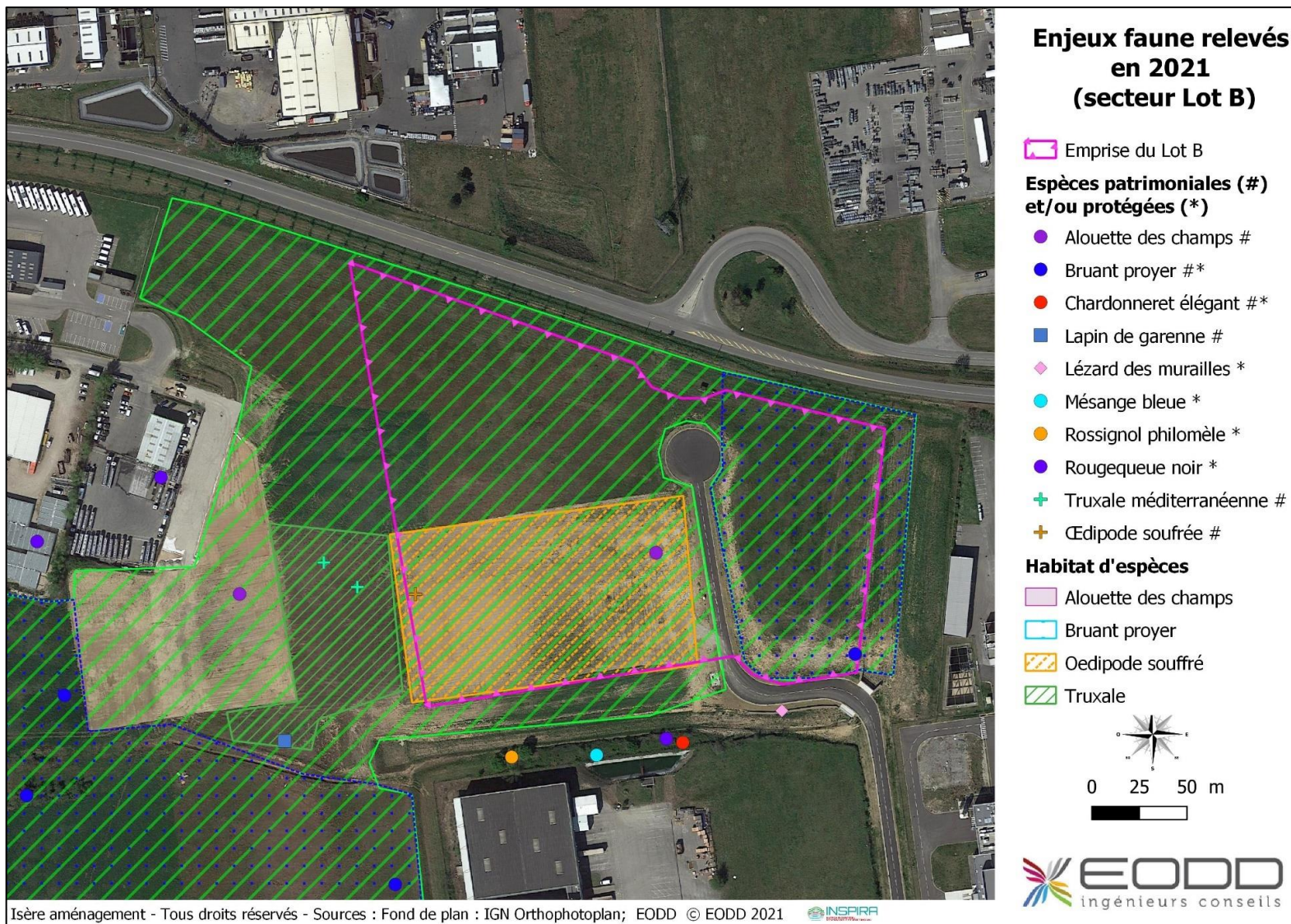


Figure 67 : Enjeux faune relevés en 2021

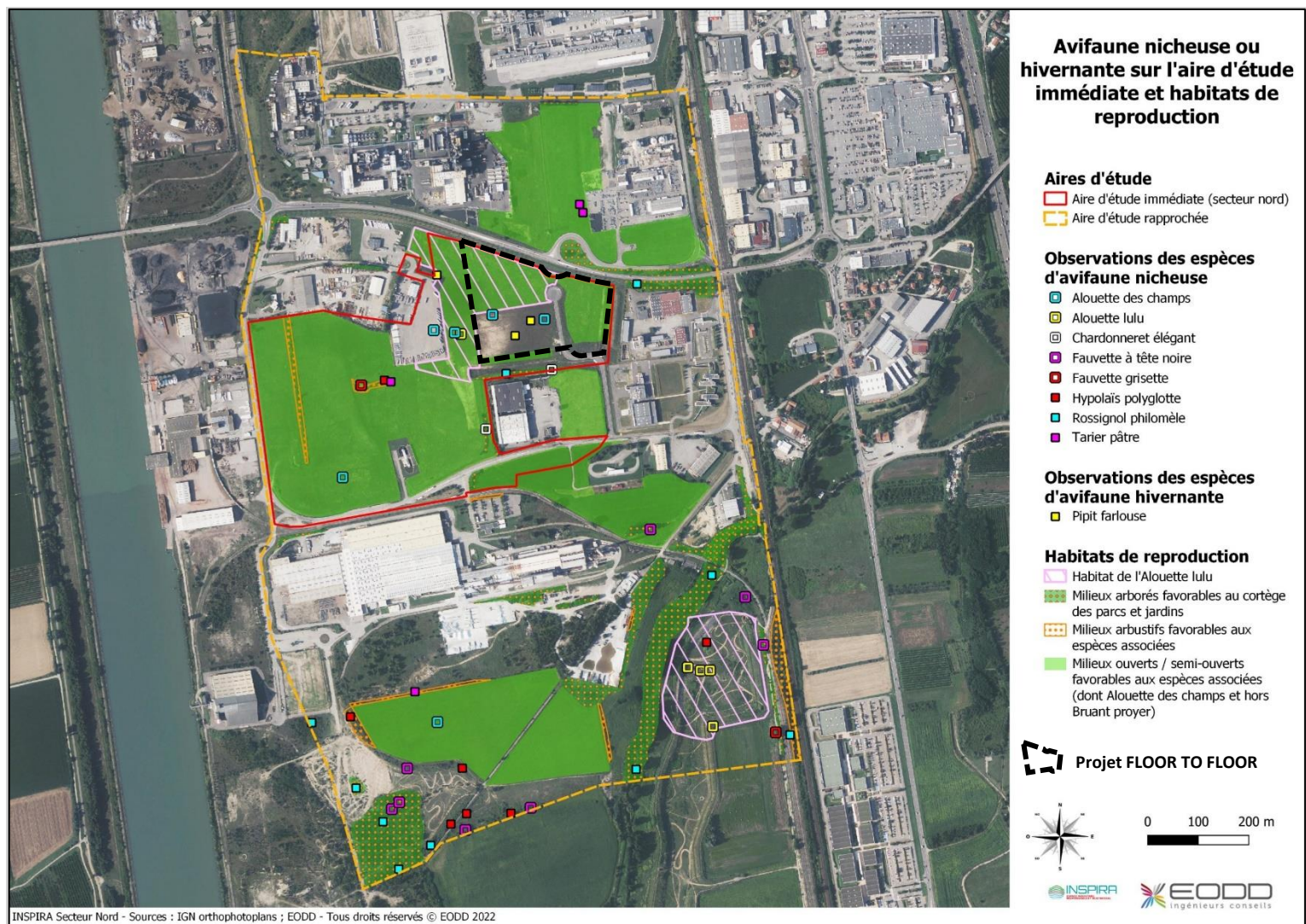


Figure 68 : Avifaune à enjeu modéré et habitats de reproduction (Source : étude d'impact INSPIRA)

4.6.3.4 Inventaire floristique

Au total, 209 espèces végétales ont été inventoriées lors des passages de 2021 et 2022 sur l’aire d’étude rapprochée du secteur Nord de la ZAC.

Le cortège floristique est majoritairement composé d’espèces communes rudérales. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n’a été identifiée au sein du secteur Nord et a fortiori au droit du site du projet FLOOR TO FLOOR. La diversité floristique est considérée comme faible. La diversité observée pour les graminées et les plantes à fleur est liée à l’enrichissement de la prairie, ainsi que les haies d’espèces indigènes. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n’a été observée dans l’aire d’étude immédiate lors des visites.

Au total, 14 espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été observées sur l’aire d’étude rapprochée, dont 7 sur l’aire d’étude immédiate (cf. Figure 69 ci-après). Leur localisation est visible sur la carte suivante. Ces espèces se sont développées spontanément sur l’aire d’étude immédiate et devront faire l’objet de recommandations particulières en phase travaux afin de limiter leur dissémination.

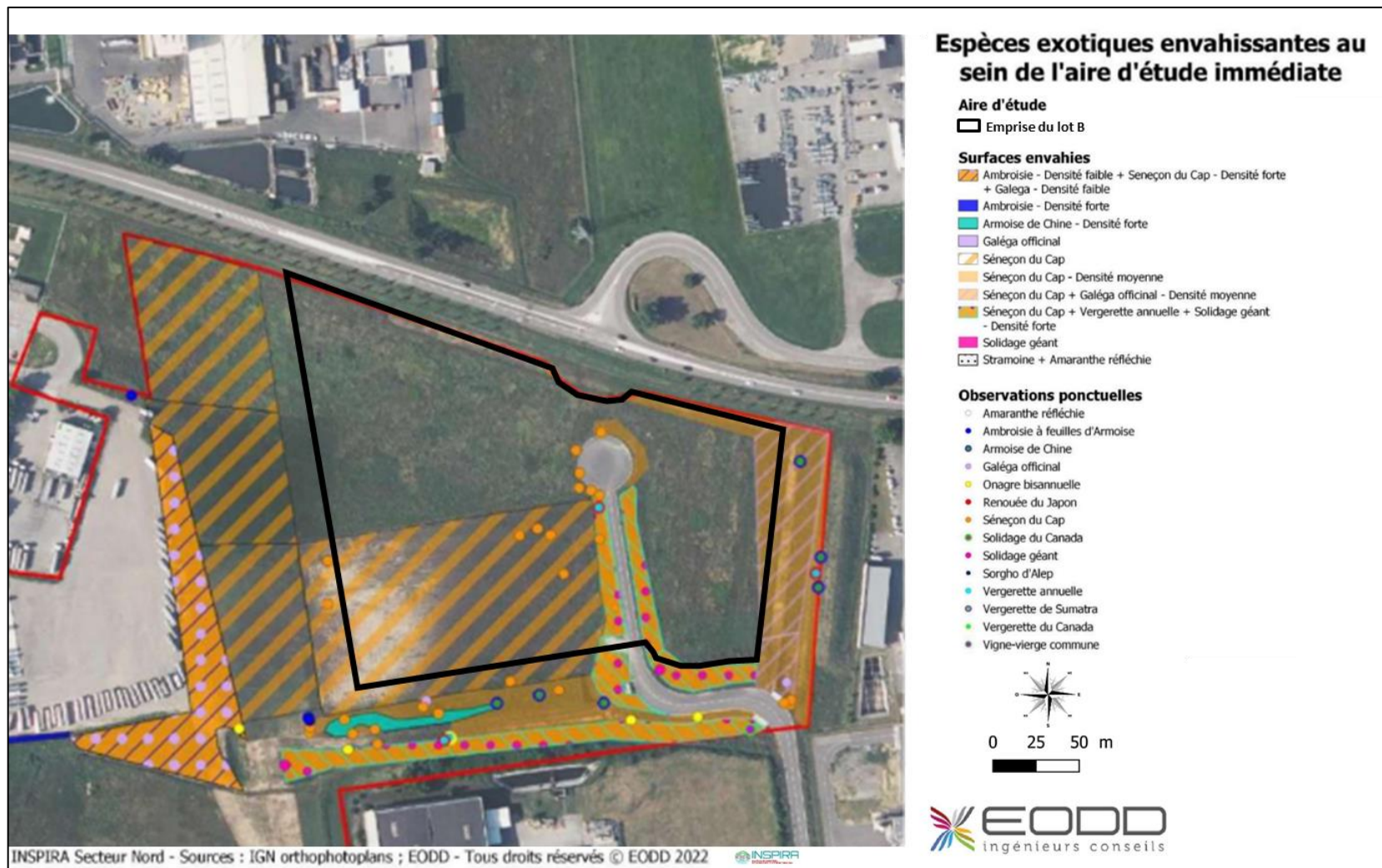


Figure 69 : Espèces exotiques envahissantes au sein de l'aire d'étude immédiate (Source : Étude d'impacts ZAC Inspira)

4.7 PAYSAGE ET VISIBILITÉS

Le site est implanté au sein de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons.

Son environnement proche est composé (cf *Figure 28*).

- Au Nord :
 - La route départementale RD 51 et l’alignement d’arbre associé et la rue Denis Papin ;
 - Les sites industriels TREDI (valorisation et traitement de déchets) et LINDE GAS (fabrication et stockage de gaz industriels) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - Des espaces enherbés ;
- A l’Est :
 - Une noue de gestion des eaux pluviales et un merlon enherbé ;
 - Le site industriel THOR (fabrication de produits chimiques)
 - La rue des Balmes ;
 - La voie ferrée n°830 000 (Paris-Lyon-Marseille) ;
- Au Sud :
 - Un merlon enherbé et une noue de gestion des eaux pluviales ;
 - La voie d’accès au site projeté reliée à la Rue des Balmes ;
 - Le site industriel HLOG (logistique de produits chimiques) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
- A l’Ouest :
 - Des espaces enherbés ;
 - Les sites industriels TRANSPORT COTTARD (transport de substance chimiques), LES COURRIERS RHODANIENS (transports en commun) et STIG (chaudronnerie et tuyauterie industrielle) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - La rue des Peymenards.

Le site du projet ne se trouve pas dans une zone de protection réglementaire ou environnementale, ni en zone humide.

La *Figure 70* ci-après, présente une vue 3D du site du projet dans sa configuration actuelle. Le projet sera ainsi implanté au sein de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons.

Le site est vierge de toute construction et avait une vocation agricole. Cette activité a été arrêtée à la fin les années 2000.

Des merlons sont présents à proximité des limites Est et Sud du site. Ils possèdent respectivement une hauteur d’environ 4 m et 2,5 m.

Les *Figure 72* à *Figure 77* ci-après présentent **les visibilités du site du projet à l’état actuel, depuis plusieurs points de vue de l’environnement proche et éloigné autour du site.**

Le positionnement de chaque point de vue est présenté sur la *Figure 71*.

De manière générale, la visibilité du site est directe et frontale depuis l’intérieur de la ZIP et la RD 51 (nombreux sites industriels faisant office d’écran visuel, merlons paysagers à proximité, topographie avantageuse, ...). La visibilité et la covisibilité du site est très réduites, voire inexistante depuis les ERP et habitations les plus proches.



Figure 70 : Vues 3D de l’état actuel du site du projet

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)



Figure 71 : Positionnement de chaque prise de vue



Figure 72 : Visibilité proche en direction du projet au point 1



Figure 73 : Visibilité éloignée en direction du projet au point 2



Figure 74: Visibilité proche en direction du projet du point 3



Figure 75 : Visibilité éloignée en direction du projet au point 4



Figure 76 : Visibilité proche en direction du projet au point 5

 <p>BY GERFLOR & PAPREC</p>	<p>Projet d’usine de recyclage de plastiques à Salaise-sur-Sanne</p> <p><i>Vue proche et éloignée du site du projet : Vue 6</i></p>	<p>Légende :</p> 	 <p>Réalisation EODD Date : 14/03/2022 Source : Google Maps</p>
--	--	--	--



Figure 77 : Visibilité éloignée en direction du site au point 6

4.8 AMBIANCE ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS

4.8.1 ETUDE ACOUSTIQUE – ETAT INITIAL AU DROIT DU PROJET

La société ACOUSTEX a réalisé des mesures acoustiques sur le site les 10 et 11 mars 2022, afin de connaître l’environnement acoustique du site, en périodes diurne et nocturne. Ces mesures consistent à l’état initial du site.

Les niveaux sonores sont réglementés par l’arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l’environnement pas les installations classées pour la protection de l’environnement.

Tableau 9 : Réglementation en termes de niveaux sonores

Période	Niveaux en limite de propriété	Emergences limites	
		Bruit ambiant entre 35 et 45 dBA	Bruit ambiant supérieur à 45 dBA
Jour : 7 h à 22 h Sauf dimanche et jours fériés	70 dBA	6 dBA	5 dBA
Nuit : 22 h à 7 h Dimanche et jours fériés	60 dBA	4 dBA	3 dBA

Pour rappel, on appelle Zone à Émergence Réglementée (ZER) :

- l’intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers existant à la date de l’arrêté d’autorisation de l’installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin terrasses) ;
- les zones constructibles définies par des documents d’urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date d’arrêté d’autorisation ;
- l’intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l’arrêté d’autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasses), à l’exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités industrielles ou commerciales.

Deux points de mesure ont été définis en limite de propriété au Nord et au Sud du site. Un troisième point de mesure a été retenu à proximité des habitations les plus proches.

La figure suivante représente les points et les résultats des mesures.

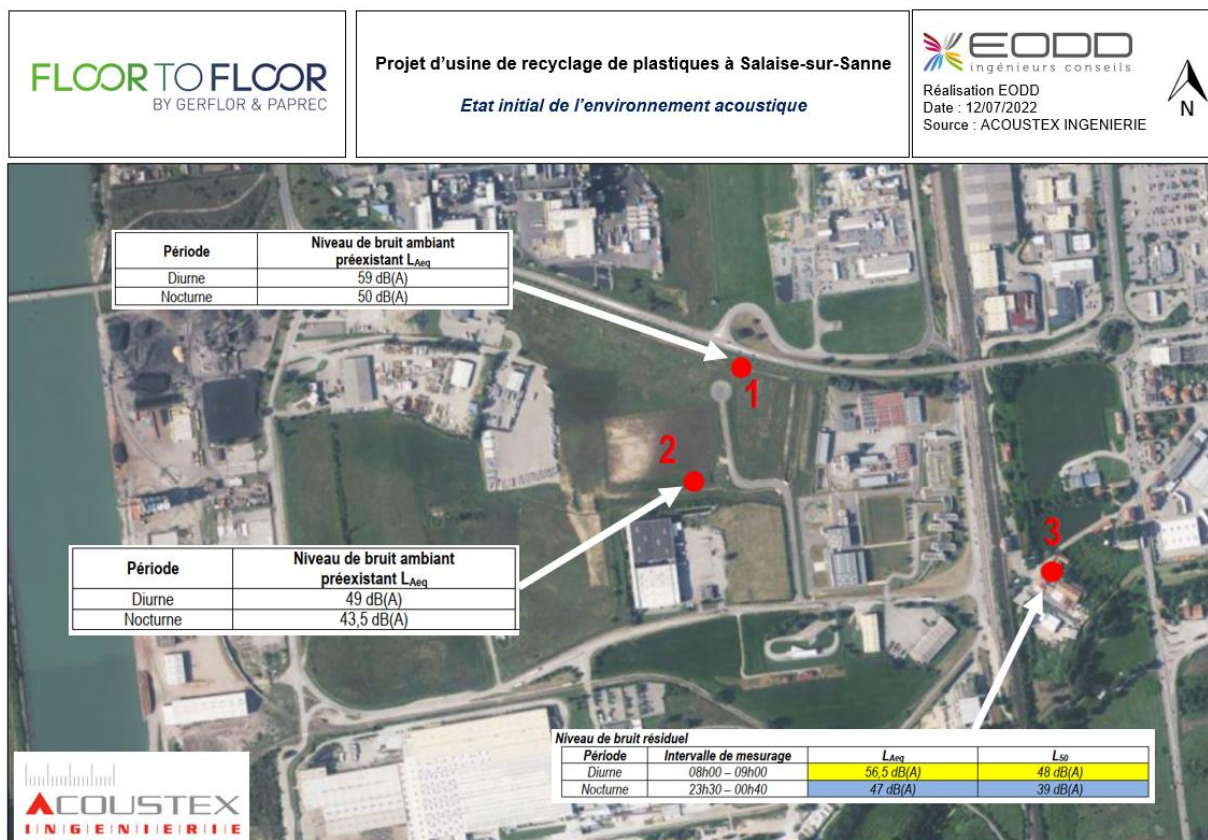


Figure 78 : Résultats des mesures de l’état initial de l’environnement acoustique

Les niveaux sonores ambiants de jour comme de nuit sont considérés comme relativement élevés. L’OMS considère que des effets extra-auditifs du bruit (stress, fatigue, troubles du sommeil ou de l’humeur ...) peuvent se déclencher au-delà d’une exposition à 40 dB(A) la nuit et 55 dB(A) le jour.

Le rapport d’étude ACOUSTEX est fourni en annexe 3.

4.8.2 AMBIANCE ACOUSTIQUE

Une étude acoustique a été réalisée en 2020 et actualisée en 2022, par le bureau d’étude Acoustb, pour caractériser le niveau sonore de l’ensemble de la ZAC. Entre 2019 et 2022, les niveaux sonores de la zone d’étude sont restés globalement stables sur la période jour, avec une évolution de l’ordre de 1 dB(A). Entre la situation calculée en 2019 et celle calculée en 2022, bien qu’il ait été constaté une réduction de la charge de trafic dans et autour de la zone Inspira, cette baisse est trop faible (10 à 20 %) pour être détectable dans le volet acoustique.

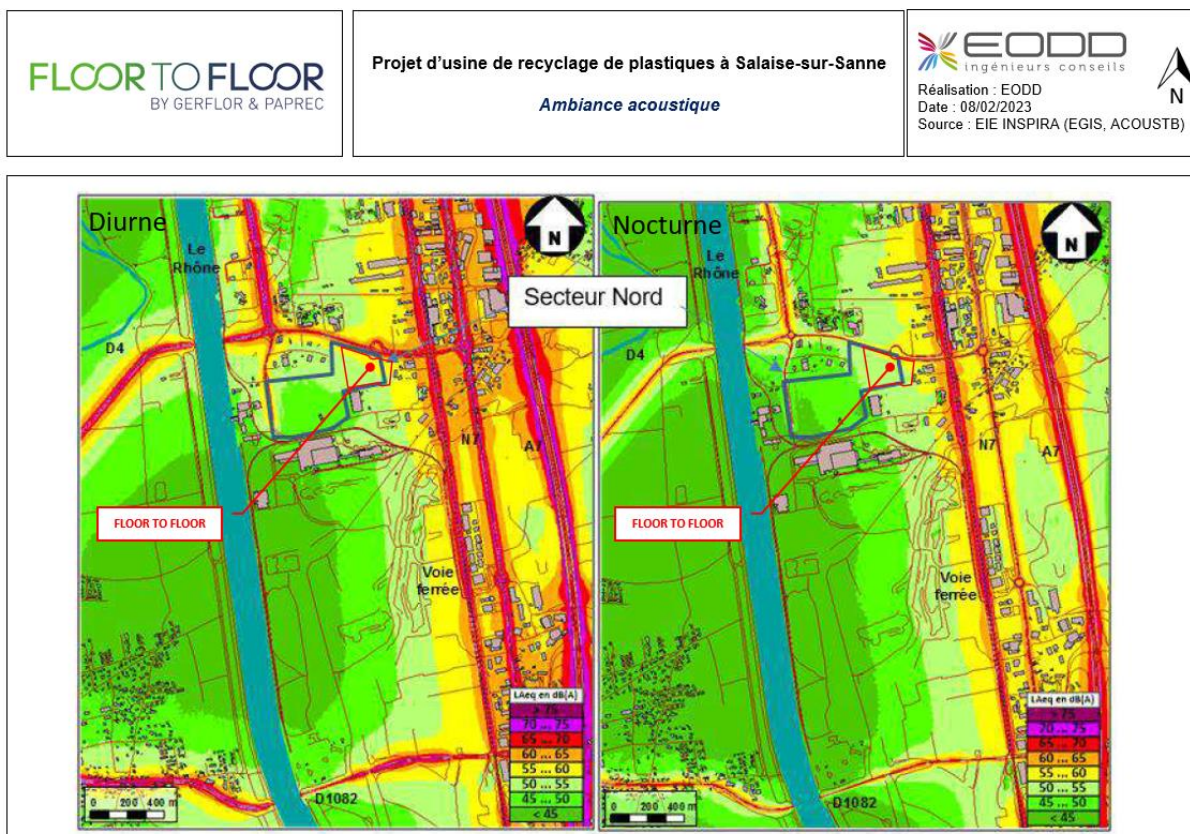


Figure 79 : Étude acoustique menée à l’échelle de la ZAC – Niveaux sonores à 4 m de hauteur

Parmi les points de mesure, deux sont intéressants à proximité du site FLOOR TO FLOOR :

- Le point PF4, situé à quelques dizaines de mètres au Sud-Ouest du site, à proximité du bâtiment du syndicat mixte INSPIRA, au droit duquel des mesures sur 24 h ont été effectuées en périodes diurnes et nocturnes ;
- Le point PM6, situé à quelques dizaines de mètres au Nord-Est du site, le long de la RD, au droit duquel des mesures sur 1 h ont été effectuées en périodes diurnes et nocturnes.

Voici les niveaux sonores mesurés :

Point	Période diurne			Période nocturne		
	2022	2019	Écart	2022	2019	Écart
PF4	51,4 dB(A)	50 dB(A)	+ 1,4 dB(A)	50,3 dB(A)	48,9 dB(A)	+ 1,4 dB(A)
PM6	70,8 dB(A)	71 dB(A)	- 0,2 dB(A)	68 dB(A)	63,5 dB(A)	+ 4,5 dB(A)

Tableau 10 : Niveaux sonores mesurés en 2019 et 2022 au niveau de 2 points à proximité du site

4.8.3 PLAN D’EXPOSITION AU BRUIT (PEB) ET PLAN DE GÊNE SONORE (PGS)

Le site n’est localisé dans aucun Plan d’Exposition au Bruit ni dans aucun Plan de Gene Sonore.

4.8.4 CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES

Les cartes de bruit stratégiques sont des représentations de l’expositions sonores des populations sur un territoire étendu et servent de base à l’établissement des Plans de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) dont un des objectifs est de réduire les situations d’exposition sonore dépassant les valeurs limites.

Comme l’exigent les articles L.572-5 et L.572-8 du Code de l’Environnement, toutes les cartes et PPBE en vigueur doivent être réexaminés et, le cas échéant révisés au moins tous les 5 ans. La troisième échéance de réexamen / révision est fixée pour les cartes de bruit au 30 juin 2017 et pour les PPBE au 18 juillet 2018. Sont concernées :

- les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules → cartes stratégiques de bruit approuvées par l’arrêté préfectoral n°38.2018.12.13.001.

Les axes concernés aux alentours du projet sont l’autoroute A7, la nationale N7 et la départementale D4.

- les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieure à 30 000 passages de trains → cartes stratégiques de bruit approuvées par l’arrêté préfectoral n°38.2018.12.13.001.

L’axe concerné aux alentours du projet est la ligne n°830 000 – Ligne Paris-Lyon-Marseille.

La 4^{ème} échéance de mise en œuvre de la directive européenne programmée pour 2022, la Commission Européenne rend obligatoire l’utilisation d’une nouvelle méthode de calcul qui nécessitera une actualisation et une révision complète des cartes de bruit.

Le site du projet est concerné par des niveaux acoustiques compris entre 55 et 65 dB(A) en moyenne sur une période de 24 h et entre 50 et 60 dB(A) en période nocturne.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu’elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d’autre de chaque infrastructure classée, dans lequel les prescriptions d’isolation acoustiques sont à respecter.

Les arrêtés préfectoraux du 02/06/2009 et du 23/02/2016 fixent le classement des axes routiers et ferroviaires du département de l’Isère.

Les axes concernés aux alentours du projet sont :

- l’autoroute A7 (catégorie 1), située à 800 m à l’Est du site ;
- la nationale N7 (catégorie 3), située à 450 m à l’Est du site ;
- la départementale D51 (catégorie 3), située à 15 m au Nord du site ;
- la ligne ferroviaire n°830 000 - Paris-Lyon-Marseille (catégorie 1), située à 220 m à l’Est du site.

Le site du projet est concerné par les secteurs affectés par le bruit relatifs à la RD 51 et à la voie ferrée n°830 000 (Paris-Lyon-Marseille).

Les niveaux sonores les plus élevés sont présents sur les parties Est et Nord du site du projet.